

ADVINI

DES VIGNOBLES & DES HOMMES



Rapport financier 2023

Conseil d'administration

Antoine LECCIA
Président Directeur-Général

Frédéric JEANJEAN
Vice-Président

Brigitte JEANJEAN
Vice-Président

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

AGRO INVEST, représenté par Olivier GUIZE

Christophe NAVARE (jusqu'au 02/12/2023)

Rachel DELACOUR

Amélie FAURE

Censeur

Grands Crus Investissements, représenté par
Cédric FONTAINE

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG
Représenté par Nicolas Blasquez

Sommaire

1. Attestation du Président du Conseil d'administration	4
2. Comptes annuels	5
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	56
4. Comptes consolidés	61
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	114
6. Rapport de Gestion	120
7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	230

1. Attestation du Président du Conseil d'administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2024

Antoine Leccia,

Président du Conseil d'administration

2. Comptes annuels

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 9 avril 2024 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ADVINI

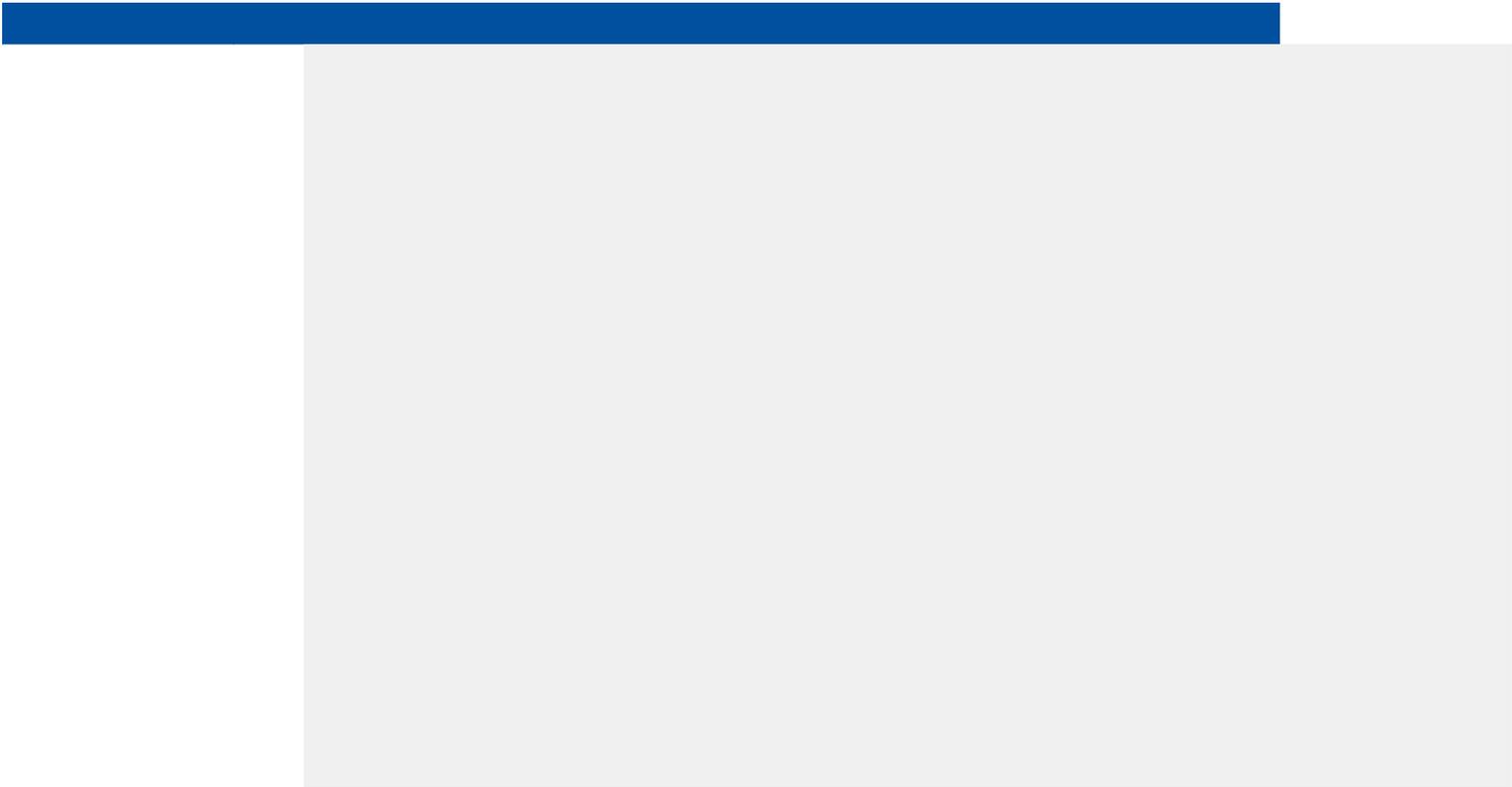
DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	9
Bilan - Passif	10
Compte de résultat	11
Compte de résultat	12

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction	14
----------------------	----

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	15
--	----

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture	16
---	----

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables	17
--------------------------------------	----

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations	27
5-2 Amortissements	28
5-3 Provisions et dépréciations	29
5-4 Créances et dettes	30
5-4 Créances et Dettes_Proforma	31
5-5 Eléments du fonds commercial	32
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes	33
5-7 Produits à recevoir	34
5-8 Charges à payer	35
5-9 Charges et produits constatés d'avance	36
5-10 Composition du capital social	37
5-11 Variation des capitaux propres	38
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG	39
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires	40
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	41
5-15 Charges et produits exceptionnels	42
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	43

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail	45
6-2 Engagements financiers donnés et reçus	46
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles	47
6-4 Instruments financiers	48
6-5 Situation fiscale différée et latente	49
6-6 Effectif moyen	50
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	51
6-8 Filiales et participations	52
6-8 bis Filiales et participations	53
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	54

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 342 126	10 592 640	9 749 487	10 872 175
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	585 594		585 594	331 367
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	117 038	5 582 629	5 583 413
Constructions	14 445 202	10 906 798	3 538 403	3 616 946
Installations techniques, matériel, outillage	20 535 971	15 735 640	4 800 330	4 674 682
Autres immobilisations corporelles	7 740 600	6 901 021	839 579	825 233
Immobilisations en cours	207 682		207 682	587 972
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	99 043 922	7 693 592	91 350 330	78 426 233
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	30 894 512		30 894 512	36 699 947
Autres immobilisations financières	1 618 482		1 618 482	1 891 253
ACTIF IMMOBILISE	201 168 455	51 946 730	149 221 725	143 563 920
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	11 385 366	60 354	11 325 012	13 343 150
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	10 791 498		10 791 498	11 086 544
Marchandises	2 102 397	157 342	1 945 055	2 116 803
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 123 540	5 263 681	14 859 858	16 478 372
Autres créances	80 465 783	1 809 345	78 656 438	77 032 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 433 129		2 433 129	2 427 732
(dont actions propres : 1 897 402)				
Disponibilités	5 117 136		5 117 136	12 483 808
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	301 181		301 181	595 049
ACTIF CIRCULANT	132 720 030	7 290 722	125 429 307	135 563 767
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	11 854 636		11 854 636	7 010 083
TOTAL GENERAL	345 743 121	59 237 452	286 505 669	286 137 770

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 31 534 680)		31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale		1 084 530	1 063 643
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		10 283 173	10 283 173
Report à nouveau		442 441	1 374 256
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-13 923 714	417 754
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		407 216	425 827
CAPITAUX PROPRES		48 566 573	63 837 578
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		11 965 791	7 133 687
Provisions pour charges		3 053 723	3 053 723
PROVISIONS		15 019 514	10 187 410
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		135 401 984	135 346 266
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		490 561	6 090 802
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46 318 065	54 529 619
Dettes fiscales et sociales		6 646 628	7 590 378
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 000	7 152
Autres dettes		33 611 978	7 819 997
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		222 475 216	211 384 215
Ecarts de conversion passif		444 366	728 568
TOTAL GENERAL		286 505 669	286 137 770

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	2 627 443	1 128 955	3 756 398	5 611 058
Production vendue de biens	117 806 593	98 460 151	216 266 744	224 920 070
Production vendue de services	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	129 686 243	100 774 784	230 461 027	240 335 830
Production stockée			-349 876	-188 345
Production immobilisée			299 705	54 526
Subventions d'exploitation			300 117	402 632
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			865 071	982 653
Autres produits			1 354 739	3 019 318
PRODUITS D'EXPLOITATION			232 930 783	244 606 615
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 620 620	116 627 774
Variation de stock (marchandises)			612 074	760 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			65 107 084	69 013 722
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 414 771	-594 426
Autres achats et charges externes			34 487 574	33 875 766
Impôts, taxes et versements assimilés			2 525 450	2 471 679
Salaires et traitements			13 598 333	13 717 900
Charges sociales			6 100 454	5 890 812
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			3 080 972	2 943 778
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			725 116	853 341
Dotations aux provisions				
Autres charges			2 020 226	1 658 645
CHARGES D'EXPLOITATION			237 292 675	247 219 163
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 361 893	-2 612 549
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			754	
Perte supportée ou bénéfice transféré				989
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			25	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 615 571	508 640
Autres intérêts et produits assimilés			7 584 697	4 751 572
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				103 142
Différences positives de change			603 950	2 207 288
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			9 804 243	7 570 642
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			11 973 698	1 973 621
Intérêts et charges assimilées			6 687 399	2 420 295
Différences négatives de change			739 737	1 615 716
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			19 400 835	6 009 632
RESULTAT FINANCIER			-9 596 592	1 561 010
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-13 957 730	-1 052 528

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 574 608
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	87 223	663 223
PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 231	3 237 831
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	330 297	941 778
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	407 339	1 989 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	321 074	38 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 058 710	2 969 401
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-971 480	268 430
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-33 089	127 836
Impôts sur les bénéfices	-972 407	-1 329 688
TOTAL DES PRODUITS	242 823 010	255 415 089
TOTAL DES CHARGES	256 746 724	254 997 335
BENEFICE OU PERTE	-13 923 714	417 754

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 286 505 669 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 461 027 €, et dégageant un résultat négatif de 13 923 714 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'année 2023 est marquée par un contexte de marché vin en nette régression entraînant une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export (-4,3% en valeur et -9,2% en volume).

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Au cours de l'exercice 2023 la société a converti ses créances envers AdVini South Africa en titres de participation pour un montant de 18,8M€, portant ainsi sa participation à 93.42%.
Également les tests de dépréciations sur les titres de participation ont amené à constituer une provision sur les sociétés Club Français du Vin et Pro dégustation. Cf note 5-3 Provisions et dépréciations.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2023, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agents	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2024 à 2028 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8.5% en 2022) pour la France, 10,5% (vs 10.5% en 2022) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11,5% en 2022) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2022) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/23 est de 156 961 pour une valeur 2 812 357€. Le cours moyen de ces actions est de 17,91€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	122 398	2 128 300,61
Contrat liquidité	34 563	684 056,02

Soit 151 647 actions pour 2 812 357€.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVICES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2023, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 75 340 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITESIndemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	3,40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 947 K€ au 31 décembre 2023 contre 913 K€ en 2022.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2023, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV et Prodegustation.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :
 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

Au 31 décembre 2023, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 6,9M€ et amorti pour un montant total de 14,3M€.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 1.018 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.656 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2023. Il n'existe pas de stock-options.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution

gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.35€ par action, soit 1 380 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».
- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons de Vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

L'ensemble des projets orientés R&D sont facilités par les différents dispositifs de transfert de la science dont AdVini est fondateur et mécène, en lien avec l'Institut Agro et l'INRAE :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- La décarbonation de l'ensemble des activités : réalisation d'un Bilan Carbone scope 3 et construction participative d'une stratégie de décarbonation grâce à la méthodologie ACT Pas-à-pas
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- L'éco-conception des packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité, développement de filière innovantes de réemploi, en partenariat avec des acteurs ancrés localement
- La fertilité des sols : via des apports massifs de matière organique et l'enherbement des vignes, une gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et des principes d'agriculture de conservation des sols
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 503 225		602 068
Terrains	5 699 667		
	Dont composants		
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		584 165
Const. Install. générales, agenc., aménag.	7 887 279		227 950
Install. techniques, matériel et outillage ind.	19 347 522		1 191 808
Installations générales, agenc., aménag.	5 151 557		90 399
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 356 337		128 007
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	587 972		350 914
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 303 536		2 573 244
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	80 269 279		18 774 643
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	38 591 200		4 428 865
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	118 881 487		23 203 508
TOTAL GENERAL	187 688 248		26 378 820

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	143 882		20 961 411	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui		1 499 314	6 313 043	
Constructions, installations générales, agenc.			8 115 230	
Installations techn., matériel et outillages ind.		3 360	20 535 971	
Installations générales, agencements divers		12 294	5 229 662	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 487	2 482 858	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	731 204		207 682	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	731 204	1 516 454	48 629 121	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			99 043 922	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		10 507 072	32 512 994	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 507 072	131 577 923	
TOTAL GENERAL	875 086	12 023 527	201 168 455	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 265 992	1 326 647		10 592 640
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 265 992	1 326 647		10 592 640
Terrains	116 254	785		117 038
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	6 302 971	182 591	1 092 098	5 393 464
Constructions installations générales, agenc., aménag.	5 195 554	302 601	1 750	5 496 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 672 840	1 064 410	1 610	15 735 640
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 564 773	130 991	12 294	4 683 470
Matériel de transport	26 850	1 029		27 880
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 119 119	71 917	1 364	2 189 672
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 015 289	1 754 325	1 109 116	33 660 498
TOTAL GENERAL	42 281 281	3 080 972	1 109 116	44 253 138

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	30 613			49 223			-18 610
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	30 613			49 223			-18 610
Acquis. titre							
TOTAL	30 613			49 223			-18 610

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	425 827	30 613	49 223	407 216
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	425 827	30 613	49 223	407 216
Provisions pour litiges	105 632	25 517	38 000	93 149
Provisions pour garanties données aux clients	18 000			18 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	7 010 055	4 844 587		11 854 642
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	3 053 723			3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 187 410	4 870 104	38 000	15 019 514
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046	5 850 546		7 693 592
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	173 575	150 551	106 430	217 696
Dépréciations comptes clients	4 689 376	574 306		5 263 681
Autres dépréciations	265 836	1 543 509		1 809 345
DEPRECIATIONS	6 971 833	8 118 911	106 430	14 984 314
TOTAL GENERAL	17 585 069	13 019 628	193 653	30 411 045
Dotations et reprises d'exploitation		725 116	106 690	
Dotations et reprises financières		11 973 698		
Dotations et reprises exceptionnelles		321 074	87 223	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	133 403 497	110 069 664	23 333 833
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	104 152 760		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	222 454 457	222 454 457		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	133 403 497	110 069 664	23 333 833
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	16 045 973	88 106 787	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	222 454 457	134 347 670	88 106 787	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Nature des écarts	Actif	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 854 636		11 854 642	444 366
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	11 854 636		11 854 642	444 366

Libellé	31/12/2023
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	293 055
CLT FAE	282 000
CLT FAE CENTRAL	62 499
ETAT SUBV.À REC	923 302
DIV. PRODTS À R	133 275
PAR ASSUR CREDIT	254 362
TOTAL AUTRES CREANCES	1 948 493
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 948 493

Libellé	31/12/2023
INT.COUR./EMPRUNTS	10 390
FOURN.FNP VRAC	1 769 555
FOURN.FNP MS	377 790
FOURN.FNP PF	813 769
FOURN.FNP STT	1 296
FOURN.FNP	4 415 917
FOURN. FAR CENT	621 069
FOURN.FNP CIA VRAC	195 966
FOURN.FNP CIA MS	76 056
FOURN.FNP CIA PF	64 730
FOURN.FNP TVTE	116 908
FOURN.FNP CDES FG	223 546
PROV. CP À PAYER	1 042 298
PROV. CET RTT	1 251 618
CH/CONGES PAYES	432 135
CH/PROV.CET RTT	518 126
TVA FAE	57 417
ETAT CHARG	246 731
DIV. CH. A PAYER	242 175
PART. PUB EXPORT	2 158 695
PART. PUB GD	1 890 692
PART. PUB TRAD	425 334
PART. PUB LOCAL	111 053
COMMISSIONS AGENTS	804 386
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	4 856
BUD MKT TN 2019	14 946
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT EX 2021	11 913
BUD MKT TN 2021	1 395
BUD MKT MT 2021	11 170
BUD MKT GD 2021	4 435
BUD MKT GD 2020	
BUD MKT GD 2022	2
INT.COUR.A PAYER	345 102
TOTAL	18 289 484
TOTAL	18 289 484

Libellé	31/12/2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	301 181
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	301 181

5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		63 837 578
Distributions sur résultats antérieurs		1 328 681
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		62 508 898
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	18 610	
Autres variations		
Résultat de l'exercice	13 923 714	
	SOLDE	13 942 324
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		48 566 573

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	442 441
Résultat de l'exercice	-13 923 714
TOTAL	-13 481 272

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	-13 481 272
TOTAL	-13 481 272

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
VENTES VINS BOUTEILLES	118 458 733	98 482 531	216 941 264	225 698 064	-3,88 %
VENTES VINS VRAC	1 975 303	1 106 575	3 081 878	4 833 064	-36,23 %
PRESTATIONS	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702	6,46 %
TOTAL	129 686 243	100 774 784	230 461 027	240 335 830	-4,11 %

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	5 591	754
TOTAL	5 591	754

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
------------------------------	------------------------	---------------------------

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	330 297	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	407 339	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	30 613	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	290 461	687
TOTAL	1 058 710	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	49 223	787
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLE	38 000	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8	771
TOTAL	87 231	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-13 957 730	-729 537	-13 228 193
Résultat exceptionnel à court terme	-971 480	-242 870	-728 610
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	33 089		33 089
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-14 896 121	-972 407	-13 923 714

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				97 650	97 650
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				51 875	51 875
Exercice en cours				23 403	23 403
TOTAL				75 278	75 278
VALEUR NETTE				22 372	22 372
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				33 607	33 607
Exercice en cours				14 745	14 745
TOTAL				48 352	48 352
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus				10 263	10 263
A plus d'un an et moins de 5 ans				3 042	3 042
A plus de cinq ans					
TOTAL				13 305	13 305
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.				14 745	14 745

6-2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	48 000 000		48 000 000			
TOTAL	48 000 000		48 000 000			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	230 000 000					230 000 000

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	9 044 433					9 044 433
TOTAL	9 044 433					9 044 433

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	121 142 370
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	104 142 370
Gage sur stocks (sûretés réelles)	17 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	
Cautions (sûretés personnelles)	
TOTAL	121 142 370

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	109 000	500	3 389	-2 889
Total des instruments dérivés sur risque de taux	109 000	500	3 389	-2 889

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Vente à terme	8 199	42	202	-160
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	8 199	42	202	-160

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 804
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	101 804
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	368 608
Participation des salariés	-8 272
Autres	61 807
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	422 143
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-320 339
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	99	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	66	
EMPLOYES ET OUVRIERS	143	
TOTAL	309	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,67 %

Filiales et participations

6-8 Filiales et participations

Exprime en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 060 944	100,	770 172 770 172	380 615	3 823 167 (614 380)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 726 339	99,95	303 373 303 373	189 627	3 752 003 148 944
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 356 978	100,	458 101 458 101	441 424	520 941 249 282
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 103 529	99,99	784 897 784 897	1 246 930	545 298 (104)
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 (76 533)	99,97	543 536 543 536	815 352	226 672 (15 514)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (290 185)	100,	10 000 10 000	283 052	 (13 865)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 (106 735)	100,	271 224 271 224	1 908 351	323 373 (116 861)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 130 405	99,5	19 900 19 900	110 013	172 236 18 396
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (288 259)	100,	30 000 30 000	387 706	365 322 (17 210)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (297 851)	100,	1 000 1 000	264 944	81 177 (161 438)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 573 584	100,	3 472 698 1 872 071	11 660	840 284 51 978
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	68 47 869	50,	36 36		758 155 (50 033)
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales et participations

6-8 bis Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
GASSIER SAS Puylobier RCS 452 421 514	150 000 3 379 970	100,	150 000 150 000	3 370 812	17 831 817 (258 581)
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 2 272 993	100,	4 254 457 3 379 457		2 823 637 186 735
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 25 591	71,43	10 000 10 000	23 916	174 769 5 591
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 715 202	100,	1 427 605 1 427 605	2 736 549	28 994 830 (728 103)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 659 752	100,	7 000 000 7 000 000	7 289 423	3 051 232 (1 107 082)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 733 165	66,	7 749 000 7 749 000		27 181 014 153 371
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	14 490 909 8 624 215	100,	19 342 250 19 342 250	20 077 827	30 543 788 (4 789 776)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 190 476	90,	3 883 600 3 883 600	662 773	8 905 257 (709 346)
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 071 657	100,	18 186 036 18 186 036	8 478 705	12 900 189 145 441
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 427 390	100,	2 499 810 2 499 810	1 007 681	12 132 692 1 252 859
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 498 504)	100,		544 803	326 808 34 543
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	23 654 164 30 183 906	93,42	22 234 236 22 234 236	26 261 104	31 920 870 1 230 734
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 256 922	100,	963 015		5 049 (3 919)
ADVINI UK Londres GB	90 080 687 253	100,	122 553 122 553		811 485 606 951
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 658 328)	100,	40 000 40 000	1 785 703	728 856 (204 916)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (223 585)	99,	19 800 19 800	2 273 616	1 119 748 (71 139)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCEA) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (803 193)	99,	19 800 19 800	1 475 032	279 853 (290 177)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 954 997	94,25	792 698 792 698	319 156	92 479 27 834
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 (371 830)	100,	4 228 120	2 390 793	2 456 096 (848 410)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (352 777)	100,	1 043 1 043	578 559	
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 98 154	52,	882 683 882 683	3 590 920	303 627 (72 641)
ADVINI AB SUEDE	5 333 681 972	100,	5 333 5 333		331 371 76 525
ADVINI CANADA Montréal (QUEBEC)	1 100 298	100,	1		
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 67 526	99,	9 900 9 900		53 059 7 915

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-13 923 714
Impôt sur les bénéfices			-972 407
RESULTAT AVANT IMPOT			-14 896 121
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	30 613	49 223	-18 610
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	30 613	49 223	-18 610
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-14 914 731

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit

Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ADVINI S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ADVINI S.A.

Avenue de l'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit

Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ADVINI S.A.

Avenue de l'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société ADVINI S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVINI S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe Immobilisations Financières dans la note 4 Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution. Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2024
KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

Montpellier, le 30 avril 2024
ERNST & YOUNG AUDIT



Marie-Therese
MERCIER

Signé numériquement par Marie-
Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER,
c=FR, o=EY Associates, ou=0002
617723687, email=marie-
therese.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.04.30 17:17:40 +02'00'

Nicolas BLASQUEZ
Associé

Marie-Thérèse MERCIER
Associée

4. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 9 avril 2024, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Produit des activités courantes	5	286 808	297 843
Achats consommés		-185 000	-195 105
Marge		101 808	102 737
%		35,5%	34,5%
Charges de personnel		-43 093	-42 457
Charges externes		-36 168	-34 070
Impôts et taxes		-5 017	-4 707
Autres charges et produits opérationnels courants	11	-3 024	1 062
Quote part des sociétés mises en équivalence		-2	-40
EBITDA		14 504	22 526
Provision et amortissements	7,8,9	-16 487	-12 834
Résultat opérationnel courant		-1 983	9 693
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	-4 157	-1 595
Résultat opérationnel		-6 140	8 098
Coût de l'endettement financier net		-8 364	-3 873
Autres charges et produits financiers		117	202
Résultat avant impôts		-14 386	4 426
Charge d'impôt	13	383	-1 134
Résultat net		-14 003	3 292
Résultat net - Part du groupe		-14 058	2 968
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		55	324
Résultats par action en euros (part du groupe):	14		
- de base pour le résultat net		-3,70	0,78
- dilué pour le résultat net		-3,70	0,78

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-23	31-déc.-22
Résultat net	-14 004	3 292
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	-96	195
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	24	-49
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	-72	146
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-2 973	3 247
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	743	-814
Ecart de conversion	-4 624	-1 175
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	-6 854	1 258
Autres éléments du résultat global	-6 926	1 405
RESULTAT GLOBAL	-20 929	4 697
dont part groupe	-20 875	4 383
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-54	314

Etat de la situation financière

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié ci-dessous

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut. Cf Bilan Proforma page suivante.

en milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	15	10 391	13 358
Immobilisations incorporelles	7	30 329	32 135
Droits d'utilisation	9	28 081	29 527
Immobilisations corporelles	8	128 033	129 941
Participations dans des entreprises associées	17	4 542	4 606
Autres actifs financiers non courants		2 911	6 494
Impôts différés actifs		507	349
Actifs non courants		204 794	216 410
Stocks	19	128 794	130 232
Clients		20 881	24 551
Autres créances		12 748	11 892
Actifs d'impôts exigibles		967	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 309	28 350
Actifs courants		177 699	196 044
TOTAL ACTIF		382 493	412 455
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		36 882	42 128
Résultat Part du Groupe		(14 054)	2 968
Capitaux propres Part du Groupe	23	73 101	95 369
Intérêts Minoritaires		3 918	3 082
Capitaux propres	23	77 018	98 451
Dettes financières	24	-	99 924
Dettes locatives	9	17 855	19 474
Passifs d'impôts différés		11 169	14 180
Provisions part non courante		1 566	1 557
Passifs non courants		30 590	135 135
Dettes financières - part à moins d'un an	24	186 612	77 624
Dettes locatives	9	3 740	3 231
Dettes d'impôt exigible		151	112
Fournisseurs et comptes rattachés		59 379	70 232
Provisions part courante		1 026	821
Autres passifs courants		23 976	26 849
Passifs courants		274 885	178 869
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		382 493	412 455

Voici le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut :

Bilan Proforma

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	10 391	13 358
Immobilisations incorporelles	30 329	32 135
Droits d'utilisation	28 081	29 527
Immobilisations corporelles	128 033	129 941
Participations dans des entreprises associées	4 542	4 606
Autres actifs financiers non courants	2 911	6 494
Impôts différés actifs	507	349
Actifs non courants	204 794	216 410
Stocks	128 794	130 232
Clients	20 881	24 551
Autres créances	12 748	11 892
Actifs d'impôts exigibles	967	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 309	28 350
Actifs courants	177 699	196 044
TOTAL ACTIF	382 493	412 455
Capital émis	31 535	31 535
Primes d'émission	18 738	18 738
Réserves	36 882	42 128
Résultat Part du Groupe	(14 054)	2 968
Capitaux propres Part du Groupe	73 101	95 369
Intérêts Minoritaires	3 918	3 082
Capitaux propres	77 018	98 451
Dettes financières	87 390	99 924
Dettes locatives	17 855	19 474
Passifs d'impôts différés	11 169	14 180
Provisions part non courante	1 566	1 557
Passifs non courants	117 980	135 135
Dettes financières - part à moins d'un an	99 222	77 624
Dettes locatives	3 740	3 231
Dettes d'impôt exigible	151	112
Fournisseurs et comptes rattachés	59 379	70 232
Provisions part courante	1 026	821
Autres passifs courants	23 976	26 849
Passifs courants	187 495	178 869
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	382 493	412 455

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net consolidé		-14 003	3 292
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	7,8,9	16 339	11 839
Autres produits et charges calculés		855	-208
Plus ou moins values de cessions		198	-36
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		2	40
- Dividendes (titres non consolidés)		-13	-13
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		3 377	14 914
Coût de l'endettement financier net		8 401	3 874
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	-383	1 134
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		11 395	19 922
Impôts versés		-553	-377
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-10 447	3 727
Flux net de trésorerie généré par l'activité		395	23 272
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-9 653	-11 150
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	312	237
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-25	-5
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		37	
- Dividendes (titres non consolidés)		96	118
Variation nette des prêts et créances		441	-245
Incidence des variations de périmètre			-13 583
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-8 792	-24 627
Achats et ventes d'actions propres		-344	-954
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		0	1
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 329	-1 909
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-10	-91
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	24	6 913	26 566
Remboursement d'emprunts	8,24	-18 315	-12 863
Intérêts financiers nets versés		-8 093	-3 603
Autres flux liés aux opérations de financement		0	281
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-21 177	7 427
Incidence des variations des cours des devises		-749	-85
Variation de trésorerie		-30 323	5 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-35 053	-41 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-65 376	-35 053

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Stock	-104	-1 573
Clients	2 519	2 124
Fournisseurs	-11 973	4 776
Autres créances et dettes	-888	-1 600
Variation du BFR	-10 447	3 727

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés								
en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2020*	31 535	18 738	-4 827	-1 451	43 131	87 125	7 239	94 366
au 31/12/2021	31 535	18 738	-1 492	-845	46 001	93 937	2 913	96 850
Résultat net					2 968	2 968	324	3 292
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 414	1 414	-10	1 405
Résultat global					4 383	4 383	314	4 697
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus				-954		- 954		- 954
Dividendes versés					-1 910	- 1 910	91	2 001
Dividendes versés en actions								
Variation de périmètre			287			287	46	332
Autres					-376	- 376	98	474
au 31/12/2022	31 535	18 738	-1 206	-1 799	48 099	95 367	3 084	98 451
Résultat net					-14 058	-14 058	55	-14 004
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-6 817	-6 817	-109	-6 926
Résultat global					-20 875	-20 875	-54	-20 929
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus				-343		- 343		- 343
Dividendes versés					-1 329	- 1 329	7	1 336
Dividendes versés en actions								
Variation de périmètre			208			208	894	1 102
Autres					74	74	1	75
au 31/12/2023	31 535	18 738	-998	-2 142	25 968	73 101	3 917	77 019

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRS IC en avril 2021 sur IAS 19

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales	72
Note 2. Faits caractéristiques de la période	72
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	72
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	77
Note 5. Information sectorielle	78
Note 6. Charges de personnel	80
Note 7. Immobilisations incorporelles	81
Note 8. Immobilisations corporelles	83
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives	85
Note 10. Provisions et dépréciations	87
Note 11. Autres charges et produits opérationnels	89
Note 12. Résultat financier	90
Note 13. Impôts sur les résultats	90
Note 14. Résultat par action	93
Note 15. Goodwill	93
Note 16. Dépréciation des actifs	95
Note 17. Participation dans les entreprises associées	96
Note 18. Actifs financiers	97
Note 19. Stocks	100
Note 20. Créances clients	100
Note 21. Autres actifs courants	101
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	101
Note 23. Capitaux propres	102
Note 24. Dettes financières	103
Note 25. Covenants	106
Note 26. Passifs financiers	106
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers	108
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation	111
Note 29. Parties liées	111
Note 30. Engagements et passifs éventuels	112
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période	113
Note 32. Informations diverses	113

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 9 avril 2024, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2023 a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 20 juin 2024.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

L'année 2023 est marquée par un contexte de marché vin en nette régression entraînant une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export (-4,3% en valeur et -9,2% en volume).

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2023, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	IFRS 17 <i>Insurance contracts</i> (incluant les amendements ayant la même date d'application)	01/01/2023	01/01/2023
2	Amendments to IAS 1 <i>Presentation of Financial Statements</i> [et IFRS Practice Statement 2]: <i>Disclosure of Accounting Policies</i>	01/01/2023	01/01/2023
3	Amendments to IAS 8 <i>Accounting policies, changes in accounting estimates and Errors</i> : <i>Definition of Accounting Estimates</i>	01/01/2023	01/01/2023
4	Amendments to IAS 12 <i>Income Taxes</i> : <i>Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction</i>	01/01/2023	01/01/2023
5	Amendments to IAS 12 <i>Income taxes</i> : <i>International Tax Reform – Pillar Two Model Rules</i>	Immédiatement	Immédiatement et 01/01/2023

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2023 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 1 <i>Presentation of Financial Statements</i> : <i>Classification of Liabilities as Current or Non-current & Non-current liabilities with covenants</i>	01/01/2024	01/01/2024
2	Amendments to IFRS 16 <i>Leases</i> : <i>lease Liability in a Sale and Leaseback</i>	01/01/2024	01/01/2024
3	Amendments to IAS 7 <i>Statement of Cash Flows</i> and IFRS 7 <i>Financial Instruments: Disclosures</i> : <i>Supplier Finance Arrangements</i>	01/01/2024	NC
4	Amendments to IAS 21 <i>The effects of changes in foreign exchange rates</i> : <i>Lack of Exchangeability</i>	01/01/2025	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- **Dépréciation d'actifs non financiers**

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management

procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 6 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2022).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- La conversion de la dette AdVini en capital chez AdVini South Africa a eu pour effet de porter la participation d'AdVini à 93.42% en 2023

Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	33,33%	33,33%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

• Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

• Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2023

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2023	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	282 028	10 592	-5 812	286 808
Marge Brute	98 863	6 353	-3 408	101 808
%	35,1%	60,0%	58,6%	35,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	-1 651	-332	0	-1 983
Résultat Financier	-8 962	-85	801	-8 246
Résultat avant IS	-13 414	-537	-436	-14 386
Charge d'Impôt	466	-83		383
Actifs sectoriels	386 352	6 776	-10 635	382 493

Au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	293 113	11 086	-6 357	297 843
Marge Brute	99 188	7 228	-3 679	102 737
%	33,8%	65,2%	57,9%	34,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	9 161	551	-19	9 693
Résultat Financier	-3 627	-44	0	-3 672
Résultat avant IS	3 820	606	0	4 426
Charge d'Impôt	-972	-161	0	-1 134
Actifs sectoriels	415 991	8 524	-12 060	412 455

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2023	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	160,0	126,8	286,8

en millions d'euros

Au 31 décembre 2022	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	136,2	161,6	297,8

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-23	31-déc.-22
Salaires et traitements	31 344	30 655
Charges sociales	11 777	11 557
Participation des salariés	-28	245
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	43 093	42 457

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 151 milliers d'euros (contre 2 060 milliers d'euros en 2022).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-23	31-déc.-22
Dirigeants	1	1
Cadres	258	237
Agents de Maîtrise	141	112
Employés et Ouvriers	575	476
Total	975	826

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	9 071	29 877	3 525	42 473
Acquisitions	763		3	766
Cessions /Diminution	(5)		(0)	-5
Ecart de conversion		(1 009)	(6)	-1 014
Autres				0
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	9 829	28 868	3 522	42 219
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	9 071	664	602	10 338
Dotation aux Amortissements	137	150	1 287	1 574
Cessions/Diminution	(5)			-5
Ecart de conversion		(14)	(3)	-17
Autres				0
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2023	9 204	800	1 887	11 890
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	0	29 212	2 923	32 135
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	626	28 068	1 635	30 329

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	63 080	82 741	64 062	23 588	233 471
Acquisitions	290	1 909	3 446	2 772	8 417
Cessions /Diminution	(51)	(2 169)	(579)	(172)	(2 970)
Ecart de conversion	(526)	(1 228)	(1 144)	(246)	(3 143)
Autres	1 414	2 009	803	(4 252)	(27)
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	64 207	83 263	66 589	21 690	235 748
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	5 684	38 667	42 732	16 448	103 530
Dotations aux Amortissements et Provisions	563	2 570	3 536	904	7 574
Cessions/Diminution	(4)	(1 730)	(534)	(137)	(2 405)
Ecart de conversion	(18)	(88)	(700)	(126)	(932)
Autres			(42)	(9)	(51)
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2023	6 224	39 419	44 993	17 080	107 716
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	57 397	44 074	21 330	7 140	129 941
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	57 983	43 844	21 596	4 610	128 032

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains non amortis
- Plantations (vignes) 15 à 35 ans
- Constructions (*) 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 5 et 10 ans

* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Amortissement linéaire	Acquis
Généré en interne ou acquis	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît
Test de perte de valeur	

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations						Locations financements			Total droits
	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	27 523	28	7 529	1 937	3 128	40 145	8 576	4 663	13 239	53 384
Acquisitions	65		988	388	747	2 189		253	253	2 442
Cessions/Diminution	(151)	(28)	(138)	(642)	(250)	(1 209)		(359)	(359)	(1 568)
Ecarts de conversion			(5)	(1)		(6)			-	(6)
Autres				(119)	364	244	15		15	260
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	27 437		8 374	1 564	3 989	41 364	8 591	4 557	13 149	54 512
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	6 020	22	3 368	1 257	1 461	12 128	8 040	3 688	11 728	23 856
Dotations aux Amortissements et Provisions	1 496		1 036	333	774	3 639	256	372	628	4 267
Cessions/Diminution	(137)	(22)	(101)	(535)	(239)	(1 035)		(374)	(374)	(1 409)
Ecarts de conversion			(4)	(0)		(5)			-	(5)
Autres	0			(312)	67	(244)	1	(36)	(34)	(278)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	7 379		4 298	743	2 064	14 483	8 298	3 651	11 949	26 431
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	21 503	6	4 162	680	1 667	28 017	536	974	1 510	29 527
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	20 058		4 076	821	1 926	26 881	294	906	1 200	28 081

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 1200 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (contre 1 510 milliers d'euros en 2022).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,3 M€ de dotations aux amortissements, 0,5 M€ de coût de l'endettement financier et -3,9 M€ de remboursement d'emprunt.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	457
Loyer de un à cinq ans	974
Loyer à plus de cinq ans	0
TOTAL	1 431

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2022	1 758	20 948	22 705
Augmentation	240	2 696	2 935
Diminution	(566)	(3 478)	(4 044)
Écart de conversion		(1)	(1)
Autres variations			-
Valeur au 31 décembre 2023	1 431	20 164	21 596
dont part courante	457	3 283	3 740
dont part non courante	974	16 881	17 855
	-	-	-
dont de 1 à 5 ans	974	8 205	9 179
dont + de 5 ans	0	8 676	8 676

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	457	974	(0)	1 431
Emprunts sur location	3 283	8 205	8 676	20 164
Valeur au 31 décembre 2022	3 740	9 179	8 676	21 596

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2022	2 367	2 273	568	5	6 593	820	1 557	2 376	8 970
Dotations	3 180	612	178		3 970	344	0	344	4 314
Reprises utilisées	(996)	(24)		(37)	(1 058)	(37)		(37)	(1 095)
Reprises non utilisées					-	(33)	(87)	(120)	(120)
Reclassement			(37)	37	-	-		-	-
Regroupement d'entreprises					-	-		-	-
Écart de conversion	(90)	(92)			(182)	(67)		(67)	(248)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-		96	96	96
Valeur au 31 décembre 2023	4 461	2 769	708	5	7 944	1 026	1 565	2 591	10 536
- dont part courante	4 461	2 769			7 231	1 026		1 026	8 257
- dont part non courante			708	5	713		1 565	1 565	2 279

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-23	31-déc.-22
Indemnités de départ à la retraite	1 565	1 557
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	1 565	1 557

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-23	31-déc.-22
Provision au bilan à l'ouverture	1 557	2 029
Variations de périmètre	-	-
Charges nettes de la période		48
Reprises nettes de la période	(87)	(349)
Prestations payées sur la période		23
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	96	(195)
Changement de méthode IAS 19 (*)		
Provision au bilan à la clôture	1 565	1 557
- Dont part courante		
- Dont part non courante	1 565	1 557

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-23	31-déc.-22
Taux d'actualisation	3,40%	3,75%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2023	1 565	
Engagements au 31/12/2023 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	1 646	81
Engagements au 31/12/2023 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	1 470	- 95

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2022	650	101,5	68	820
Dotations	-	73	271	344
Reprises utilisées			(37)	(37)
Reprises non utilisées	(31)	(3)		(33)
Reclassement	-		-	-
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(67)			(67)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2023	552	172	302	1 026
- dont part courante	552	172	302	1 026
- dont part non courante				

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- Autres charges et produits opérationnels courants

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Pertes et Gains de change	-412	1 151
Divers produits et charges d'exploitation	-2 613	-89
Total autres produits et charges opérationnels	-3 024	1 062

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- Autres charges et produits opérationnels non courants

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Autres charges opérationnelles non courantes	4 329	-1 594
Autres produits opérationnels non courants	-172	0
Autres charges et produits opérationnels non courants	4 157	-1 594

En 2023, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- La dépréciation des goodwill Paris pour un montant de 2,9M€
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 461K€

En 2022, les autres charges opérationnelles non courantes incluait essentiellement :

- des coûts liés à la célébration des 150 ans JEANJEAN pour 473K€
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 346K€
- l'impact de la cession de Cousignac pour 173K€ .

Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-8 364	-3 874
Coût de l'endettement financier net	-8 364	-3 874
Autres produits financiers	225	351
Autres charges financières	-108	-149
Résultat Financier	-8 246	-3 672

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2023, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 2,8M€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-23	31-déc-22
Provisions règlementées	-938	-967
Indemnités de départ en retraite	391	389
Immo corporelles et crédit bail	208	143
Différences temporelles fiscales	-1 090	-1 267
IDA sur report fiscaux déficitaires	7 086	4 927
Instruments dérivés	-141	-903
Ecarts d'Evaluation	-14 015	-14 311
Frais d'émission d'emprunt	-230	-305
Divers	-1 933	-1 538
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	0	0
Total	-10 662	-13 831
Dont IDP	-11 169	-14 180
Dont IDA	507	349

Charge d'impôt

en milliers d'euros		
	31-déc-23	31-déc-22
Charge (produit) d'impôt courant sur	648	758
Charge (produit) d'impôt différé	(1 031)	375
Total charge d'impôt	(383)	1 134

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	(14 003)	3 292
Charge d'impôt comptabilisée	(383)	1 134
RESULTAT AVANT IMPOT	(14 386)	4 426
Taux d'impôt	25%	25%
Charge d'impôt théorique	(3 597)	1 107
Eléments de rapprochement :		
Badwill non imposables		
Différences permanentes fiscales	123	57
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	1 824	313
IDA sur déficits antérieurs	442	(253)
Aide Etat	(135)	(175)
Cotisation sur la valeur ajoutée	196	347
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	763	(262)
Total	(383)	1 134

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net, part du Groupe	-14 058	2 968
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	-14 058	2 968
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-146 902	-121 017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	3 794 933	3 820 818
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	3 794 933	3 820 818
Résultat par action de base (en euro) total	-3,70	0,78
Résultat par action dilué (en euro) total	-3,70	0,78

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2022	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2023
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	684				684
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641				641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145		(2 745)		1 400
UGT Afrique du Sud (ASA)	2 004		(222)		1 783
UGT BVC	4 123				4 123
Divers non affecté	70				70
TOTAL	13 358	-	(2 967)	-	10 391

La baisse de 3M€ des goodwill par rapport au 31 décembre 2022 reflète les éléments suivants :

- Une dépréciation de 2.7M€ du goodwill de l'UGT Paris en raison d'une valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2023.
- Un écart de conversion défavorable de 222K€ sur l'UGT Afrique du Sud en raison de la dévaluation du Zar au 31 décembre 2023.

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2024 à 2028 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8,5% en 2022) pour la France, 10,5% (vs 10,5% en 2022) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11,5% en 2022) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2022) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, à l'exception de l'UGT Paris, aucune UGT n'apparaît en moins-value. cf note 15. Goodwill.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2024 à 2028 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2022)
- Taux d'actualisation : 8,5% (vs 8,5% en 2022) pour la France, 10,5% (vs 10,5% en 2022) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11,5% en 2022) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2022) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque pour un montant non significatif avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 27 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,7 M€ pour un résultat net de -8 K€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	114	668		646	114	56
SELECT VINS ADVINI	46	-2		758	-50	-25
L&M HOLDINGS	10 169	10 016		0	-19	-9
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 073	2 168	5 826	1 361	-294	-132
SCEA MIREFLEURS	993	3 280	426	895	241	108
TOTAL	17 395	16 130	6 252	3 661	- 8	- 2

Note 18. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2023 et 2022, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2023 et 2022, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,

- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2023

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2023	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	10 391				10 391
Immobilisations incorporelles	30 329				30 329
Droits d'utilisation	28 081				28 081
Immobilisations corporelles	128 033				128 033
Participations dans des entreprises associées	4 542				4 542
Autres actifs financiers	2 911	341	2 571		-
Impôts différés actifs	507				507
ACTIFS NON COURANTS	204 794	341	2 571	-	201 883
Stocks	128 794				128 794
Créances clients	20 881		20 881		-
Autres créances	12 748		6 044		6 704
Actifs d'impôts exigibles	967				967
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 309			14 309	-
ACTIFS COURANTS	177 699	-	26 925	14 309	136 466

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 6 044 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2022

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2022	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	13 358				13 358
Immobilisations incorporelles	32 135				32 135
Droits d'utilisation	29 527				29 527
Immobilisations corporelles	129 941				129 941
Participations dans des entreprises associées	4 606				4 606
Autres actifs financiers	6 494	351	6 143		-
Impôts différés actifs	349				349
ACTIFS NON COURANTS	216 410	351	6 143	-	209 916
Stocks	130 232				130 232
Créances clients	24 551		24 551		-
Autres créances	11 892		3 351		8 541
Actifs d'impôts exigibles	1 018				1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 350			28 350	-
ACTIFS COURANTS	196 044	-	27 902	28 350	139 792

Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-22	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-23
Actifs financiers disponibles à la vente	351		25	-35			341
Participations dans entreprises associées	4 605			-63			4 542
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0						0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0						0
Prêts et créances financières	6 143			-3 532		-40	2 570
Total	11 099	0	25	-3 631	0	-40	7 453

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2023	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		341	341
Participations dans entreprises associées		4 542	4 542
Placements détenus jusqu'à leur échéance			0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			0
Prêts et créances financières	2 570		2 570
Total	2 570	4 882	7 453

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Matières premières (matières sèches)	8 210	9 194
Vins en vrac	57 857	52 115
Vins en bouteille	63 098	68 283
Autres	4 090	4 387
Valeur brute	133 255	133 979
Dépréciation	(4 461)	(3 747)
Valeur nette	128 794	130 232

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Créances clients	23 650	-2 769	20 881	24 551
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	23 650	-2 769	20 881	24 551

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	16 101	5,6%	16 099	5,6%
Echues moins de 3 mois	5 145	1,8%	5 145	1,8%
Echues entre 3 et 12 mois	1 336	0,5%	1 336	0,5%
Echues de plus de 12 mois	1 067	0,4%	1 067	0,4%
Total	23 650	8,2%	23 647	8,2%

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2023, 27,8 M€ de créances ont été cédées (32,7 M€ au 31 décembre 2022).

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Avances Fournisseurs	6 044		6 044	3 351
Personnel	132		132	97
Charges constatées d'avance	410		410	702
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	6 162		6 162	7 742
Créance d'impôt exigible	967		967	1 018
Total	13 715	-	13 715	12 910

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Valeurs Mobilières de Placement	32	33
Disponibilités	14 277	28 318
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 309	28 350
Découverts et concours bancaires courants	-79 685	-63 403
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-65 376	-35 053

Note 23. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.35€ par action, soit 1 380 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paielements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de -4 624 milliers d'euros (- 1175 milliers d'euros en 2022). Les gains de change nets représentent -412 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 1 151 milliers d'euros pour 2022).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2022	138 467	2 469
Acquisitions	31 753	589
Cessions	-13 259	-246
décembre 2023	156 961	2 812

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 20 juin 2024, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2023, et d'affecter la perte de l'exercice en report à nouveau.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2023.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 7 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au 31 décembre 2022, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 26.4M€ et il a été amorti pour un montant total de 9M€.

Au 31 décembre 2023, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 6.9M€ et il a été amorti pour un montant total de 14.3M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2023 concernant :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur la tranche d'investissement de l'emprunt syndiqué (6,9M€).
- les décaissements pour le remboursement de l'emprunt syndiqué à hauteur de (14,3M€) à fin décembre 2023.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2022	110 430	0	63 403	3 715	177 548
Augmentation	7 316		16 319	5 076	28 710
Diminution	(14 514)				(14 514)
Écart de conversion	(11)		(37)	(3 982)	(4 030)
Autres variations	1			(1 103)	(1 103)
Valeur au 31 décembre 2023	103 222	0	79 685	3 705	186 613
dont part courante	103 222		79 685	3 705	186 612
dont part non courante					
dont de 1 à 5 ans					
dont + de 5 ans					

Y compris en Autres l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	103 222	-		103 222
Instruments dérivés passifs				-
Concours bancaires	79 685			79 685
Autres	3 705	-		3 705
Valeur au 31 décembre 2023	186 612			186 612

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (22,8 M€), B (40 M€), crédit investissement (22,5 M€) et croissance externe (18,8 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié ci-dessus

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Voici les notes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut :

Proforma

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2022	110 430	0	63 403	3 715	177 548
Augmentation	7 316		16 319	5 076	28 710
Diminution	(14 514)				(14 514)
Écart de conversion	(11)		(37)	(3 982)	(4 030)
Autres variations	1			(1 103)	(1 103)
Valeur au 31 décembre 2023	103 222	0	79 685	3 705	186 613
dont part courante	15 837		79 685	3 700	99 222
dont part non courante	87 385			5	87 390
dont de 1 à 5 ans	87 385			5	87 390
dont + de 5 ans					

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	15 837	87 385		103 222
Instruments dérivés passifs				-
Concours bancaires	79 685			79 685
Autres	3 700	5		3 705
Valeur au 31 décembre 2023	99 222	87 390		186 612

Analyse par nature de taux

en milliers d'euros	2023		2022	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de L'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock** : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés :

- Ratio de levier < 7,45
- Ratio de gearing < 1,60
- Ratio LTV Stock < 0,7

ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Cf note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période et Bilan Proforma.

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créiteurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2023

	Montant au bilan 31.12.2023	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	-	-	-	-	-	-
Dettes locatives	17 855	-	-	-	-	17 855
Passifs d'impôts différés	11 169	-	-	-	-	11 169
Provisions part non courante	1 566	-	-	-	-	1 566
PASSIFS NON COURANTS	30 590	-	-	-	-	30 590
Dettes financières part moins d'un an	186 612	186 612	-	-	-	-
Dettes locatives	3 740	-	-	-	-	3 740
Dettes d'impôt exigible	151	-	-	-	-	151
Dettes fournisseurs	59 379	59 379	-	-	-	-
Provisions part courante	1 026	-	-	-	-	1 026
Autres passifs courants	23 976	850	-	-	-	23 126
PASSIFS COURANTS	274 885	246 841	-	-	-	28 044

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié ci-dessus

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Voici la note Proforma tenant compte du classement part non courante et courante de la dette bancaire :

	Montant au bilan 31.12.2023	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 390	87 390	-	-	-	-
Dettes locatives	17 855	-	-	-	-	17 855
Passifs d'impôts différés	11 169	-	-	-	-	11 169
Provisions part non courante	1 566	-	-	-	-	1 566
PASSIFS NON COURANTS	30 590	-	-	-	-	30 590
Dettes financières part moins d'un an	99 222	99 222	-	-	-	-
Dettes locatives	3 740	-	-	-	-	3 740
Dettes d'impôt exigible	151	-	-	-	-	151
Dettes fournisseurs	59 379	59 379	-	-	-	-
Provisions part courante	1 026	-	-	-	-	1 026
Autres passifs courants	23 976	850	-	-	-	23 126
PASSIFS COURANTS	274 885	246 841	-	-	-	28 044

Au 31 décembre 2022

	Montant au bilan 31.12.2022	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	99 924	99 924				-
Dettes locatives	19 474					19 474
Passifs d'impôts différés	14 180					14 180
Provisions part non courante	1 557					1 557
PASSIFS NON COURANTS	135 135	99 924	-	-	-	35 211
Dettes financières part moins d'un an	77 624	77 624				-
Dettes locatives	3 231					3 231
Dettes d'impôt exigible	112					112
Dettes fournisseurs	70 232	70 232				-
Provisions part courante	821					821
Autres passifs courants	26 849	1 191				25 658
PASSIFS COURANTS	178 869	149 048	-	-	-	29 822

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

• Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est

enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2023, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Description du risque

L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.

Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Effets potentiels sur le Groupe

Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

Gestion et mesures mises en place

AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin i) de bénéficier de taux de change favorables et ii) de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	Variation de juste valeur
Vente à terme	8 199	42	202	(160)
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	8 199	42	202	(160)

Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juillet 2024.

Risque de taux

Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches.

Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	109 000	500	3 389	(2 889)
Total des instruments dérivés sur risque de taux	109 000	500	3 389	(2 889)

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à décembre 2027.

Risque de liquidité

Description du risque

La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

Effets potentiels sur le Groupe

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année (Cf. Note 25. Covenants)

Gestion et mesures mises en place

AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches (Cf. Note 24. Dettes financières)-
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019 (Cf. Note 20. Créances clients)

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Risque de crédit

Description du risque

Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

Effets potentiels sur le Groupe

La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Gestion et mesures mises en place

Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :
 - Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...);
 - Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-23	31-déc.-22
Dettes fiscales et sociales	12 578	13 292
Autres dettes	9 632	11 556
Produits constatés d'avance	1 767	2 001
Total	23 976	26 849

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Ventes au Groupe AdVini	5 091	4 445
Achats au Groupe AdVini	548	690

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (72 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (28%).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Avantages à court terme	1 018	2 385
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en actions		
Total	1 018	2 385

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, au titre de 2023, s'est élevé à 44 milliers d'euros (108 milliers d'euros en 2022).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Conseil d'Administration, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 655 598 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2023. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil d'Administration.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Engagements Hors Bilan liés au financement		
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles ou personnelles*</u>		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	104 142	111 538
Hypothèques		
Gages sur stocks	65 000	55 000
Cautions		
<u>Dettes garanties par l'Etat (PGE)</u>		
	-	-
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	18 182	19 998
Cautions	190	190
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions	-	-
	187 514	186 726
en milliers d'euros		
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	18 182	19 998
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	184 142	198 450
	202 324	218 448

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC. Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut, est présenté à la suite du Bilan Publié dans la partie « Etat de la situation financière ».

Les notes correspondantes au Bilan Proforma sont présentées en note 24 – Dettes financières, note 25 – Covenants et note 26-Passifs financiers

Note 32. Informations diverses

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2023 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	139,5	93
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
Total	140,5	99

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit

Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

La note 15 de l'annexe aux comptes consolidés définit les *goodwill* comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des *goodwill* et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés. Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.



Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER, c=FR, ou=EY Associates, ou=0002, 817723687, email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.04.30 17:16:51 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2023.....	121
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2023 (société Mère).....	129
III. Activité et résultats des principales filiales.....	131
IV. Stratégie et perspectives.....	133
V. Déclaration de performance extra-financière	134
VI. Identification des risques.....	209
VII . Gouvernance	214
VIII. Autres informations	224
IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2024	227
Annexes.....	229

I. Les comptes consolidés 2023

Évolution du périmètre de consolidation (cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 6 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	33,33%	33,33%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale

Faits marquants 2023

L'année 2023 est marquée par un contexte de marché vin en nette régression entraînant une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export (-4,3% en valeur et -9,2% en volume).

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Synthèse des résultats consolidés 2023

Suite à un dernier trimestre en net recul, s'inscrivant toutefois dans la même lignée que l'évolution des exportations françaises de vins tranquilles en 2023 (-9,2% en volume et -4,3% en valeur à fin décembre 2023), Advini affiche en 2023 un **chiffre d'affaires de 286,8 M€ en repli de -3,7%** et de -4,1% à périmètre et change constants.

La plupart des marchés européens du **Off Trade** affichent une baisse de leur activité, particulièrement au UK (-11,3%), dans les pays germanophones (-8,1%) et au Benelux (-5,2%).

Les marchés sélectifs du On Trade se comportent mieux à l'export (+5,2%) portée par les ventes de vins premiums de nos Marques Maisons de Vins et Châteaux comme la Maison Laroche (+14,4%), L'Oratoire des Papes (+7%) ou les vins premium d'Afrique du sud (+15%). Le travel retail et le e-commerce continuent leur progression avec une croissance de 7,5%.

La zone Asie, qui totalise un recul de 29,5%, est fortement impactée par la situation économique en Chine (-52,2%) et qui se traduit par des stocks importants qui tardent à se résorber toutes origines de vins confondues.

La **zone Amérique** limite son recul d'activité (-11,8%) grâce aux USA mais sans compenser la diminution des importations au Canada guidée par une politique de réduction massive des stocks pratiquée en 2023 par les monopoles et particulièrement au Québec. Cette tendance est toutefois conjoncturelle car les ventes consommateur dans la province restent stables.

Enfin, l'**Afrique du Sud** poursuit sa croissance à un rythme soutenu avec une progression de +21% à change constant en tenant compte de l'intégration en juillet 2022 de Kleine Zalze.

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2022	2023	Var. 2023 / 2022
Chiffre d'affaires	297,8	286,8	-11,0
Marge brute	102,7	101,8	-0,9
Marge brute (% CA)	34,5%	35,5%	+1 pt
EBITDA Courant	22,5	14,5	-8,0
Taux EBITDA Courant (% CA)	7,6%	5,1%	-2,51 pts
Charges et produits opérationnels non courants	-1,6	-4,2	-2,6
Dotations aux amortissements et provisions	-12,8	-16,5	-3,7
Résultat financier	-3,7	-8,2	-4,6
Résultat Net	3,3	-14,0	-17,3

Dette financière nette	151,0	173,7	22,7
Gearing (%)	153%	223%	

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

L'amélioration du mix produit et les hausses de prix appliquées en 2023 permettent la progression de la marge brute de 1 point pour atteindre 35,5% soit 101,8 M€ en valeur (102,4M€ à périmètre et change constants).

L'effet prix a été toutefois largement insuffisant sur l'année pour compenser les hausses de coûts subies depuis 2022 sur :

- les matières sèches (bouteilles, cartons, ...)
- l'énergie et de l'inflation générale sur les charges externes
- les augmentations salariales et la hausse de la masse salariale consécutive au renforcement des équipes de direction commerciale et marketing (+4%)

Enfin, outre l'impact sur le chiffre d'affaires, **la dévaluation du Rand Sud-africain** (en moyenne 19,95@1€ en 2023 vs 17,21 en 2022) pèse également pour -1,6 M€ dans les comptes opérationnels.

En conséquence, **l'EBITDA courant s'établit à 14,5 M€** en diminution de 8 M€ par rapport à 2022.

Un ensemble d'écritures comptables non cash impacte significativement le résultat net pour un total de -6,6 M€, faisant suite à :

- la dépréciation exceptionnelle de vins des Châteaux Bordelais dont les actifs ont été cédés au cours de ces dernières années et dont les stocks restants sont désormais plus difficiles à écouler par suite de cours de marché en forte baisse ;
- la dépréciation des goodwill et des marques du pôle digital qui peine à rebondir après l'épisode COVID.

Enfin, malgré les instruments de couverture en place, **la charge financière subit l'augmentation brutale des taux d'intérêts et passe de -3,7 M€ à -8,2 M€** (+121%).

En conséquence, **le résultat net de 2023 affiche une perte de 14 M€ contre un profit de 3,3 M€** au 31 décembre 2022.

La dette nette augmente à 173,7 M€ vs 151,0 M€ fin 2023 en raison d'une part de la dégradation du BFR consécutive à des niveaux de stocks décorrélés de l'activité et d'autre part de la hausse des intérêts financiers. Cette augmentation combinée à l'impact de la dévaluation du ZAR sur les capitaux propres entraîne une dégradation faciale du ratio de gearing à 219% (196% à change constant) contre 153% fin 2023.

Bilan consolidé

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

cf Bilan publié ci-dessous

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut. Cf Bilan Proforma page suivante.

en milliers d'euros	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	15	10 391	13 358
Immobilisations incorporelles	7	30 329	32 135
Droits d'utilisation	9	28 081	29 527
Immobilisations corporelles	8	128 033	129 941
Participations dans des entreprises associées	17	4 542	4 606
Autres actifs financiers non courants		2 911	6 494
Impôts différés actifs		507	349
Actifs non courants		204 794	216 410
Stocks	19	128 794	130 232
Clients		20 881	24 551
Autres créances		12 748	11 892
Actifs d'impôts exigibles		967	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 309	28 350
Actifs courants		177 699	196 044
TOTAL ACTIF		382 493	412 455
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		36 882	42 128
Résultat Part du Groupe		(14 054)	2 968
Capitaux propres Part du Groupe	23	73 101	95 369
Intérêts Minoritaires		3 918	3 082
Capitaux propres	23	77 018	98 451
Dettes financières	24	-	99 924
Dettes locatives	9	17 855	19 474
Passifs d'impôts différés		11 169	14 180
Provisions part non courante		1 566	1 557
Passifs non courants		30 590	135 135
Dettes financières - part à moins d'un an	24	186 612	77 624
Dettes locatives	9	3 740	3 231
Dettes d'impôt exigible		151	112
Fournisseurs et comptes rattachés		59 379	70 232
Provisions part courante		1 026	821
Autres passifs courants		23 976	26 849
Passifs courants		274 885	178 869
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		382 493	412 455

Bilan Consolidé Proforma

Voici le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut :

Bilan Proforma

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	10 391	13 358
Immobilisations incorporelles	30 329	32 135
Droits d'utilisation	28 081	29 527
Immobilisations corporelles	128 033	129 941
Participations dans des entreprises associées	4 542	4 606
Autres actifs financiers non courants	2 911	6 494
Impôts différés actifs	507	349
Actifs non courants	204 794	216 410
Stocks	128 794	130 232
Clients	20 881	24 551
Autres créances	12 748	11 892
Actifs d'impôts exigibles	967	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 309	28 350
Actifs courants	177 699	196 044
TOTAL ACTIF	382 493	412 455
Capital émis	31 535	31 535
Primes d'émission	18 738	18 738
Réserves	36 882	42 128
Résultat Part du Groupe	(14 054)	2 968
Capitaux propres Part du Groupe	73 101	95 369
Intérêts Minoritaires	3 918	3 082
Capitaux propres	77 018	98 451
Dettes financières	87 390	99 924
Dettes locatives	17 855	19 474
Passifs d'impôts différés	11 169	14 180
Provisions part non courante	1 566	1 557
Passifs non courants	117 980	135 135
Dettes financières - part à moins d'un an	99 222	77 624
Dettes locatives	3 740	3 231
Dettes d'impôt exigible	151	112
Fournisseurs et comptes rattachés	59 379	70 232
Provisions part courante	1 026	821
Autres passifs courants	23 976	26 849
Passifs courants	187 495	178 869
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	382 493	412 455

Le total du bilan est de 382.493 M€, en baisse de 29.9M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 77 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 377	14 914
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	11 395	19 922
Flux net de trésorerie généré par l'activité	395	23 272
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 792	-24 627
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-21 177	7 427
Variation de trésorerie	-30 323	5 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-35 053	-41 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-65 376	-35 053

Flux de trésorerie 2023 :

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2023 concerne :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance d'investissement de l'emprunt syndiqué (6.9M€).
- les décaissements pour le remboursement pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (14.3M€) à fin décembre 2023.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4.1 M€ de dotations aux amortissements, 0,5 M€ de coût de l'endettement financier et -3.9 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette de clôture est -65 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2023 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2023 ».

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes AdVini et de ses Maisons de Vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

L'ensemble des projets orientés R&D sont facilités par les différents dispositifs de transfert de la sciences dont AdVini est fondateur et mécène, en lien avec l'Institut Agro et l'INRAE :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- La décarbonation de l'ensemble des activités : réalisation d'un Bilan Carbone scope 3 et construction participative d'une stratégie de décarbonation grâce à la méthodologie ACT Pas-à-pas
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- L'éco-conception des packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité, développement de filière innovantes de réemploi, en partenariat avec des acteurs ancrés localement
- La fertilité des sols : via des apports massifs de matière organique et l'enherbement des vignes, une gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et des principes d'agriculture de conservation des sols
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

Évènements marquants survenus après la clôture

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Le Bilan Proforma présente la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Cf Bilan Consolidé Proforma ci-dessus

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2023 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2023 d'AdVini SA est de 230 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 134 M€, - 6 % par rapport à 2022.

Résultats

La marge brute est de 22,6 % en 2023, 21 % en 2022

Le résultat d'exploitation 2023 s'établit à -4.4 M€ contre -2.6 M€ en 2022

Le résultat financier est de -9.6 M€ contre 1,6M€ en 2022

Le résultat exceptionnel représente -0.1 M€ contre 0,3 M€ en 2022

Le résultat net ressort à -13.9 M€ contre 0,4 M€ en 2022.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 138,5 M€, contre 126,5 M€ à fin 2022

Les capitaux propres s'élèvent à 48,6 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					1 091
Montant total TTC	6 571	1 135	467	0	8 173
% achats de l'exercice	3,2%	0,5%	0,2%	0,0%	3,9%
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					692
Montant total TTC	0	0	0	665	665
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	délais contractuels		X	délais légaux	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
<i>nombre de factures concernées</i>					2 610
Montant total TTC	3 208	764	174	6 618	10 764
<i>% CA de l'exercice</i>	1,4%	0,3%	0,1%	2,9%	4,7%
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
<i>nombre de factures concernées</i>					654
Montant total TTC	2	1	2	4 245	4 250
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels		X	délais légaux	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

L A R O C H E

CHABLIS - SUD DE LA FRANCE - CHUJ - AFRIQUE DU SUD

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

En 2022, la performance financière du Domaine Laroche avait été marquée par le manque de vin. En 2023, le Domaine Laroche enregistre une croissance de chiffre d'affaires de 6.6% pour s'établir à 12.9M€. La progression du taux de marge +5pts permet de clôturer avec un bénéfice net de 0.1M€ malgré des frais financiers en hausse de 0.3M€.

Le Mas La Chevalière a fait preuve de résilience en 2023 en subissant un recul du chiffre d'affaires de -9% tout en améliorant sa marge d'EBITDA de +1.2pts (15,9% en 2023 vs 14.7% en 2022).



L'activité 2023 est marquée par une baisse du chiffre d'affaires à 28.9M€ soit -2,9% par rapport à 2022. L'inflation généralisée des charges et l'augmentation des taux d'intérêts de 0.5M€ entraînent une perte nette de 0,7M€ vs un bénéfice net 1.2M€ en 2022.



Comme en 2022, Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, voit son chiffre d'affaires 2023 diminué sur les marchés de l'export et de la grande distribution pour s'établir à 8.9M€ soit -10.2% vs 2022. L'inflation généralisée des charges et l'augmentation des taux d'intérêts se traduit par une perte nette de 0.7 M€ vs 0.3M€ en 2022.

GASSIER
EN PROVENCE

En 2023, les vins de Provence ont accusé un recul des ventes dans tous les pays, ainsi le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 17.8M€ affichant ainsi une baisse de 13,7% par rapport à 2022. L'impact de la baisse d'activité et des intérêts financiers conduit à constater une perte nette de 0,3M€ (vs un bénéfice net de 0,4M€ en 2022).



La société Antoine Moueix subit une baisse d'activité et enregistre un chiffre d'affaires de 30.5M€ soit -3.2% par rapport à 2022. La hausse des taux d'intérêt de 1.1M€ ainsi que la constitution d'une provision sur stocks de 2M€ conduisent à une perte nette de 4.8M€ en 2023 vs 0.8M€ en 2022.



La Maison Champy enregistre un recul de son chiffre d'affaires de 16.7% en 2023. Grâce à la progression du taux de marge +4pts, la Maison Champy, sous l'effet de l'augmentation des taux d'intérêts de 0.3M€, clôture cette année en perte nette de 1.1M€ vs une perte nette de 0.4M€ en 2022.

BVC

En 2023, l'activité de BVC progresse avec un chiffre d'affaires de 27,2M€ (+0,6% vs 2022). La diminution du taux de marge entraîne une diminution du bénéfice net à 0.2M€ contre 0.4M€ l'an dernier.

POLE AFRIQUE DU SUD

Comme en 2022, l'Afrique du Sud est un relais de croissance pour AdVini en 2023. L'activité continue de croître avec une progression de +9,6% en tenant compte de l'intégration en juillet 2022 de Kleine Zalze (+21% à change constant). La marge d'Ebitda reste stable à 11% soit 3.2 M€.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires stable de 2.8M€ par rapport à 2022.

Le pôle digital peine à se remettre de la crise COVID. Pour la deuxième année consécutive, la société CFV France a délivré un chiffre d'affaires en baisse (-29,4%). Pro Dégustation, spécialiste des cours de dégustation, bien que restant rentable grâce à sa structure de frais principalement variables, enregistre également une baisse de chiffre d'affaires (-20%).

IV. Stratégie et perspectives

La reprise opérationnelle de l'activité commerciale avec comme objectif la progression de la marge est la priorité de toutes les équipes de management de l'entreprise de même que la réduction des charges et l'amélioration du BFR en 2024. Le premier quadrimestre 2024 confirme cette tendance et devrait se poursuivre toute l'année afin de mettre au plus vite l'année 2023 entre parenthèse.

Si la production et la commercialisation des vins demandent plus que jamais agilité et capacité de réaction dans un contexte mondial très incertain, tant sur les plans politique qu'économique, AdVini reste confiant dans la qualité de ses marques et maisons de vins et sa capacité de croissance. Nos vins reposent autant sur notre histoire, nos actifs viticoles et immobiliers majeurs, que sur nos équipes et nos savoir-faire, en France et à l'international. Notre politique de valorisation à long terme portée par notre démarche ESG et nos positions de leader dans bon nombre de pays et régions viticoles sont un socle solide pour l'avenir.

**ESG : Environnement, Social et Gouvernance*

V. Déclaration de performance extra-financière

RAPPORT ESG ADVINI

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIERE 2024

ADVINI
DES VIGNOBLES & DES HOMMES



Plusieurs générations se sont succédé dans notre entreprise familiale, à tous les postes, à tous niveaux de responsabilités et elles ont assuré avec succès la vie et la pérennité de notre entreprise.

Son histoire, notre histoire, démarrée depuis notre berceau du Languedoc, en mouvement perpétuel au gré des décennies, du phylloxera des années 1890 à la pandémie de 2020, sans oublier toutes les très belles années de réussites et conquêtes, a fait d'AdVini une entreprise unique et parmi les leaders du monde viticole.

Pour repousser nos horizons et écrire la décennie qui vient après le tumulte des deux années passées, je souhaite partager avec vous tout ce qui fait et qui doit faire le socle de notre engagement, partager ce que nous sommes, forts de nos réussites et de nos échecs, et ce que nous voulons être demain.

Antoine Leccia,
Président Directeur Général d'AdVini

NOTRE MANIFESTE

Dans un secteur bousculé par la mondialisation et fortement impacté par les changements climatiques, fiers de nos histoires et de nos cultures, nous œuvrons chaque jour avec humanité et patience pour valoriser la diversité de nos terroirs, la beauté de nos vignobles et préserver nos savoir-faire.

Agir pour repousser nos horizons, unis dans la diversité, en s'élevant individuellement, et collectivement avec tous nos partenaires, et pour partager avec passion nos vins avec nos clients du monde entier et pour le bénéfice de tous.

NOTRE RAISON D'ETRE

Agir chaque jour avec humanité,
unis dans la diversité
pour la valorisation
des Vignobles & des Hommes

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1872

Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vigneron, producteurs et vinificateurs - éleveurs, depuis toujours.

HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

1872

La famille Jeanjean s'installe dans le Languedoc. Étienne-Maurice Jeanjean (1^{ère} génération) achète une parcelle de vignes à Saint-Félix-de-Lodez.



1930

Maurice-François Jeanjean crée une société en nom collectif de commerce de vin : Maurice Jeanjean & Fils



1946

Paul Jeanjean (4^e génération) succède à son père à la direction de l'entreprise



1900

Maurice-François Jeanjean (3^e génération) se joint à son père, Maurice-Vincent Jeanjean, dans les tournées auprès des vignerons

1936

La famille Jeanjean fait l'acquisition, sur le plateau d'Aumelas, du Mas de Lunès

1965

Hugues et Bernard Jeanjean (5^{ème} génération) reprennent la direction de la société et poursuivent son développement.

1985

Premier partenariat avec des caves languedociennes : Castelmaure (1985, Corbières), Les Embruns (1992, Sable de Camargue) et Ormarine (1993, Picpoul de Pinet)



1996 - 2010

Acquisition de Maisons et Vignobles prestigieux : Maison Ogier, Clos de l'Oratoire des Papes à Châteauneuf du Pape, Château Cassier en Provence, Maison Cazes à Rivesaltes, Antoine Moueix Propriétés à Saint-Emilion.



2010

AdVini prend racine en Afrique du Sud avec l'intégration de L'Avenir Wine Estate.



1994

Cotation à la Bourse de Paris

2010

Naissance d'AdVini, Acquisition du Domaine Laroche à Chablis.

ADVINI

2014

Acquisition du Club Français du Vin, de My Vitibox et de Prodégustation.



2016 - 2018

Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud à Stellenbosch : Ken Forrester Vineyards, Le Bonheur Wine Estate, Stellenbosch Vineyards



Acquisition de la Maison Champy, en plein cœur de Beaune, plus ancienne maison bourguignonne, fondée en 1720.

Acquisition du Château Patache d'Aux, Cru Bourgeois du Médoc.

2020

Naissance d'AdVini Italia, basé à Vérone (Valpolicella).



2021

Prise de participation majoritaire dans BVC Bodega, propriétaire de la marque Toro Loco, à Utiel-Requena en Espagne.



2022

Acquisition de Kleine Zalze Wines, société basée à Stellenbosch.

NOTRE GOUVERNANCE

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les résultats.

Il veille avec esprit de collaboration, de transparence, d'exigence et de bienveillance aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Le COMEX est en charge de faire le lien avec le conseil d'administration. En accord avec le conseil, il fixe la stratégie, le cadre et la coordination d'AdVini, de toutes ses filiales avec le siège et entre les filiales elles-mêmes.

Il contribue également à faire vivre l'esprit d'AdVini auprès de nos 950 collaborateurs.

Les COMITÉS OPÉRATIONNELS ET DÉCISIONNELS réfléchissent aux méthodes et aux besoins identifiés par le conseil d'administration et du COMEX pour accélérer la mutation d'AdVini.

Ils décident des organisations, valident les projets, contrôlent leurs efficacités et veillent à l'intégration des talents et au développement des collaborateurs dans les groupes de travail.

Le FORUM a pour objectif de donner de la visibilité sur les résultats du groupe aux collaborateurs et aux dirigeants.

Il doit également engager les leaders et leurs équipes dans les projets structurants de transformation, et informer les collaborateurs et s'informer.



4 COMITÉS

- COMITÉ STRATÉGIQUE
- COMITÉ D'AUDIT ET PERFORMANCE
- COMITÉ NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS
- COMITÉ ESG

4 COMITÉS OPÉRATIONNELS ET DÉCISIONNELS

- TRANSFORMATION COMMERCIALE ET MARKETING
- COLLABORATION MAISONS DE VINS & COMMERCE
- ÉVOLUTION DES MAISONS DE VINS ET BASSINS
- CULTURE MANAGÉRIALE ET PROCESSUS TRANSVERSAUX

NOS ACTIVITES

MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ».

Ces Maisons, au savoir-faire séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com



DES ENTREPRISES RECONNUES SIGNATURE | HISTOIRE | SAVOIR FAIRE

PROMESSE VOYAGE AU CŒUR DES TERROIRS

APPROCHE VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE ET DES EXPERTISES

NOS MARQUES CORES & PRODUITS A FAÇON

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure. Notre ambition est de délivrer le meilleur service en s'appuyant sur des Smart Solutions et répondre aux besoins de nos clients.

SOURCING & ASSEMBLAGE



SOLUTIONS SUR MESURE



EMBOUTEILLAGE



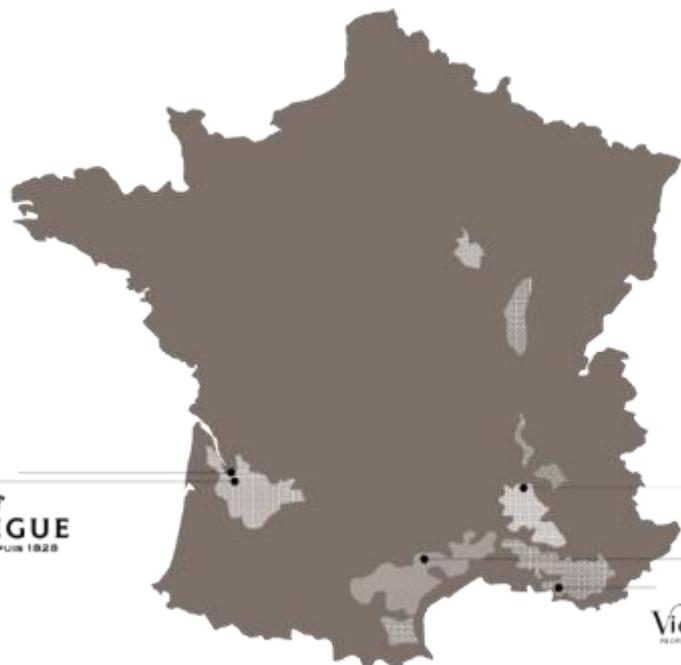
IMPRIMERIE & CAPSULERIE



LOGISTIQUE ET STOCKS



TRANSPORT



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.



Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.



DES ENTREPRISES PRAGMATIQUES ECOUTE DES BESOINS DU CLIENT

PROMESSE SMART SOLUTIONS

APPROCHE PRÔNER ET DIFFUSER UNE CULTURE DU PRAGMATISME

MARCHES & DISTRIBUTION

Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 26 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2022 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.



ADAPTATION AUX SPECIFICITES DES MARCHES

ECOUTE DES MARCHES | THEATRISATION DE L'OFFRE | INTELLIGENCE CULTURELLE

PROMESSE CREATEUR D'EMOTION

APPROCHE FAVORISER L'ADAPTABILITE ET L'INTELLIGENCE CULTURELLE

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

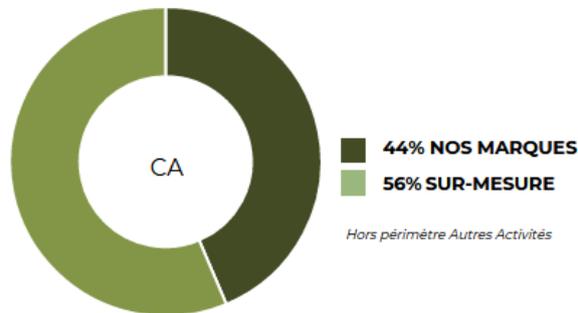
Chiffre d'affaires

287M€ EN 2023

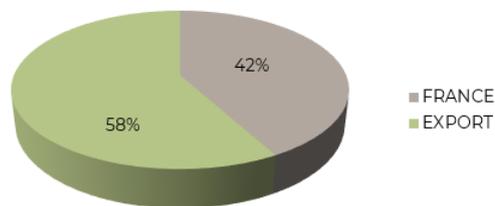
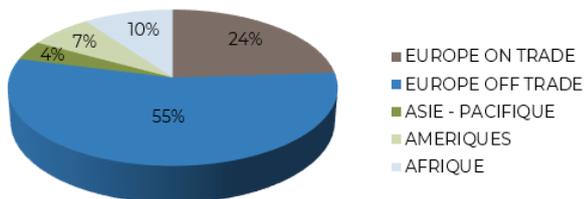
298M€ EN 2022

280M€ EN 2021

Nos marques

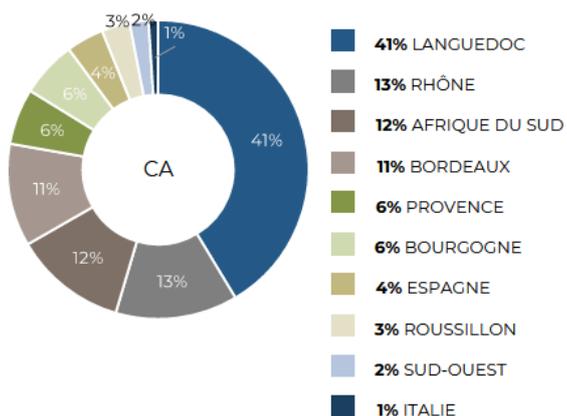


Notre distribution en valeur

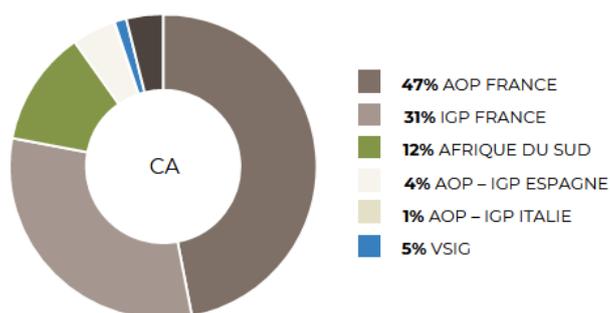


Notre offre

PAR RÉGIONS VITICOLES



PAR CATÉGORIE DE VIN



LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

Une conjoncture complexe et incertaine

L'année 2023 a été marquée par des hausses des matières premières avec une exposition principalement sur les éléments de nos emballages : verre, carton, papier (étiquettes), aluminium (capsules) ainsi que sur l'énergie.

Le contexte d'inflation généralisé nous a également poussé à une augmentation des salaires pour permettre à nos collaborateurs d'appréhender la situation économique avec plus de sérénité. Les taux d'intérêts ont brutalement augmenté créant une explosion de nos charges financières.

Enfin, la quasi-totalité de nos marchés se sont révélés en retrait, en volume ainsi que, dans une moindre mesure, en valeur.

Ces éléments ont créé une hausse certaine de nos charges et il a été difficile de répercuter ces hausses à nos clients.

Toutefois, d'autres éléments de conjoncture ont en revanche été bénéfiques à notre activité. C'est notamment le cas de la bonne vendange 2023 dans la majorité de nos bassins de production.

La poursuite de nos chantiers structurant nous a permis de poursuivre l'amélioration du fonctionnement de l'entreprise: portfolio management, Route to market, ciblage pays, SAP et supply-chain, commission achats vin centralisée, changement managérial, etc.

NOS PERSPECTIVES

Accélération de notre plan stratégique ORBIS 2025



Accélération ORBIS est un projet collectif, avec une organisation simplifiée, collaborative, agile & réactive. Les deux axes principaux de cette nouvelle mouture de notre plan stratégique sont les suivants :

1. Mieux comprendre nos marchés, structurer nos marques, s'organiser pour atteindre nos cibles et générer de la croissance organique ;
2. Faire évoluer notre gouvernance et nos modes de décisions pour mettre en œuvre les leviers d'actions nécessaires.

Une stratégie 2024 alignée sur les objectifs « Accélération ORBIS » dans un contexte économique chahuté

1. Redonner des couleurs à l'activité commerciale pour réussir le budget 2024
2. Désendetter l'entreprise
3. Abaisser la structure de coûts & Résorber les foyers de perte
4. Refondre le plan Accélération ORBIS, avec une organisation de transition et le re-engineering de l'organisation AdVini et filiales

LES PRINCIPAUX RISQUES POUR ADVINI

RISQUES DE DURABILITE

R1 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les activités d'AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de production et de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.

Ce risque revêt une importance d'autant plus significative que les activités d'AdVini sont directement impactées par les changements climatiques. Sécheresse, gel tardif, grêle... sont autant de risques forts pour la sécurisation de la production viticole, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

R2 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LA BIODIVERSITE

L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles. Les usages de produits phytosanitaires ainsi que la simplification des paysages liés à l'activité viticole peuvent nuire à la biodiversité. Pourtant celle-ci est cruciale dans la régulation de ravageurs et pour la résilience des parcelles viticoles.

R3 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Les activités d'AdVini utilisent des matières premières, telles que le sable, pour usage verrier ou encore l'aluminium. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leurs disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie. La circularisation de l'économie est dès lors un enjeu crucial pour l'entreprise.

RISQUES D'ANCRAGE

R4 | UNE INTEGRATION TERRITORIALE DETERMINANTE POUR L'ACTIVITE

Nous nous efforçons de maintenir une relation au plus près de nos fournisseurs et partenaires aussi bien de l'amont que de l'aval. La qualité du sourcing de vin est clé pour garantir la pérennité du modèle de négoce qui a construit l'entreprise.

R5 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR NOS PARTIES PRENANTES

En tant qu'acteur majeur de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires.

R6 | RISQUE QUALITE PRODUIT

AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. Le maintien de cette exigence de qualité élevée est un enjeu majeur pour la pérennité de nos activités.

R7 | RISQUE DE METIERS EN PENURIES ET DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE.

Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour notre activité. La valeur se crée dans notre filière par l'héritage de siècles d'Histoire et de générations de vigneronns qui ont su se transmettre les savoir-faire si spécifiques de nos métiers.

RISQUES DE GOUVERNANCE

R8 | RISQUE DE DEGRADATION DU CLIMAT SOCIAL

Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à la longévité des collaborateurs au sein d'AdVini. Le partage d'un même cap et d'une même raison d'être est central pour entraîner l'ensemble des collaborateurs.

R9 | RISQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nous nous devons de préserver en priorité la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Dans les métiers de la viticulture et de l'industrie, certains critères de pénibilité peuvent apparaître. Les risques d'accident du travail sont réels. Il est crucial de mettre en place toutes les mesures de prévention pour limiter ces risques.

R10 | RISQUE DE DEGRADATION DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Nous devons mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer nos talents. Les métiers de la filière et certains des métiers support de l'entreprise sont en tension. Dès lors, il est indispensable d'améliorer notre marque employeur et de donner du sens au travail des collaborateurs pour rester attractif.

R11 | RISQUE DE PERTE D'EFFICACITE DANS LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATION

Nous devons être en mesure de proposer à nos équipes et nos clients des outils digitaux efficaces et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

R12 | RISQUE DE CONTROVERSE ET DE MANQUE DE TRANSPARENCE

Nous devons diffuser nos engagements auprès de tous, en interne et en externe, pour une meilleure transparence dans nos actions et résultats. Les controverses sont fréquentes dans la filière vin et plus largement dans la filière agricole, il est de notre responsabilité d'être transparent et pédagogue pour limiter les risques et sensibiliser la société à nos enjeux.

LA DURABILITE, UNE EXIGENCE DANS TOUS NOS METIERS

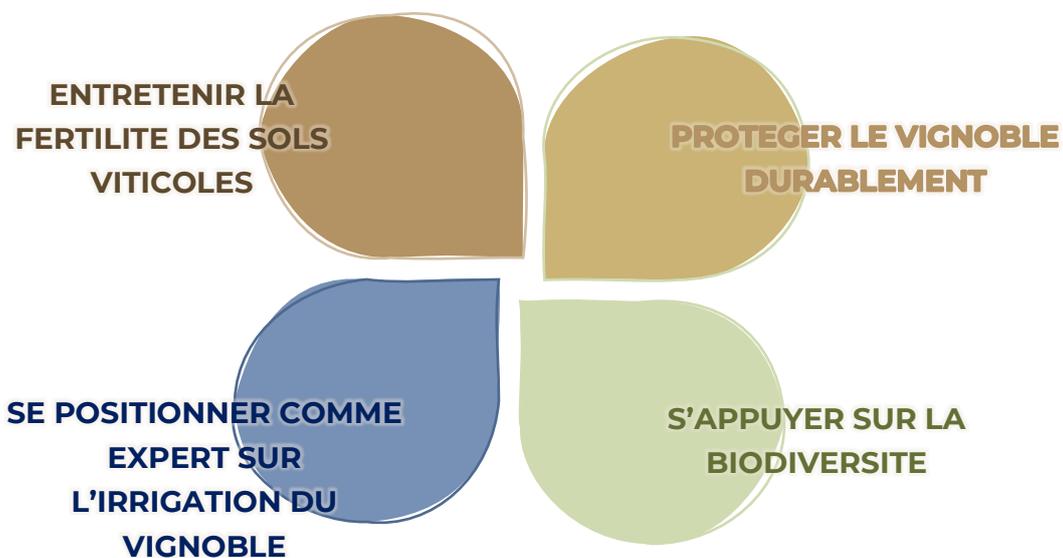
PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES



L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante ; les savoir-faire des femmes et des hommes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes ; les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.

Chez AdVini, nous travaillons avec une philosophie : promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires.

Pour cela, les pratiques sont articulées autour d'engagements forts :



CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



ENTREtenir LA FERTILITE DES SOLS VITICOLES



Nos sols chez AdVini, sont plus que le support de nos vignes ; elles y puisent l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin pour se développer et produire des raisins de qualité qui reflètent nos terroirs.

Ce sont des écosystèmes complexes et dynamiques, qui abritent une biodiversité souterraine fourmillante qui contribue à la fertilité, à la structure et à la santé des sols.

Nous travaillons sans relâche pour que nos sols, ce patrimoine que nous avons reçu en héritage, puisse être préservé et transmis aux futures générations de vignerons qui prendront la relève en :

- luttant contre l'érosion, par la pluie et le vent, en maintenant physiquement le sol grâce à des couverts végétaux ou l'implantation de haies
- mais aussi en augmentant nos teneurs en matière organique, qui joue le rôle d'éponge en retenant l'eau et les nutriments mais permet aussi de stocker durablement du carbone dans le sol et ainsi de contribuer à l'effort climatique.

Les faits marquants de 2023

Améliorer la fertilité de nos sols et y stocker du carbone durablement est un travail de longue haleine qui nécessite de nourrir le sol avec des matières de qualité et favorables au développement de la biodiversité souterraine.

98 %

C'est la part d'azote organique apporté par les amendements réalisés sur nos vignobles en France sur la campagne 2023

100 %

de nos vignobles en France réalisent un bilan des apports et exportations azotés.

En 2023, cette balance moyenne était de

18,6 kg/ha

L'azote joue un rôle très important dans la physiologie de nos vignes et la qualité des raisins ; c'est pourquoi il faut raisonner les bons apports, au bon moment pour faciliter son assimilation tout en limitant les pertes et dérives ; l'azote en excès peut être dommageable aux milieux naturels

Pour entretenir nos couverts végétaux en hiver, tout en apportant de la matière organique et donc du carbone à nos sols grâce à leurs déjections, de plus en plus de nos propriétés font appel à **l'éco-pâturage** en se mettant en relation avec des éleveurs locaux



Le saviez-vous ?



Sur les années 2022 et 2023, le Château Gassier en Provence a participé au programme national EcoVitiSol animé par les chercheurs de l'UMR Agroécologie de l'INRAE de Dijon.

Son objectif ? Cartographier l'état biologique des sols viticoles au sein d'un pool de parcelles représentatives de chaque bassin viticole français.

Le Château Gassier a ainsi mis à disposition une parcelle de Syrah de 1,7 hectares à l'équipe scientifique pour évaluer la diversité des microorganismes de son sol, et ainsi rendre compte de leur fonctionnement biologique

Les résultats ?

**2 014 taxons
bactériens**

**1 410 taxons de
champignons**

En conclusion, on observe un capital microbien dans la moyenne haute voire supérieure aux valeurs de références estimées par les chercheurs pour les champignons et les bactéries, et un bilan global d'un bon état microbiologique du sol !

Des signaux encourageant pour les pratiques d'enherbement et de limitation du travail du sol mises en place depuis plusieurs années sur le domaine !

PROTEGER LE VIGNOBLE DURABLEMENT



Nous continuons nos efforts dans la diminution de l'usage des pesticides en excluant les substances les plus dangereuses comme les CMR 1 et en allant vers la suppression des herbicides.

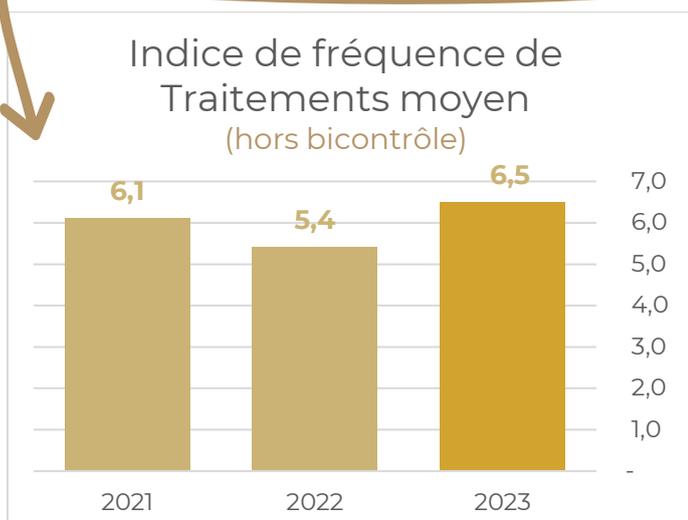
Pour diminuer les quantités de produits utilisés au cours de chaque campagne, tout en préservant la qualité de nos raisins, nos équipes misent sur une panoplie de leviers :

- Un suivi plus précis de la pression en maladies présente sur nos vignes, en expérimentant des solutions innovantes de **modélisations des risques** sur plusieurs de nos propriétés pour déclencher la juste dose au bon moment.
- L'usage et l'essai de toute une diversité d'alternatives : huiles essentielles, stimulateurs de **défense des plantes**, et toujours plus de purins, tisanes et préparations issues de la **phytothérapie**.
- Un travail sur la **qualité de pulvérisation** de nos appareils et une veille vers les nouveaux matériels plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels et l'exposition des riverains proches de nos vignes.
- L'expérimentation de **nouvelles variétés, résistantes** à certaines maladies de nos vignes, qui permettent une limitation des produits.
- Et enfin un travail de fond sur nos méthodes culturales et configurations de nos parcelles afin de miser sur la **lutte biologique** par biodiversité auxiliaire de nos vignes présents sur nos domaines.



Les faits marquants de 2023 sur le vignoble en France (données hors Afrique du Sud)

Malgré une campagne exceptionnellement compliquée en termes de pression phytosanitaire, les efforts de nos équipes pour toujours apporter la juste dose de traitement et privilégier les méthodes alternatives ont permis de limiter à 6,5 la valeur moyenne de l'Indice de Fréquence de Traitements (IFT) de nos vignobles en 2023



Cela s'explique pour partie par une part encore croissante de l'utilisation des alternatives de biocontrôle !



+4 %
vs. 2022

48 %

= le rapport IFT moyen Biocontrôle / IFT moyen total en 2023

Même sur les produits issus de substances naturelles comme celles autorisées en Agriculture biologique, les risques sur la santé et l'environnement ne sont jamais nuls. C'est pourquoi nos équipes suivent également précisément les cumuls des matières actives telles que celle de **cuivre**

2.9 kg/ha

= la quantité de cuivre moyenne appliquée sur nos propriétés en 2023



Parce que la surveillance fine de l'état des parcelles doit être un effort collectif, plusieurs de nos vignobles participent à des **campagnes collectives de prospections** en matière de surveillance des parcelles telles que celles organisées par FREDON pour détecter la propagation de la flavescence dorée

Le « Zéro phyto », c'est possible ?

Avec les nouvelles variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium, il est possible de s'en rapprocher.

3

C'est le nombre nos propriétés expérimentant des cépages résistants en 2023 : le **Floréal** et le **Voltis**

GERER LA RESSOURCE EN EAU ET OPTIMISER NOS APPORTS

Parce que la ressource en eau de nos écosystèmes devient, et va devenir, de plus en plus limitée, il est de notre responsabilité de prêter la plus grande attention possible à sa gestion au sein de nos vignobles.



Pour cela, on dispose d'une boîte à outils de solutions qu'il faut actionner à différentes échelles.

Il convient tout d'abord de réfléchir nos nouvelles plantations en privilégiant un matériel végétal, des modes de conduites et des schémas d'implantation qui toléreront des quantités d'eau moins importantes pour se développer, perdurer au travers des campagnes, et produire des raisins de qualité.

Ensuite, si un apport d'eau est nécessaire, il est essentiel de pouvoir estimer et quantifier ce dernier afin que chaque goutte d'eau apportée soit raisonnée au plus juste et soit la plus efficace sur nos propriétés.

Chaque apport d'eau est ainsi rationalisé et optimisé grâce à de nombreux investissements en matériel, effectués depuis plusieurs années sur nos vignobles : stations météo, sondes hygrométriques, chambre à pression, modèles de simulation de l'état hydrique de nos vignes et de nos sols. Enfin, de plus en plus de nos surfaces sont équipées de systèmes d'automatisation de l'irrigation qui permettent de programmer et déclencher des apports à distance au moment où il est le plus pertinent (la nuit par exemple) et de fractionner les apports pour une meilleure assimilation par le végétal.

Les faits marquants de 2023 en France



Lorsqu'on réfléchit à implanter un matériel végétal plus tolérant au manque d'eau, il est souvent pertinent de s'inspirer des pratiques de nos voisins grecs et italiens qui y ont déjà plus exposés



3

Cépages grecs et italiens, réputés pour leurs besoins en eau inférieurs au cépages traditionnels du Languedoc - Roussillon, sont expérimentés sur nos propriétés :

Assyrtiko, Calabrese et Carricante



Avec une campagne 2023 historiquement sèche sur plusieurs bassins, les méthodes prophylactiques ne suffisent pas toujours et des apports d'eau raisonné à la goutte près ont été effectués

55%

C'est la part de nos propriétés irrigantes qui disposent de matériel d'automatisation de l'irrigation sur leur vignoble

100 %

De nos vignobles irrigués en France sont équipés d'un système de goutte à goutte

Le saviez-vous ?

La gestion de la ressource en eau ne se réfléchit pas qu'à l'échelle de la parcelle !

En 2023, nos équipes techniques ont été initiés aux principes de **l'hydrologie régénérative** : réaménagement des terrasses, plantation selon les courbes de niveaux, création de noues et mares temporaires, Tous ces leviers visent à ralentir les flux d'eau lors des épisodes d'orages et à favoriser son infiltration dans le sol au niveau de nos parcelles.



Les Clos de Paulilles, amphithéâtre de vignes face à la mer dans la baie de Collioure, sera notre propriété pilote sur le sujet

S'APPUYER SUR LA BIODIVERSITE

Nos vignes s'inscrivent au sein d'écosystèmes riches et complexes dont la compréhension et l'appréciation est une priorité pour nos équipes.

S'appuyer sur la biodiversité se raisonne ainsi à toutes les échelles.

Tout d'abord dans le matériel végétal que l'on plante, qu'il s'agisse de vignes ou d'autres essences compagnes, afin de maximiser la diversité des individus et créer des agroécosystèmes résilients face aux maladies et aux aléas climatiques.

Au-delà de l'échelle de la parcelle, on travaille depuis plusieurs années à préserver ou restaurer les corridors écologiques nécessaires à la biodiversité faunistique de nos propriétés : haies, arbres isolés, murets de pierre, fossés – ces infrastructures qui peuvent abriter, nourrir ou permettre la circulation de la faune dans nos vignobles.

En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes - insectes ravageurs et autres indésirables - la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

Les faits marquants de 2023 sur nos vignobles en France



* Les surfaces équivalentes topographiques sont une unité de conversion définie par le ministère de l'Agriculture français dans le cahier des charges du label HVE

Certains de nos vignobles, souhaitent aller encore plus loin en replantant de nouveaux corridors ou même en repensant la place de la vigne dans nos écosystèmes et en s'orientant vers une diversification des espèces cultivées



12

+7
vs. 2022

Projets d'agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de conception en 2023

Le saviez-vous ?

En 2023, les équipes de nos propriétés languedocienne des Vignobles Jeanjean ont entrepris au Domaine du Mas Neuf un projet de « vitiforesterie inclusive » pour pousser encore plus loin la démarche agroécologique du vignoble et y intégrer d'avantage la composante biodiversité !



La **vitiforesterie inclusive** mise en place sur le domaine repose sur une idée fondamentale : réconcilier la mécanisation nécessaire de nos parcelles avec la préservation de la biodiversité locale. Contrairement aux schémas classiques d'alignements linéaires d'arbres, cette approche "inclusive" intègre stratégiquement des bosquets, des haies, et des arbres isolés au sein de l'architecture de la parcelle selon un schéma minutieusement réfléchi par nos équipes pour permettre la mécanisation.

Les bosquets, haies, et arbres ont été sélectionnés avec soin en fonction de divers paramètres tels que le choix des essences, leur orientation et leur densité. L'objectif ultime est de recréer des corridors écologiques favorables à la faune locale, tout en permettant la mécanisation efficace de nos parcelles : un défi de taille lorsque l'on sait que la première année du projet à elle seule implique la plantation de **plus de 2 000 arbres** sur nos parcelles !

Comme l'exprime le responsable technique du domaine,

” **L'enjeu à travers ce projet est aussi de tirer des enseignements.** “

Au Mas Neuf, des protocoles d'inventaires réguliers ont été mis en place et réalisés en 2023 pour évaluer la faune, la flore, les insectes nuisibles, ainsi que la microbiologie du sol. Au fur et à mesure de la pousse des arbres et de la diffusion du projet au reste du parcellaire, on pourra suivre leur évolution et apprécier l'efficacité des mesures mises en place pour favoriser la biodiversité.

Un projet ambitieux et collectif

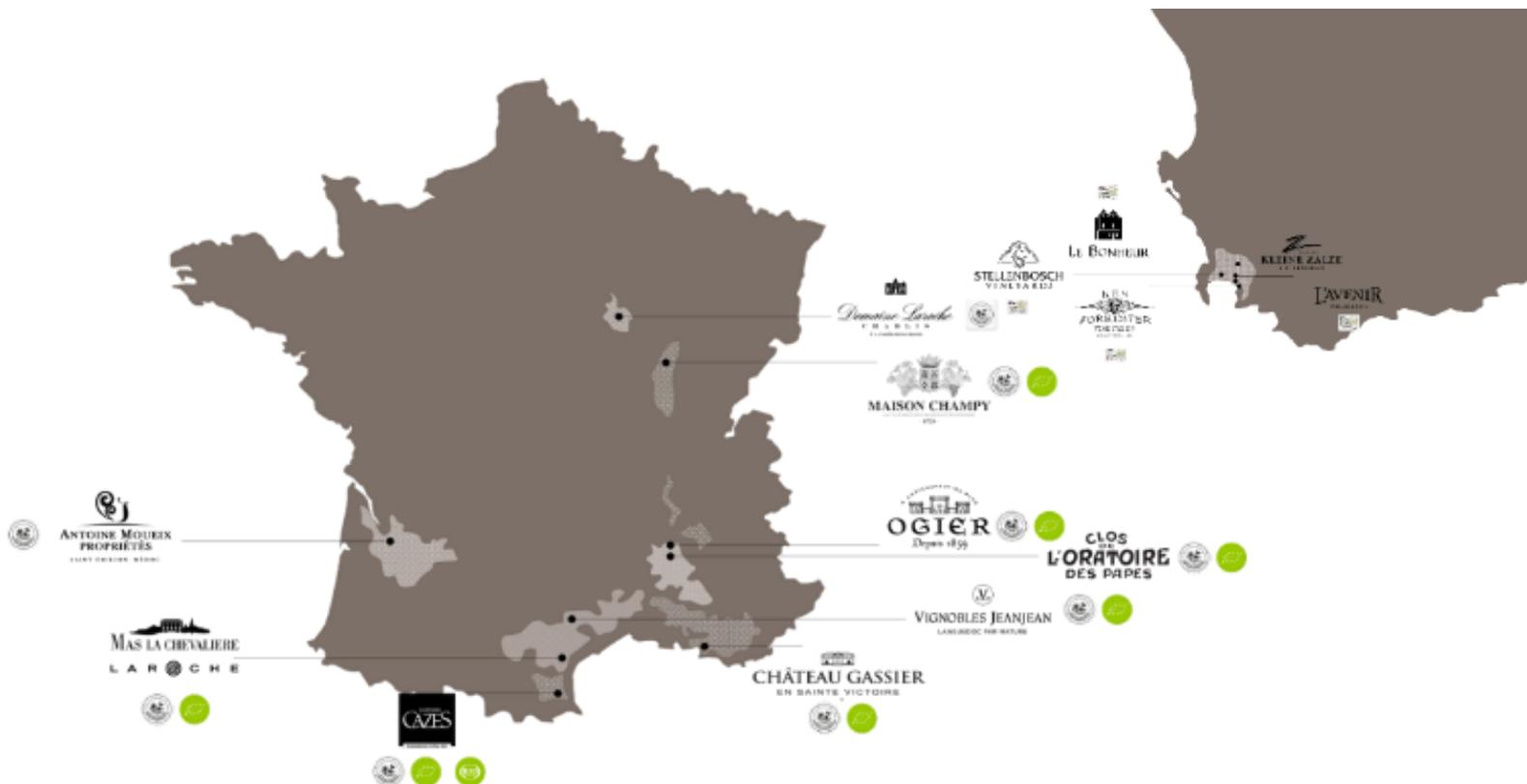
Au-delà des motivations environnementales, ce projet a une ambition sociale et vise à sensibiliser et reconnecter des acteurs locaux. Mené en collaboration étroite avec la Chaire Partenariale AgroSyS, l'Institut Agro Montpellier, les associations Paysarbre et 20 000 Pieds sur terre, et l'école du village de Vic-La-Gardiole, le projet de viticulture inclusive devient un projet collaboratif et collectif.

Le programme "Des Enfants et des Arbres" par exemple, permettra d'impliquer chaque année les enfants dans la vie du domaine en les invitant à venir planter des arbres, au cœur du Mas Neuf. Cette approche participative renforce l'ancrage des Vignobles Jeanjean en créant un lien essentiel entre le Mas Neuf et la communauté qui l'entoure.

Les faits marquants de 2023 dans l'ensemble de nos vignobles



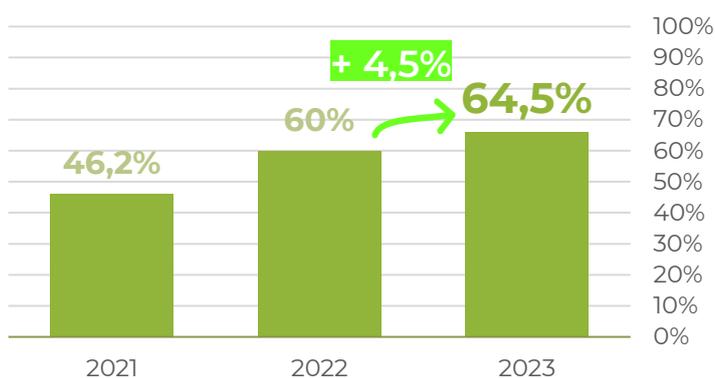
L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et nos surfaces en production certifiées continuent de progresser. Depuis 2021, nous avons atteint notre objectif de **100 %** de nos surfaces en production engagées dans une démarche labellisée. Mais nous pouvons encore progresser !



69 %
de nos surfaces en production engagées dans la certification Agriculture Biologique



Part de nos surfaces certifiées Agriculture Biologique



EN FRANCE

OU



EN AFRIQUE DU SUD

72,1 %

De nos surfaces en production certifiées HVE ou IPW

Le saviez-vous ?



Parce qu'ensemble, on va plus loin, nous avons à cœur d'encourager le travail collectif de nos équipes techniques pour toujours améliorer nos bonnes pratiques au vignoble.

Six mois après le Symposium technique annuel qui s'est tenu en novembre 2022 dans le Roussillon, s'est tenue une nouvelle Réunion technique de nos vignobles organisée par nos équipes Durabilité au sein du Causse d'Arboras, l'une des propriétés languedociennes des Vignobles Jeanjean.

Nos équipes techniques Vigne & Vin se sont réunies pour une nouvelle journée d'échanges sur la durabilité des pratiques de nos vignobles. Directeurs et responsables techniques des vignobles, chefs de culture, chefs d'équipe, stagiaires et alternants se sont rassemblés pour partager leurs expériences et présenter les projets en cours sur leurs propriétés

Ce moment convivial a permis de rendre compte et de **partager les bonnes pratiques** et initiatives menées par chacun dans nos différentes régions viticoles.

Au programme, des interventions et échanges sur les couverts végétaux, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, l'hydrologie régénérative, des projets de sélection massale...

” Le Symposium incarne la force de notre collectif, celui qui se nourrit de notre diversité, afin de toujours élargir nos horizons pour la valorisation de nos vignobles.

“



OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES



Alors que les ressources biogéniques et fossiles se dégradent, il est nécessaire d'accélérer la décroissance de notre impact sur l'environnement, en mobilisant deux leviers complémentaires : l'efficacité des procédés que nous utilisons et la sobriété de leurs usages.

OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'EAU

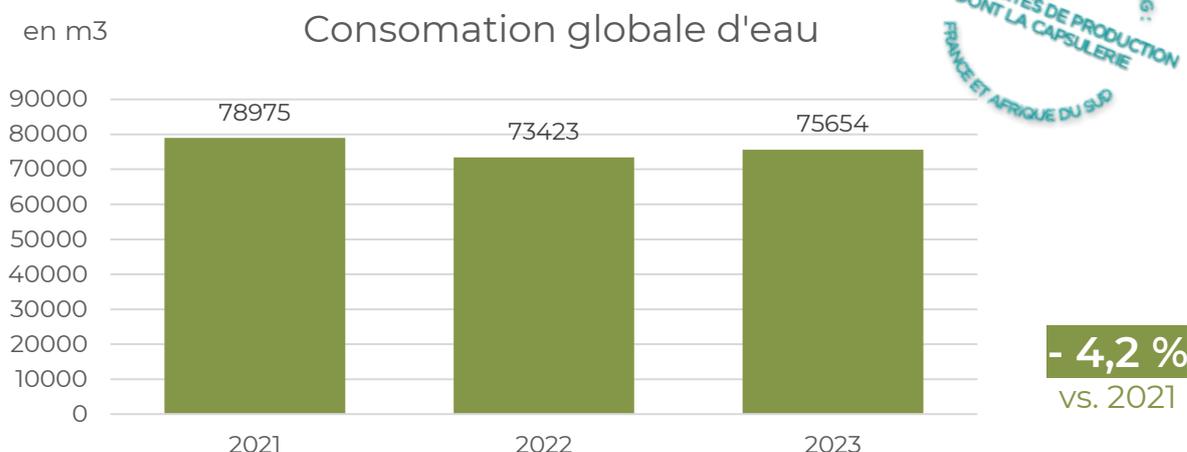
2023 a été une année symptomatique du dérèglement climatique et de son impact sur le cycle de l'eau. Alors que certaines régions sont sévèrement touchées par le manque d'eau avec -56% de pluviométrie par rapport à la normale des 30 dernières années, comme à Rivesaltes, d'autres sites, notamment à Bordeaux, ont observé une pluviométrie 30% supérieure à la normale des 30 dernières années (*source : infoclimat.fr*).

Au-delà de l'irrigation dans nos vignes, nos sites de conditionnement utilisent cette ressource dans les protocoles de nettoyage et d'hygiène pour assurer la qualité de notre production. Notre connaissance de nos procédés ont déjà permis une réduction nette des consommations d'eau et la mise en place d'actions d'optimisation qui portent leurs fruits. Pour autant, la raréfaction localisée de cette ressource implique de travailler encore pour réduire nos consommations tout en conservant nos exigences d'excellence qualité.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



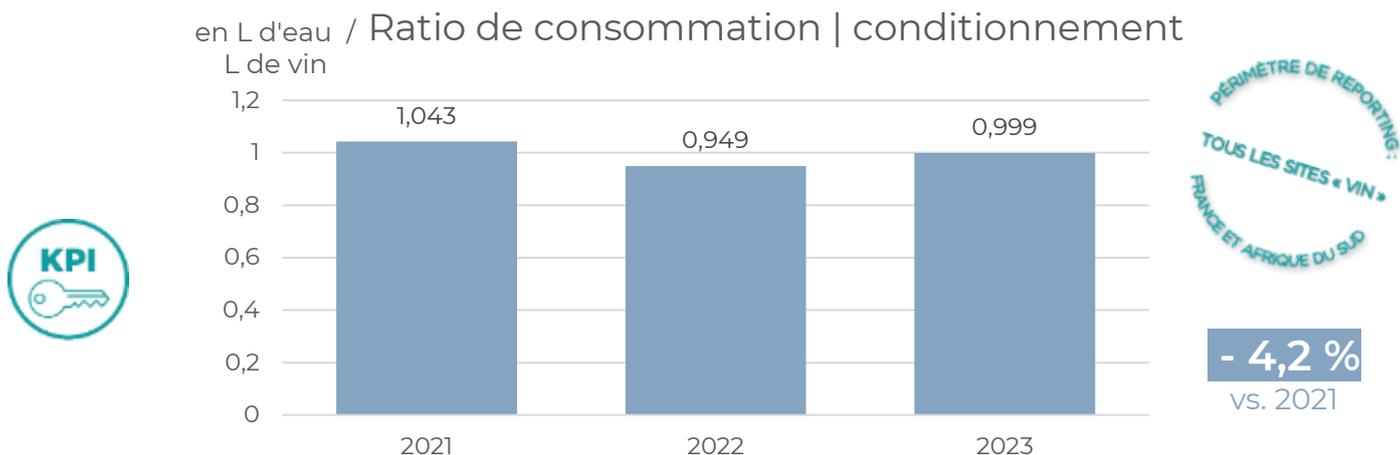
Les faits marquants de 2023



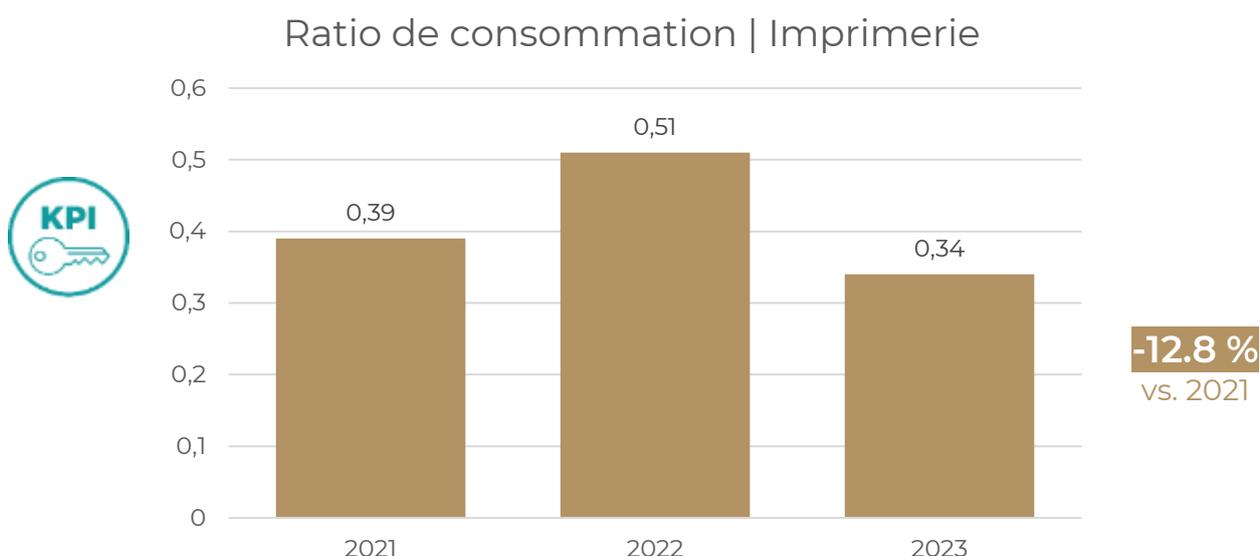
L'eau joue un rôle crucial pour garantir l'hygiène de nos chais et de nos outils de production. C'est pourquoi nous nous efforçons de réduire notre empreinte sur cette ressource précieuse, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Année après année, nos efforts pour améliorer notre consommation d'eau continuent de payer. Notre consommation globale a baissé de 4,2 % par rapport à 2021, avec une forte tendance à la baisse en France. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, nous ne pouvons que féliciter l'ensemble des collaborateurs dont les efforts ont été récompensés et saluer toutes les actions qui contribuent à écrire cette réussite collective.

Mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à la revue de nos protocoles de nettoyage, à la chasse aux fuites et à un affichage des indicateurs sur nos lignes ; ainsi les collaborateurs peuvent suivre les progrès réalisés. Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



Sur nos sites de conditionnement, nos consommations repartent à la hausse en 2023. Cette tendance révèle deux données extrêmement contrastées : une baisse de plus de 16 % de nos consommations vs. 2021 en France contre une hausse de 22 % en Afrique du Sud. Notre défi pour 2024 ? Essaimer les bonnes pratiques de nos sites français en Afrique du Sud pour retrouver une trajectoire en baisse.



Le ratio de consommation évolue à la baisse sur le site des Impressions de l'Enclos avec près de 13% de diminution vs 2021 et 33% vs 2022.

OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

La meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur l'optimisation et la rationalisation de notre consommation d'énergie, tout en modernisant notre équipement de production. Alors que notre principale source d'énergie provient des combustibles fossiles, nous visons aussi à intégrer davantage d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour garantir la durabilité de notre entreprise.



CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



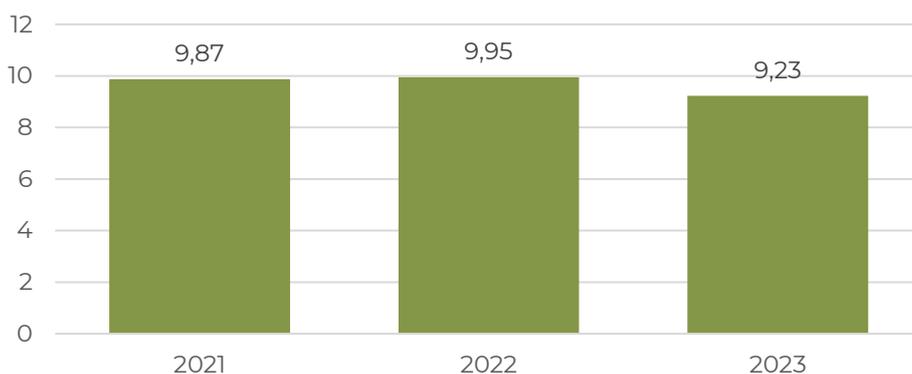
Les faits marquants de 2023

En 2023, le périmètre est resté constant. Les effets de la diminution de l'activité de conditionnement en France s'est observée sur les consommations d'énergie des sites, avec une baisse de plus de 7% par rapport à 2022.

Consommation globale d'énergie

en GWh

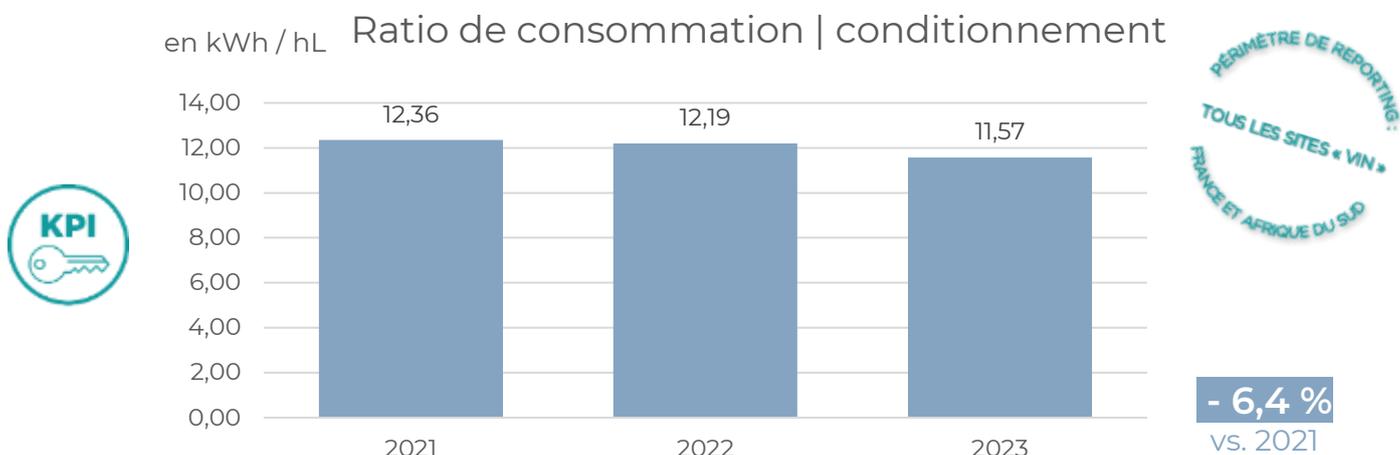
- 6,5 %
vs. 2021



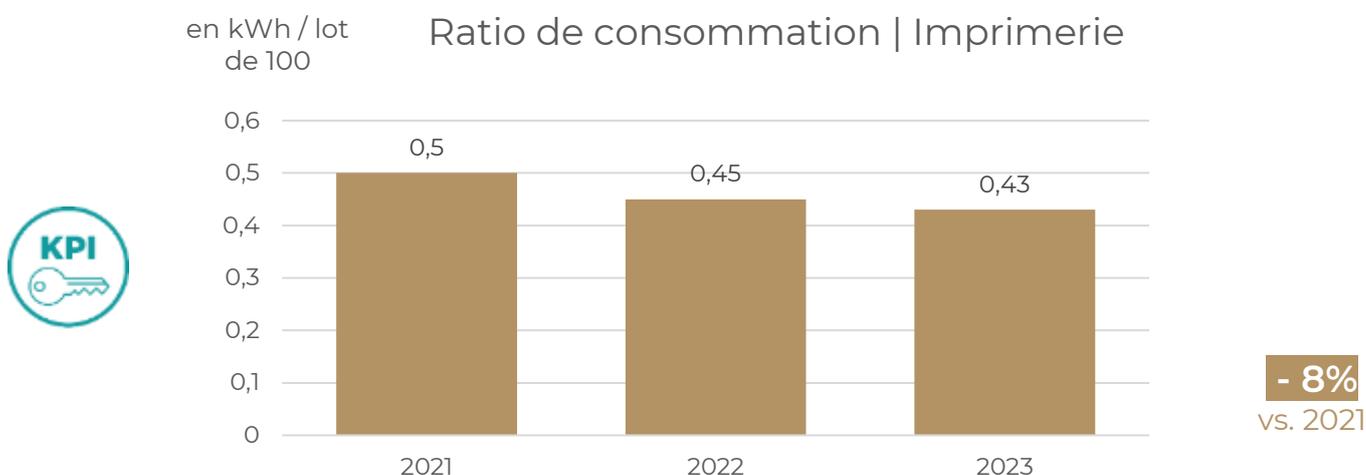
PÉRIMÈTRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
DONT LA CAPSULÈRIE
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

L'amélioration de nos process en matière de qualité (thermorégulation accrue) sur nos sites de conditionnement a fait augmenter notre consommation énergétique sur notre site principal en 2021. Nous avons atteint notre ambition de limiter cette hausse et de la stabiliser dès 2022. La tendance se confirme en 2023.



En ce qui concerne les activités des Impressions de l'Enclos, les consommations sont en baisse de 8% sur 2023 vs. 2021.



ANTICIPER TOUT RISQUE DE POLLUTION

Nos opérations entraînent des risques de génération de diverses formes de pollution. Nous avons établi des systèmes efficaces de récupération et de traitement de nos rejets. D'autres formes de pollution peuvent résulter de notre activité, notamment en raison de la proximité de nos sites avec des zones résidentielles. Nous nous efforçons de prévenir autant que possible toute pollution olfactive, visuelle et sonore afin de maintenir de bonnes relations avec nos voisins.

METTRE L'ECOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION



AMELIORER EN CONTINU TOUS NOS EMBALLAGES

Nous œuvrons à réduire le poids de nos bouteilles et l'utilisation de matières premières en sélectionnant, lorsque nous le pouvons, les emballages les moins nocifs pour l'environnement.

Le saviez-vous ?

En 2022, nous avons pu lancer notre gamme de bouteille apte au réemploi avec notre client Biocoop et notre partenaire Oc'Consigne : Terre Nature par Maison Jeanjean. En 2023, nous allons plus loin : nous avons fait le choix de **supprimer la capsule** de la bouteille. Cela nous permet de réduire encore notre impact en **diminuant les éléments du packaging**.



DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

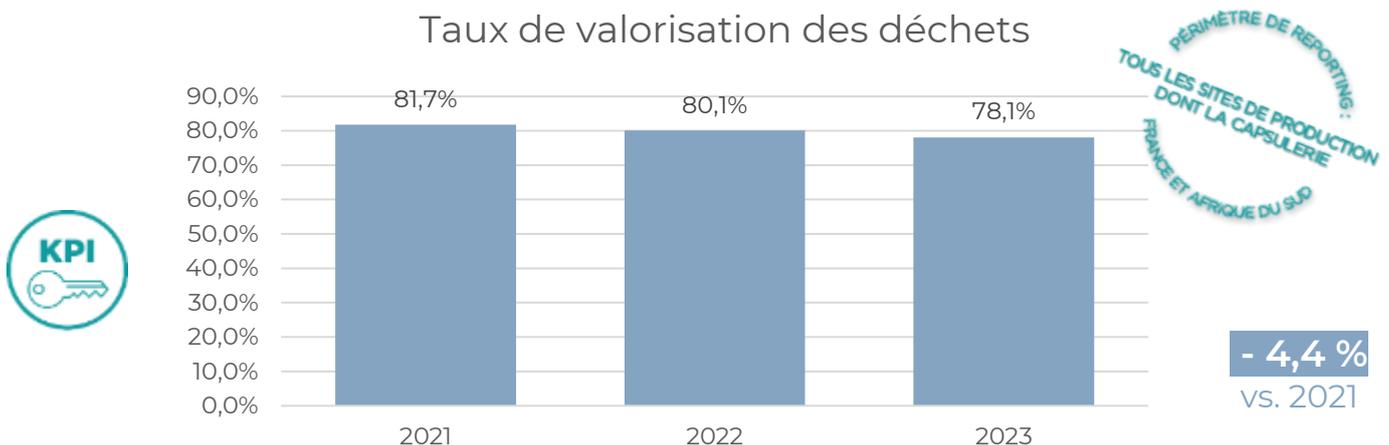
Il nous tient à cœur d'intégrer le concept d'économie circulaire dans nos actions, en considérant nos déchets comme de potentielles ressources. Pour cela, il est essentiel de croiser les connaissances issues de la recherche et de l'innovation et d'évaluer leur pertinence et leur maturité dans notre contexte. Et parce que des solutions existent, nous tentons de les appliquer à notre activité.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles.

Taux de valorisation des déchets



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, les déchets non valorisés, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. **Plus aucun déchet, que des co-produits !** Nous n'y sommes pas encore puisque plus de 20 % de nos déchets finissent toujours en DIB.

Cet indicateur s'est dégradé au cours des trois dernières années. Mais cette évolution est en réalité plutôt une bonne nouvelle : les filières de tri et de valorisation des déchets se développent en Afrique du Sud. L'intégration progressive des structures Sud-Africaines a engendré une baisse de notre taux de valorisation depuis 2021. L'objectif est de le voir réaugmenter au plus tôt.

Nous avons identifié plusieurs éléments dans nos DIB, pour lesquelles une filière de recyclage existe. Il est maintenant nécessaire de quantifier les volumes, afin d'identifier des collecteurs intéressés par ces déchets !



+ 6,2 %
vs. 2022

536 grammes

**C'est le poids moyen des
bouteilles achetées par
AdVini
(vs. 505 g en 2022)**



68,1 %

**C'est le taux de calcin (verre
recyclé) moyen de nos
bouteilles moyen dans nos
bouteilles**

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en essayant d'alléger nos bouteilles. Nous tâchons de choisir les teintes les plus foncées, incorporant le maximum de calcin lorsque c'est possible..

En 2023, nous avons produit 48,1 millions de cols. Depuis 2021, la pénurie verrière liée à l'augmentation du coût de l'énergie a rendu plus complexe le sourcing de bouteilles, cette tendance s'est poursuivie en 2023. Nous avons donc parfois dû nous rabattre sur les seules bouteilles qui étaient à notre disposition, dégradant l'indicateur de poids moyen des bouteilles.

En autre phénomène est venu dégrader l'indicateur : nos volumes sont en régression. Heureusement, notre mix-produit s'améliore, ce qui veut dire que nous perdons plus de volumes sur des vins d'entrée de gamme que sur des vins valorisés. Malheureusement, les vins valorisés sont encore trop souvent conditionnés dans des bouteilles plus lourdes. Cela a pour conséquence **d'augmenter le poids moyen de nos bouteilles de 31 g vs. 2022.**

Pour corriger cette trajectoire et au vu de l'impact significatif des bouteilles sur l'ensemble du Bilan Carbone d'AdVini, une sensibilisation accrue sera portée auprès de nos équipes marketing et de nos clients sur l'année 2024.

Le saviez-vous ?



Le support de l'étiquette adhésive, appelée glassine, est composée de papier et de silicone. Alors que 95% de la glassine est toujours enfouie ou incinérée en France, celle-ci peut être transformée en isolant. En 2022, les deux sites de Jeanjean et de Jules Lebègue ont récolté 55 tonnes de glassines pour réintégrer le cycle de production du papier.

En 2023, nous avons dû changer de prestataire en raison de l'arrêt des collectes par notre partenaire Cycle 4 Green et UPM Raflatac. Nous collaborons depuis avec SOPREMA, une entreprise française qui les incorpore dans son procédé de production de ouate de cellulose à Cestas (33).

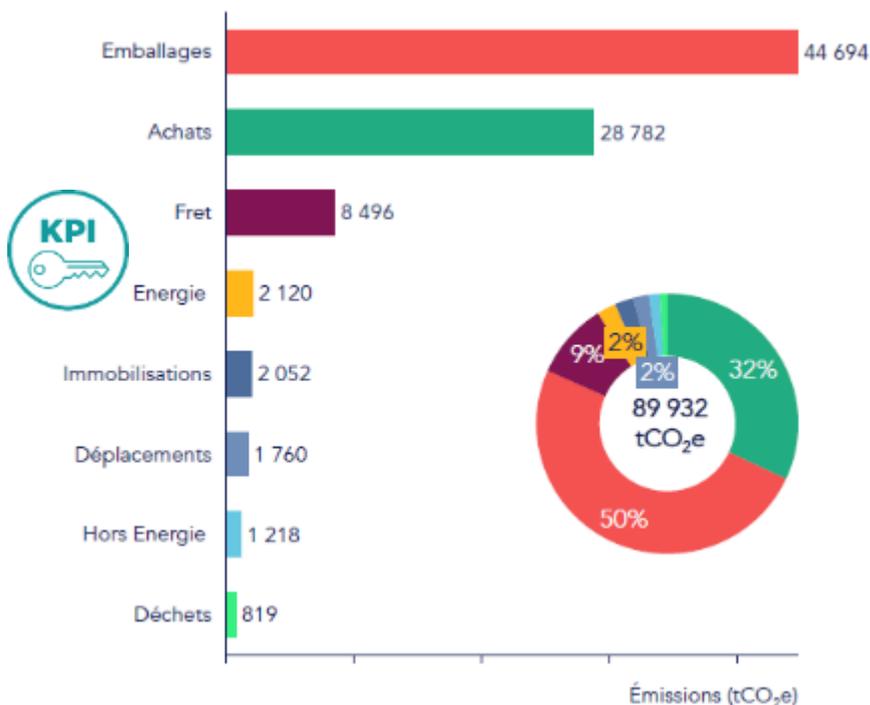
1 tonne de ces déchets permet de produire suffisamment d'ouate de cellulose pour isoler 2 combles.

Depuis novembre 2023, et grâce à l'engagement de nos équipes, l'ensemble de nos sites de conditionnement en France collectent les glassines pour SOPREMA !

FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTENUER LEURS CONSEQUENCES

DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

La viticulture est l'un des secteurs où les changements climatiques sont les plus visibles, avec un impact direct sur notre production. Entre fin 2022 et début 2023, nous avons réalisé un bilan carbone sur l'année 2021, couvrant nos scopes 1, 2 et 3.



SCOPE 1 : combustion de carburants (chauffage, machines, fret interne, véhicules opérés), émissions de CO₂ des procédés, épandage d'engrais
SCOPE 2 : consommations d'électricité
SCOPE 3 : fret non opéré, phase amont des achats, emballages (phase amont et fin de vie), immobilisations, déchets, etc.

Les emballages représentent le poste d'émissions le plus élevé avec 50% de nos émissions de GES en 2021. Plus spécifiquement, le verre (fabrication et fin de vie) pèse pour 41% du total de notre bilan carbone.

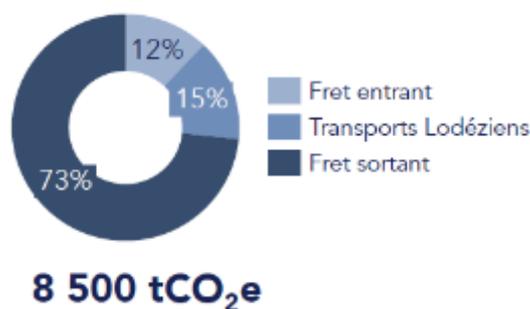
Les intrants, 2^e poste d'émissions, est composé à 95% des achats de vins en vrac, avant de voir apparaître le fret pour 9% de nos émissions globales de GES.

Cette photographie nous donne une représentation claire des priorités sur notre stratégie de décarbonation, encore en cours de définition, et nous confirme dans les efforts et projets que nous menons sur le long terme : écoconception, énergies renouvelables, partenariats avec nos apportants...

Focus Fret

Le fret chez AdVini se décompose en deux parties bien distinctes.

Une partie de nos flux est opérée par une société qui nous appartient, les Transports Lodéziens. Cela concerne les transports de vrac depuis nos fournisseurs jusque sur nos sites de conditionnement et nos flux inter-sites.



Cette part recouvre environ 15% de nos émissions Fret. Nous avons des leviers évidents sur cette part : formation des chauffeurs à l'écoconduite, optimisation du remplissage de nos camions et réflexion sur le verdissement de notre flotte de véhicules.

Le reste de nos flux sont opérés par des tiers, sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir décisionnel. L'exploration de solutions moins carbonées à proposer à nos clients pour le transport de nos produits est en cours (transports maritime par voilier et rail-route).

Le saviez-vous ?



Un panel représentatif de nos collaborateurs se sont réunis à l'occasion d'une journée dédiée au climat. Tous les métiers étaient représentés : production, vignoble, chai, marketing, finance, transport, RH...

Le programme fut le suivant :

Réalisation d'une « Fresque du Climat » animée par nos consultants experts en décarbonation

Atelier d'idéation pour identifier les actions prioritaires à engager pour réduire notre bilan.

Les pistes identifiées lors de cette journée ont alimenté le plan d'actions qui compose la Stratégie de décarbonation AdVini. Elle sera soumise au COMEX en 2024.

ACTIONNER TOUS LES LEVIERS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques se ressentent depuis plusieurs années à la vigne, avec une ressource hydrique de plus en plus limitée dans les bassins méditerranéens, des dates de vendanges de plus en plus précoces et des profils de vins qui évoluent.

Ces bouleversements du climat prendront une ampleur considérable dans les années à venir. Il est de notre responsabilité de préparer nos métiers à répondre à ces enjeux, en incluant la dimension carbone dans l'ensemble de nos projets au vignoble et en poursuivant nos essais de nouveaux cépages et porte-greffes plus tolérants au manque d'eau. Nous poursuivons également nos essais de nouveaux systèmes de protection antigel.

Le saviez vous ?

Dans la plaine viticole du Roussillon, frappée par des déficits hydriques croissants, le Domaine Cazes a amorcé en 2023 un projet innovant de **vitivoltaïsme dynamique** sur plus de 8 hectares.

Visant à réduire le stress radiatif, hydrique et thermique des vignes, des persiennes solaires offriront un ombrage ajustable pour répondre aux besoins de la plante. En bonus, une production d'énergie qui permettra d'alimenter les tracteurs électriques du vignoble !



“ L’occasion de créer un système résilient, intégrant les composantes climatiques, énergétiques et la biodiversité. ”

Fort d'un engagement de plus de 25 ans dans une approche agronomique intégrée, biologique et biodynamique, et soucieux de leur biodiversité, nos équipes y ont vu l'occasion d'aller encore plus loin.

C'est ainsi qu'a émergé l'idée novatrice d'un système vitiforestier intégré à ce dispositif d'agrivoltaïsme sur lequel se sont penchés un groupe d'étudiants ingénieurs de l'Institut Agro de Montpellier, dans le cadre de leurs enseignements et que retravailleront nos équipes d'ici à la plantation prévue en 2027.

L'ANCRAGE DANS NOS REGIONS VITICOLES, UNE FORCE POUR JOUER NOTRE ROLE DE LEADER

PILOTER ET POURSUIVRE DES PARTENARIATS INNOVANTS ET CREATEURS DE VALEUR AVEC L'AMONT POUR VALORISER NOS VINS ET REpondre AUX ATTENTES DES MARCHES



Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu de producteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé comme une évidence. C'est une logique fructueuse que nous devons déployer partout : **coconstruire des stratégies de création de valeur partagée.**

Le saviez-vous ?

Le « Broad-Based Black Economic Empowerment », BBEE, forme d'empowerment économique initié par le gouvernement d'Afrique du Sud en 2003, a pour objectif la redistribution des richesses à un large éventail de la société sud-africaine, précédemment défavorisée à l'époque de l'apartheid.



Visio Vintners est une entreprise créée en 2018 grâce à une collaboration entre le "Kleine Zalze Empowerment Trust" et "Kleine Zalze Wines" à Stellenbosch. Cette collaboration permet de développer les compétences des collaborateurs, de la vigne à la vinification, et jusqu'à la commercialisation pour assurer la durabilité à long terme.

L'Empowerment Trust détient 51 % des actions de Visio Vintners, les 49 % restants étant détenus par le domaine Kleine Zalze. Les bénéficiaires du Trust sont tous les travailleurs noirs de Kleine Zalze Wines ayant plus de 5 ans d'ancienneté. **Tous les employés éligibles du domaine reçoivent un bénéfice jusqu'à ce qu'ils quittent l'entreprise, sauf dans des cas particuliers (retraite ou invalidité) où l'employé touchera encore un bénéfice pendant 5 ans.**

Visio Vintners cultive ses propres raisins sur des terres louées à long terme par la municipalité de Stellenbosch et a planté depuis 2017 près de 15 hectares de vignes, de trois cépages différents : Cabernet Sauvignon, Cabernet Franc et Syrah. Les vignes ont grandi jusqu'à la première récolte en 2021 ! Ce fut un grand moment de célébration lorsqu'en 2021, Visio Vintners a lancé ses premiers vins sous sa propre étiquette.

Visio Vintners est avant tout un **projet humain et solidaire**, qui s'appuie sur la complexité du passé et la vitalité du nouveau. Cette marque adopte des méthodes agricoles responsables qui respectent un terroir unique : le terroir de Stellenbosch !



Les directeurs de Visio Vintners et les administrateurs de l'Empowerment Trust : Gerald Snyman (administrateur), Brandon Uitlander (directeur), Alicia Alves (administratrice) et Norman Paulse (directeur).

”

C'est notre bébé, nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en faire quelque chose de durable.

“

Alicia Alves, administratrice

”

La vision de Visio Vintners est de construire une marque largement reconnue, crédible, importante et durable, qui crée des bénéfices significatifs à distribuer aux bénéficiaires et à leurs familles. **Visio Vintners doit être un phare d'espoir, de croissance et de réussite.** “

DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET PIONNIER AU SERVICE DU PROGRES DE LA FILIERE DU VIN



Conscients de notre portée sur nos territoires et dans notre filière, nous nous engageons à jouer notre rôle de leader dans la structuration de la profession et dans la quête de durabilité. Cette démarche d'amélioration continue est indispensable à l'adaptation de notre filière, face aux défis du 21^e siècle.

C'est pourquoi nous nous engageons depuis plus d'une décennie aux côtés des acteurs de la recherche, pour encourager et accompagner l'innovation. AdVini est membre fondateur de deux Chaires de recherche de l'Institut Agro de Montpellier. En 2023, AdVini a rejoint le Mas Numérique pour amplifier sa présence sur le champ de l'agriculture connectée et répondre de ce fait à deux enjeux majeurs de sa politique ESG : le leadership dans les progrès de la filière et la digitalisation.



Depuis 10 ans, la Chaire « AgroSys » vise à rassembler les mondes scientifique, académique et économique pour innover en faveur d'agrosystèmes durables. La Chaire porte une approche systémique pour accompagner la transition agroécologique face aux enjeux de demain.



Lancée en 2022, la Chaire « Vigne et Vin » est un espace de réflexion entre des entreprises de la filière et les équipes de recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la formation, la recherche et le transfert de savoir.



Depuis 2023, nous avons rejoint un nouveau dispositif partenarial destiné à l'innovation, le Mas Numérique. Au sein de ce projet, porteurs de solutions, futurs utilisateurs et chercheurs échangent sur et testent en situation réelles, pour des innovations toujours plus adaptées aux enjeux et aux besoins du terrain.

GARANTIR LES STANDARDS DE QUALITE LES PLUS ELEVES POUR NOS VINS ET DANS NOS PROCESS



La qualité de nos vins est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients et les anticipons. De plus, nous nous inscrivons dans des démarches reconnues pour rendre nos engagements encore plus lisibles et crédibles, que ce soit autour de la promotion de terroirs d'excellence (AOP, IGP) ou de pratiques vertueuses (Biodynamie, AB, HVE, etc.).

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2023

Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciés. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité.

Notre engagement pour la qualité de nos produits se traduit dans notre façon de répondre aux exigences de nos clients. C'est pourquoi nous suivons avec précision toutes les réclamations reçues et traitées.



294

C'est le nombre de réclamations commerciales traitées en 2023 sur l'ensemble du périmètre AdVini (vs. 382 en 2022)

- 23 %
vs. 2022

Le nombre de réclamations commerciales a diminué en 2023 de 23% par rapport à 2022.

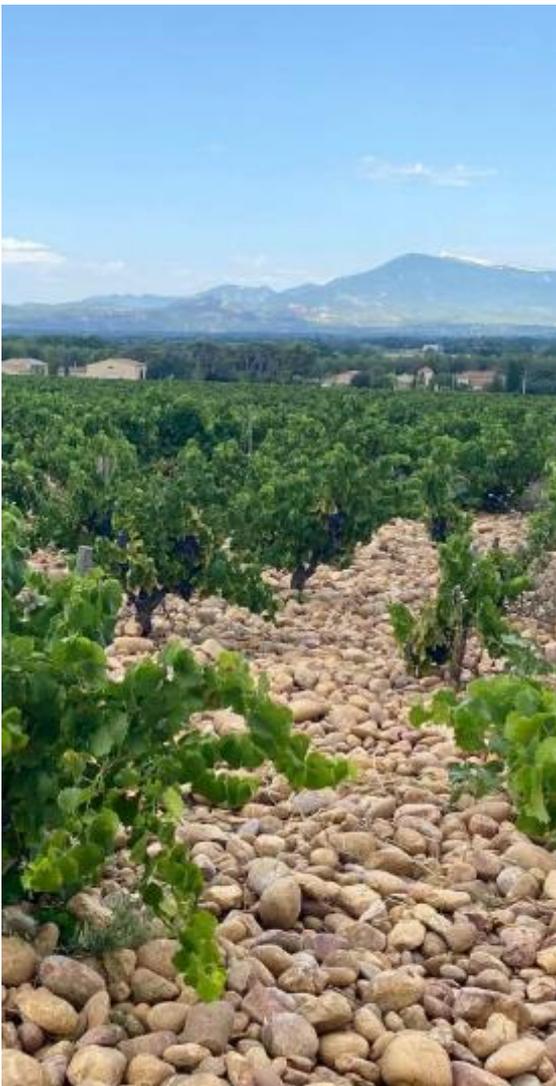
2023 a été marqué par un retour à la normale des coûts des matières sèches, ce qui avait causé en 2022 un grand nombre d'erreurs côté client dans l'enregistrement de nouveaux tarifs. En 2023, le nombre de réclamations de ce type diminue à 96 contre 208 en 2022, soit -53%.

Toutefois, il y a une augmentation du nombre de réclamation de la catégorie « Erreur de saisie, interprétation ou respect des process à l'ADV » (137 en 2023 vs. 104 en 2022, soit +30%). Cette dégradation a été identifiée comme un enjeu majeur. Un groupe de travail dédié à l'amélioration de nos process d'administration des ventes sera lancé en 2024 pour améliorer cet indicateur.

La Qualité chez AdVini ne concerne pas que nos process et la satisfaction de nos clients. Elle est bien sûr un enjeu prioritaire lorsqu'il s'agit de nos vins.

L'excellence de nos productions est reconnue plus que jamais et les médailles et autres récompenses ne cessent de venir saluer le travail de nos équipes, au vignoble et dans nos chais.

Le saviez-vous ?



Depuis maintenant deux ans, notre propriété du Clos de l'Oratoire du Pape intensifie ses efforts dans la compréhension de ses terroirs afin de révéler au mieux leurs potentiels qualitatifs avec notamment un projet sur les très réputés galets roulés de Châteauneuf du Pape.

Avec l'aide précieuse de deux stagiaires ingénieures agronomes et œnologues, les équipes techniques du domaine ont lancé une étude de **caractérisation de terroir intra-parcellaire** sur une parcelle qui leur semblait hétérogène et dont les raisins d'une zone semblaient exprimer une qualité qui se démarquait du reste de la parcelle.

Fosses et analyses pédologiques, capteurs et sondes de température et d'hygrométrie au niveau du sol et des grappes, suivi du développement de la plante et analyse des raisins obtenus, ... de nombreux indicateurs et données ont été compilés pour mieux comprendre le lien entre le terroir de nos vignes et la qualité des vins qui y sont produits !

L'étude doit encore être précisée et poursuivie mais les apprentissages qui en sont tirés sont déjà nombreux. De quoi améliorer encore la qualité de nos cuvées les plus prestigieuses.



Nos savoir-faire sont ancestraux et ultra-modernes, s'inscrivent dans une tradition séculaire et dans une innovation permanente. Quels qu'ils soient, ils sont précieux. Ils nous ont été transmis, nous en sommes garants et dépositaires ; il est de notre responsabilité de les transmettre et de le faire rayonner à travers le monde.

Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation de L'Institut Agro, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture depuis 2015 grâce au **Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir**.



Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 7 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de L'Institut Agro de Montpellier et leurs professeurs durant plusieurs mois, ainsi que par des cadres dirigeants d'AdVini et du Crédit Agricole, nouveau partenaire du projet depuis 2023. Après une préparation intensive, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités éminentes du monde du vin.



19

projets vignerons
ont été lauréats du
Concours depuis son
lancement en 2015
(vs 16 en 2022)

Le concours est doté de trois prix, de 50 000 €, de 20 000 € et de 10 000 €. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 8e édition du Concours Vignerons et Terroirs d'avenir a pu se lancer à l'automne 2023 et une nouvelle fois, les projets sont extrêmement prometteurs.

Le saviez-vous ?



En 2023, trois de nos propriétés se sont jointes au programme « Des Enfants et des Arbres » pour impliquer la nouvelle génération dans la transition agroécologique de leur territoire.

Intimement convaincus de la valeur pédagogique de l'agroforesterie et plus globalement de la transition agroécologique, les équipes des **Domaine Cazes** (Roussillon), **Domaine du Mas Neuf** (Hérault) et **Domaine Laroche** (Chablis) ont souhaité développer ce projet en partenariat avec les écoles locales de chacun de leur territoire. L'objectif est de partager et sensibiliser la nouvelle génération à l'importance de préserver la biodiversité et de restaurer les équilibres écosystémiques autour de chez eux.

Le Domaine Cazes a lancé le « top départs » des plantations d'arbres le 21 décembre 2023 en accueillant **45 élèves** de deux classes de l'école élémentaire Jean Alio à Espira-de-l'Agly.

Au total, ce sont **300 arbres** d'essences locales et diversifiées qui ont été plantés, main dans la main de la nouvelle génération, dans les vignes du Domaine Cazes !



UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE

AFFIRMER UNE GOUVERNANCE EQUILIBREE ET TRANSPARENTE AUTOUR DES ACTIONNAIRES DU MANAGEMENT ET DE TOUS LES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES



La vision ESG d'AdVini ne peut se déployer qu'en engageant l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance doit être à l'impulsion de cette dynamique qui doit se nourrir et s'enrichir par les attentes du management, des collaborateurs et des parties prenantes.



La création d'un comité ESG au sein du Conseil d'Administration, en 2022, est la meilleure illustration de cette incarnation au plus haut niveau de l'entreprise. Le Comité ESG s'est réuni tous les trimestres au cours de l'année 2023 ; **4 réunions stratégiques ont donc eu lieu sur l'année**. Cela a permis un véritable suivi des chantiers et a généré l'impulsion nécessaire à la bonne mise en œuvre de la Politique ESG.

Le service pilotant la stratégie ESG, le service Développement Durable, a été rattaché en direct au PDG d'AdVini, en 2022. En 2023, un véritable pôle ESG a été créé, regroupant le service Développement durable, le service Communication ainsi que le service Qualité Groupe. La directrice de ce nouveau pôle a été intégrée au sein du COMEX d'AdVini

DIGITALISER POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER



Rendre nos échanges et notre gestion plus fluide passera par la digitalisation. Elle est une clé pour mieux décider, mieux piloter, mieux suivre et mieux rendre compte. La digitalisation a également un rôle à jouer dans notre capacité à diffuser de l'information, en interne comme en externe. C'est pourquoi AdVini doit résolument ancrer sa trajectoire dans le digital.

De nombreux chantiers sont en cours en ce sens. Le premier d'entre eux, et probablement le plus structurant concerne la refonte de notre ERP. La migration de notre outil SAP vers la version « S4HANA » va nous permettre de repenser complètement l'architecture de nos flux et ainsi d'optimiser le pilotage de notre production, un vaste chantier qui a débuté en 2022, s'est étendu via des audits et une phase de cadrage en 2023 et qui se poursuivra sur toute l'année 2024 et 2025. Pour mener à bien ce chantier, un COD, pour Comité Opérationnel et Décisionnel, en charge du traitement de cette réflexion a été lancé en 2023.

L'année 2023 a également été synonyme de professionnalisation de nos outils de communication digitaux : mise en place d'un comité éditorial pour anticiper et planifier nos prises de paroles digitales, via notamment LinkedIn et via l'Intranet « My AdVini ». Les résultats de cette méthode sont significatifs et nous ont permis de pousser de façon beaucoup plus efficiente nos messages via des canaux digitaux.

Le lancement d'une nouvelle application de PIM a été réalisé fin 2022 et pleinement déployé en 2023. L'année 2023 a également été synonyme de déploiement de nouveaux outils pour le suivi de la relation client avec la bascule sur Salesforce IDCrmPro.

Autant de projets digitaux qui nous ont permis d'affronter sereinement l'objectif de digitaliser pour mieux piloter et mieux partager et ce, dès 2023.

COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, A L'INTERNE ET A L'EXTERNE, POUR FEDERER ET INSPIRER



Pour partager notre ambition environnementale et sociale, nous nous devons de la faire rayonner en interne grâce à une gouvernance engagée. Ainsi, nous pourrions essayer nos bonnes pratiques et créer du collectif autour de projets fédérateurs.

Mais c'est également cette mise en lumière qui nous permettra d'affirmer l'excellence de nos pratiques auprès de tous et ainsi contribuer à notre image de marque et à notre marque employeur. Rendre visible nos engagements est une étape clé de notre stratégie.

Notre ambition pour 2023 : « Faire & Faire savoir ». Un vaste chantier a donc été lancé en 2023 pour structurer la prise de parole AdVini et la faire monter en puissance. Un COD « ESG & Communication externe » a été lancé pour réunir les compétences nécessaires à cette montée en puissance. Ces travaux ont conduit à la refonte de nos outils de communication corporate, et au lancement d'une nouvelle vidéo de présentation mettant nos engagements au cœur de notre discours.

Les coups de pouce dont nous sommes fiers



Le projet Pebbles a été créé en 2004 et a pour but de permettre aux enfants des communautés agricoles d'avoir accès à des programmes d'éducation et à des services de santé et de nutrition. En effet, Pebbles s'associe à des fermes locales afin de créer et de gérer des clubs de développement pour les enfants des travailleurs de ces fermes qui vivent dans ces domaines.

Le programme d'éducation se divise en deux, le « learner enrichment education programme » pour les enfants âgés de 3 mois à 5 ans et le « school enrichment programme » pour les enfants âgés de 6 ans à 18 ans.

Pebbles est capable de maximiser le potentiel scolaire de chaque enfant en répondant à leur besoin en matière de santé et de bien-être avec leur service de santé : la Pebbles Health Clinic à Stellenbosch. Celle-ci fournit des services de santé de qualité à tous les bénéficiaires de Pebbles ainsi qu'à leurs parents. De plus, Pebbles s'engage à fournir un service de nutrition à tous les enfants. Environ 2 500 repas sont préparés dans la Pebbles Kitchen afin de fournir à tous les enfants des repas sains chaque jour. Les repas sont ensuite livrés dans tous les centres Pebbles afin qu'ils puissent être distribués à ces derniers.

Depuis plusieurs années, l'Avenir accueille et loge les familles des travailleurs et est très fière de faire partie du projet Pebbles.



We Love Football Academy (WLFA) est une organisation à but non-lucratif basée à Cape Town, créée par Christian Alder ancien footballeur allemand professionnel en 2016. Elle a pour but chaque week-end de donner aux enfants d'Afrique du Sud les connaissances nécessaires afin de les orienter vers un mode de vie sain et productif. Cette organisation travaille depuis maintenant cinq ans avec les mêmes enfants âgés de 6 à 16 ans. Ils sont une cinquantaine. Grâce à leur passion commune, le foot leur permet non seulement de comprendre cette notion de partage, mais aussi d'intégrer ces valeurs d'esprit d'équipe et d'entraide.

Chaque enfant a sa place et développe chez We Love Football Academy son droit de réussir physiquement, émotionnellement et mentalement. De plus, Christian Alder organise de temps en temps des sorties autour de Cape Town afin d'offrir à ces enfants l'opportunité de s'ouvrir au monde. Le partenariat avec L'Avenir a commencé durant la même année de sa création, en 2016. Ce partenariat a permis à We Love Football Academy de disposer d'un bungalow et de vans afin de pouvoir véhiculer les enfants.



FAIRE PROGRESSER NOS HOMMES, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS



L'organisation d'AdVini repose sur la diversité de ses métiers et de ses savoir-faire. Porté par des valeurs humanistes, Advini cultive une vision claire, ancrée dans son époque et pragmatique de la filière vin avec pour volonté de :

- Développer les compétences et favoriser l'épanouissement de l'ensemble de nos collaborateurs, en mettant en valeur les talents présents et futurs.
- Consolider une culture managériale transversale encourageant le travail d'équipe, afin d'optimiser les synergies et décupler les énergies.
- Instaurer des processus efficaces et motivants pour nos équipes, créant ainsi un environnement propice à la productivité et à l'épanouissement professionnel.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



2023, UNE ANNEE MARQUEE PAR UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

En cohésion avec le plan stratégique Accélération ORBIS, la gouvernance d'AdVini et les modes de décisions de l'entreprise ont évolué.

Accélération Orbis est un projet collectif, avec une organisation simplifiée, collaborative, agile & réactive.

L'entreprise s'organise désormais autour de plusieurs instances, avec des prérogatives distinctes :

- Conseil d'administration : Déterminer la vision, valider les orientations stratégiques, suivre l'exécution des plans et arrêter les résultats.
- Comex : En accord avec le conseil, fixer la stratégie, le cadre, les objectifs et les budgets, veiller à l'exécution des plans stratégiques et opérationnels en apportant le soutien nécessaire aux dirigeants.
- Comités opérationnels et décisionnels : Proposer des organisations, valider une feuille de route, et décider de livrables opérationnels
- Forum : Près de 70 Managers piliers dont l'objectif est d'échanger sur les avancées et les irritants, d'engager les équipes dans les projets, d'informer les collaborateurs et de s'informer, notamment grâce à des points « business partner »

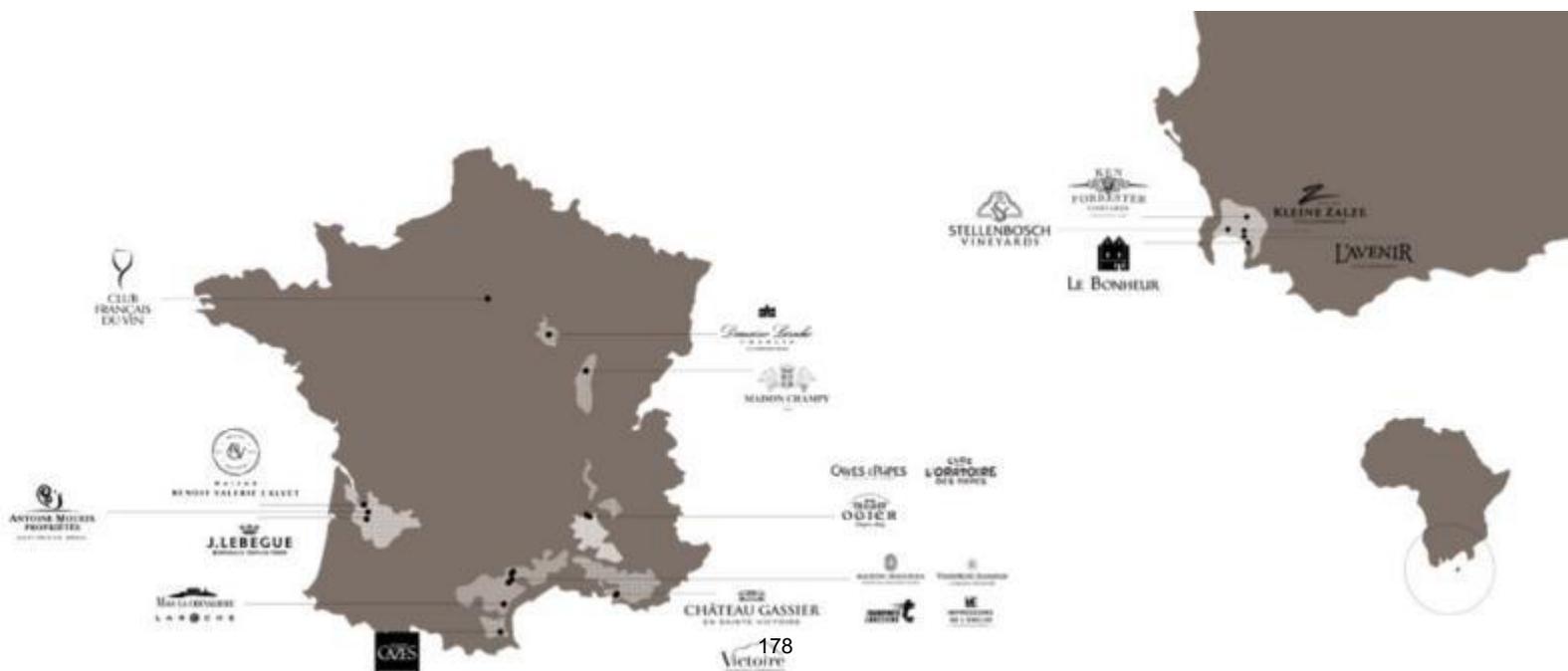
Ce mode de gouvernance favorise des modes de décision partagée afin de cultiver une culture collaborative, où les idées de chacun sont valorisées et contribuent à façonner notre avenir professionnel commun.

QUI SONT NOS COLLABORATEURS ?

Les données de la DPEF pour la partie sociale 2023 incluent nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.

Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

Les bureaux Export sont exclus.



Répartition par catégorie professionnelle

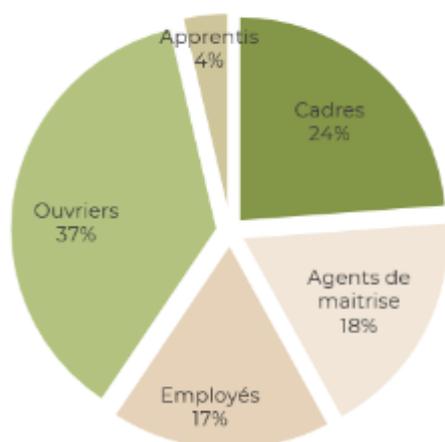
	2023		2022		2021	
Cadres	221	24%	220	25%	214	25%
Agents de maîtrise	172	18%	139	16%	129	15%
Employés	163	17%	156	18%	169	20%
Ouvriers	349	37%	345	40%	310	37%
Apprentis	33	4%	8	1%	26	3%
TOTAL	938	100%	868	100%	848	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

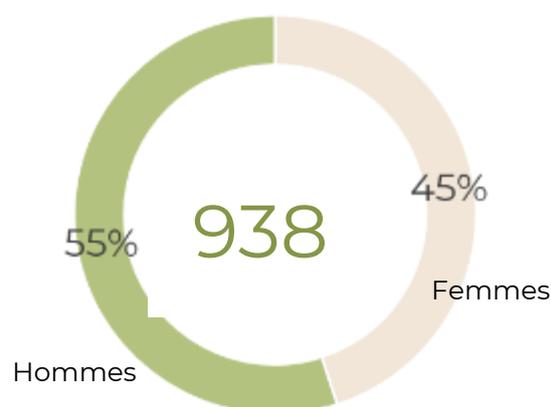
Le nombre de collaborateurs est en augmentation notamment du fait de la hausse notable du nombre d'apprentis présents au sein de l'effectif au 31/12/2023. En optant pour l'apprentissage, nous affirmons notre volonté de nous positionner en tant que leader de notre filière. En formant les jeunes générations, nous assumons un rôle de transmission de notre expertise et de notre savoir-faire, tout en instaurant une culture d'innovation et de dynamisme au sein de notre organisation. Cette approche, axée sur la formation, non seulement garantit la pérennité de notre entreprise, mais renforce également son influence dans un marché en constante évolution.

L'augmentation des effectifs s'explique également par un effet mécanique, un nombre d'embauches supérieur en 2023 et un nombre de départ inférieur à 2022. Cette hausse des effectifs au 31.12 reste néanmoins analyser avec prudence puisqu'il s'agit d'un effectif présent a un instant T. En termes d'ETP (équivalent temps plein), l'effectif reste stable.

REPARTITION PAR STATUTS



NOMBRE D'EMPLOYES TOTAL GROUPE



Répartition de l'effectif entre hommes & femmes, par statut

	2023				2022				2021			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	253	27%	96	10%	257	29%	88	11%	248	29%	62	7%
Employés	55	6%	108	12%	58	7%	98	11%	58	7%	111	13%
Agents de maîtrise	70	7%	102	11%	56	6%	83	10%	54	6%	75	9%
Cadres	119	13%	102	11%	121	14%	99	11%	122	14%	92	11%
Apprentis	17	2%	16	2%	7	1%	1	<1%	17	2%	9	1%
TOTAL	514	55%	424	45%	499	57%	369	43%	499	59%	349	41%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

Part des CDD dans l'effectifs

	2023				2022				2021	
	hommes	%	femmes	%	homme	%	femmes	%	homme	femmes
Ouvriers	5	0,5%	3	0,3%	3	0,3%	1	0,1%	8	4
Employés	3	0,3%	2	0,2%	1	0,1%	4	0,5%	4	14
Agents de maîtrise	0	0,0%	1	0,1%	0	0%	1	0,1%	0	1
Cadres	0	0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0
Total	6	0,9%	6	0,6%	4	0,4%	6	0,7%	12	19

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

Au 31/12/2023, la part des contrats à durée déterminée (CDD) reste minime. L'embauche en CDD ne répond généralement qu'à un besoin spécifique lié à l'organisation (saisonnalité, remplacement ou accroissement réelle de l'activité). Cette prédominance du contrat en CDI permet à nos collaborateurs de bénéficier d'une sécurité de l'emploi, d'une continuité de revenus, d'accéder plus facilement à certains dispositifs (rémunération variable, épargne salariale...) et de se projeter sur le long terme aussi bien professionnellement qu'à titre personnel.

Cela facilite également l'accès à des opportunités de formation continue et de développement.

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

Embauches

	2023		2022		2021	
	<i>Données incluant AFS</i>		<i>Données incluant AFS</i>		<i>Données incluant AFS</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	26	7	20	5	4	26
Employés	4	26	7	17	11	6
Agents de Maitrise	9	12	5	10	6	8
Cadres	7	12	11	3	8	10
Total	46	57	43	34	29	50

Embauches en CDI au 31/12.

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDI



Recrutement et marque employeur

AdVini aspire à attirer des professionnels qualifiés, dotés d'un fort potentiel, et aptes à embrasser et promouvoir l'image ainsi que les valeurs fondamentales de l'entreprise.

Ainsi, en lien logique et en prolongement de la définition de notre Raison d'Être, un travail collaboratif avait été réalisé en 2022 pour définir nos valeurs, et rédiger notre raison d'être impliquant des ateliers de travail avec plusieurs collaborateurs de nos entreprise représentatifs de nos différents métiers.

Au cours de l'année 2023, le Comité Opérationnel et Décisionnel en charge de la transformation managériale et de la communication interne a continué à élaborer la définition de nos valeurs ainsi que des comportements attendus qui y sont associés. Ce processus de détermination et de précision de nos valeurs est crucial pour garantir une compréhension claire, refléter la réalité, et définir comment elles se manifestent concrètement au sein de l'entreprise.



Renforcer notre attractivité est impératif pour attirer les talents nécessaires à notre croissance et pérenniser nos organisations. Cette initiative est cruciale dans tous nos bassins viticoles français, et c'est un aspect clé pour assurer notre succès.

Advini a sollicité en 2023 Welcome to the Jungle afin de participer au déploiement de sa marque employeur, Nous avons pris le parti de mettre en avant Advini et ce qui fait sa richesse c'est-à-dire :

- Ses collaborateurs : à travers une série de portraits illustrant la diversité de nos métiers.
- Ses maisons : à travers une section dédiée à chacun de nos bassins viticoles, chacune de nos maisons et entités.
- Sa culture d'entreprise avec un focus sur notre raison d'être, nos valeurs et les grandes étapes qui ont contribué à faire ce qu'Advini est aujourd'hui.
- Le dernier volet est celui de Nos Engagements, qui illustre concrètement :
 - o Les efforts nous menons tous et tous les jours en faveur du respect de l'environnement et ce de la vigne au verre,
 - o Les dispositifs mis en place pour nos collaborateurs tout au long de notre parcours,
 - o Les actions que nous entreprenons pour soutenir l'excellence de la filière vitivinicole.

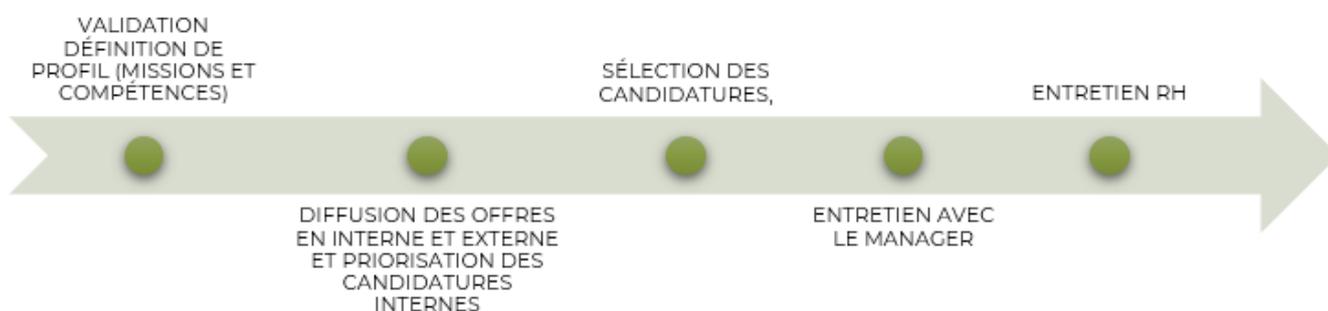
Ces engagements clairement énoncés doivent permettre de créer de la confiance et faire la différence auprès de potentiels nouveaux collaborateurs.

Conscient des enjeux croissants liés au recrutement ; Advini poursuit également l'amélioration continue de ses outils de suivi des candidatures, ATS (« applicant tracking system ») afin d'adresser plusieurs problématiques :

- Garantir une meilleure visibilité de nos offres et disposer d'une analyse pertinente de la performance de nos annonces afin de faciliter l'anticipation de recrutements complexes
- Disposer d'un outil de gestion partagée des candidatures et avoir ainsi un réel vivier de profils qui permette de multiplier les opportunités pour les candidats au sein du groupe
- Assurer un meilleur suivi de l'état d'avancement des recrutements et veiller à mieux informer les candidats, notamment dans le cadre des réponses qui peuvent leur être apportées

Cette plateforme permet de proposer une meilleure expérience candidat, garantir également un niveau accru de transparence de nos process en permettant d'accéder à tout moment à tous les profils et de veiller à la non-discrimination et à la justification des choix concernant les profils retenus. Elle fournit également un cadre légal (respect de la réglementation RGPD) et permet de bénéficier de données de reporting, nous permettant de nous positionner dans une logique de mesure de notre efficacité et d'amélioration continue.

Nos process de recrutement se veulent courts et réactifs, et se limitent dans la majorité des cas à 2 entretiens. Notre objectif étant d'avoir des délais de recrutements et des process de décisions rapides, afin d'être réactifs dans le contexte actuel. Eventuellement, un entretien avec la Direction et/ou un membre Comex peut avoir lieu selon le poste :



2023 a également été marquée par la mise en place d'un programme de cooptation au sein de nos filiales françaises, processus de recrutement participatif où les employés recommandent des candidats potentiels pour des postes vacants au sein de l'entreprise.

La cooptation est un moyen efficace de recruter de nouveaux talents, d'améliorer la culture de l'entreprise et de renforcer l'engagement des employés.

En cas de succès du recrutement une prime est versée au collaborateur ayant recommandé le candidat, et renforce ainsi un peu plus l'implication dans la vie de l'entreprise.

La cooptation doit être gérée de manière éthique et équitable. Une procédure claire a donc été formalisée et partagée pour garantir que tous les candidats soient traités de manière égale et objective.

Intégration

AdVini s'engage résolument dans l'intégration réussie de ses nouveaux collaborateurs en organisant régulièrement une journée dédiée, réunissant tous les nouveaux entrants, quel que soit leur métier au sein de nos différentes filiales françaises. Cette journée d'intégration constitue une opportunité exceptionnelle pour les nouveaux venus de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens. Au-delà de la découverte des différents aspects de l'entreprise, cette initiative renforce notre unité en permettant le partage de nos valeurs communes, favorisant ainsi un environnement de travail collaboratif et dynamique.

Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maîtrise) ou 12 mois (pour les cadres)

Le taux de rétention est à 93% à fin décembre 2023, signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'entreprise.



Les nouveaux employés reçoivent périodiquement un rapport d'étonnement, une initiative volontaire visant à recueillir leurs retours sur nos processus tels que le recrutement et l'intégration, les cultures et valeurs d'entreprise, le management, l'ambiance et les relations d'équipe, ainsi que l'aménagement du poste de travail et l'environnement. Cette démarche contribue activement à l'amélioration continue de nos pratiques et à l'optimisation de l'expérience professionnelle au sein de l'entreprise.

Pour parfaire nos process d'intégration, nous avons fait le choix de collaborer en 2023 avec l'entreprise « Ta Belle Mer », une entreprise exceptionnelle qui nous a accompagnée pour la réalisation de nos Welcome packs.

Cultiver le sentiment d'appartenance auprès de nos nouveaux talents dès leur arrivée est un pilier essentiel de notre culture d'entreprise.

Nos Welcome Packs ont ainsi été soigneusement choisis pour accueillir nos nouveaux collaborateurs et arborer notre identité et nos valeurs.

Ce qui rend ce partenariat spécial, c'est l'engagement de Ta Belle Mer en faveur de produits Made in France et respectueux de la planète. Leurs valeurs éthiques et leurs préoccupations environnementales s'alignent parfaitement avec ce qu'est AdVini et ce que nous défendons, faisant de cette collaboration un partenariat évident.

Départs

	2023	2022	2021
	<i>Données incluant AFS</i>		
Nombre de départs*	158	166	142
dont nombre de fin de CDD, apprentissage...	35	39	45
dont nombre de licenciements	24	16	16

* Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année.

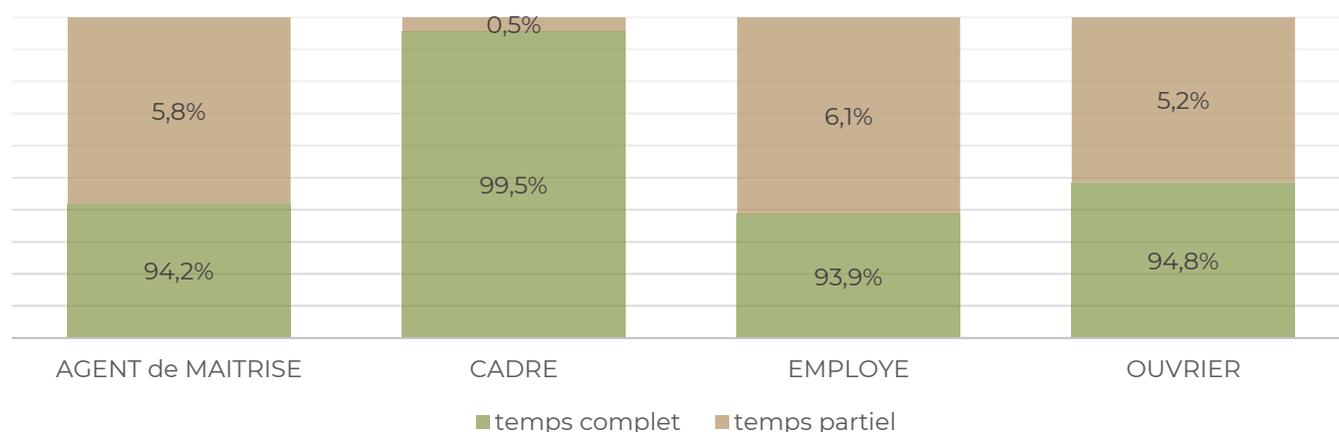
En cas de départ à l'initiative du salarié, un questionnaire de départ est adressé aux collaborateurs sortants qui souhaitent partager leurs raisons. L'analyse de ce questionnaire de départ est partagée par la DRH dans les instances de Direction (notamment comité des rémunérations).

COMMENT S'ORGANISE LEURS JOURNEES ?

Durée & organisation du travail

Environ 4% de l'effectif présent au 31/12 (hors apprentis) bénéficie d'un temps partiel. Le temps partiel est choisi au sein de l'entreprise. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

PART DES EFFECTIFS À TEMPS COMPLET VS PARTIEL



Effectif présent au 31/12

Télétravail

Le télétravail s'est installé durablement au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises.

Celui-ci répond aux besoins d'assouplissement et de flexibilité pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale entre tous.

La Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail,
- Améliorer la qualité de vie au travail des salariés au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler,
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité,
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne,
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Maladie

	2023	2022	2021
	Données incluant AFS	Données incluant AFS	Données incluant AFS
Nombre de jours d'absence calendaires pour cause de maladie	11 354	11405	10 696
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	4.83 %	5%	5%

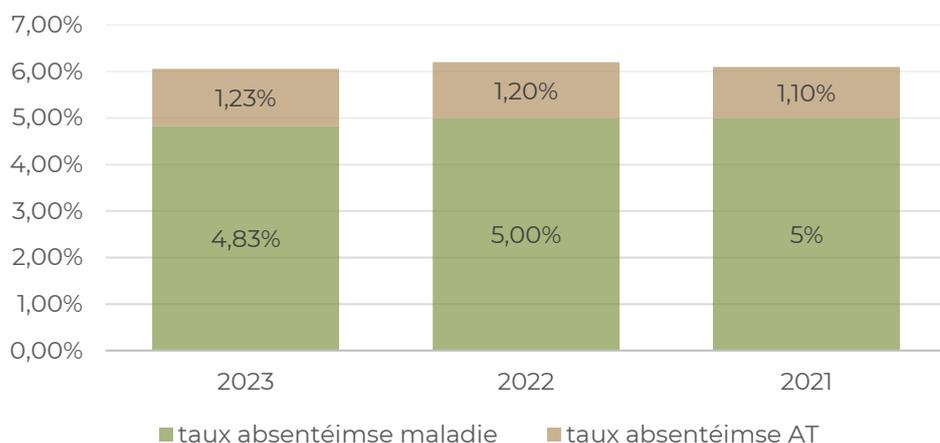
Effectif CDI+CDD et apprentis

Accidents du travail

	2023	2022	2021
	Données incluant AFS	Données incluant AFS	Données incluant AFS
NB de jours d'absence calendaires pour cause d'accident du travail/trajet	2851	2606	2265
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1.23%	1.2%	1.1%
Taux de fréquence	22.11	21.24	21.21
Taux de gravité	1.64	1.68	1.23

Effectif CDI, CDD, apprentis

TAUX D'ABSENTÉISME



6,04 %

C'est le taux d'absentéisme sur l'année 2023

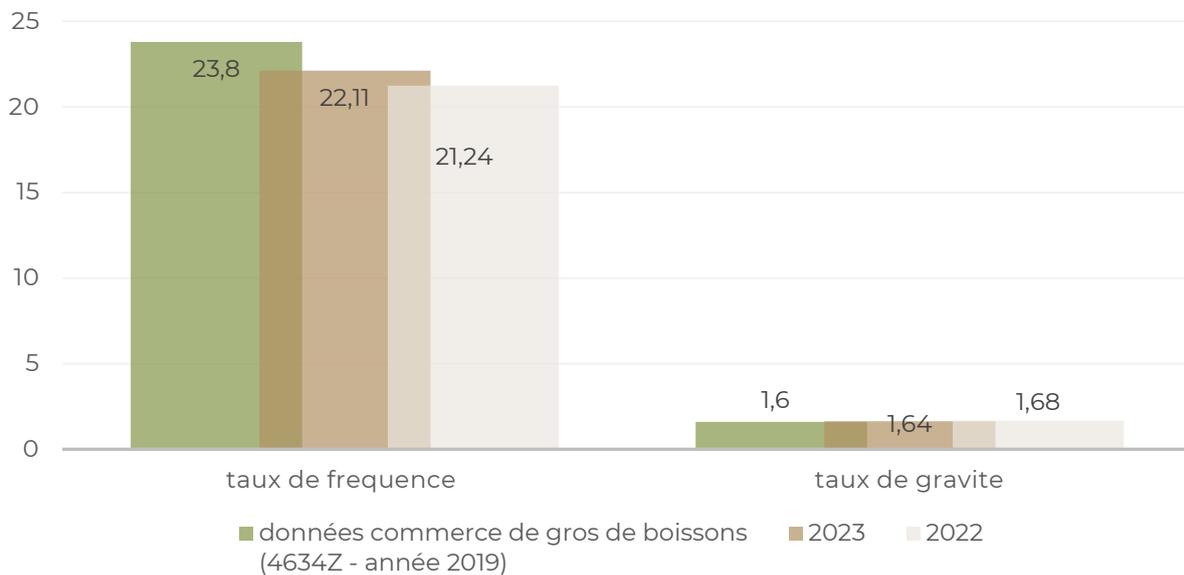


Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire (jours ouvrés) /heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (jours ouvrés) (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

TAUX DE FREQUENCE et GRAVITE



AdVini déploie des mesures visant à prévenir les risques professionnels, à garantir la sécurité, et à améliorer les conditions de travail pour l'ensemble de ses employés. Les questions de sécurité sont traitées localement, au niveau de chaque maison, par leur Direction respective, dans le but de responsabiliser les dirigeants et les chefs de service envers ces enjeux spécifiques. Par ailleurs, chaque Comité Social et Économique (CSE) intègre une commission dédiée à la sécurité.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement les diagnostics de situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS

Politique en faveur des séniors

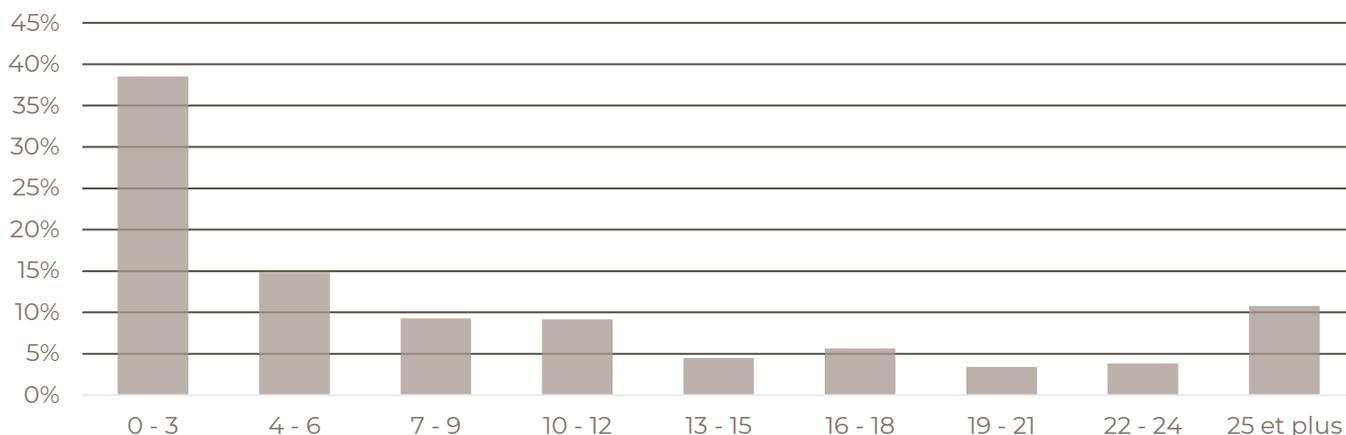
L'âge moyen, des salariés présents au 31/12 est de 43 ans. Plus d'un tiers de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

En France, nous accompagnons nos employés dans la transition vers la retraite en organisant des réunions d'information et des entretiens individuels avec notre organisme de gestion. L'équipe RH est un soutien pour accompagner, à leur demande, les collaborateurs dans leurs démarches administratives. Enfin quand cela est possible, des départs en retraite progressive sont mis en place pour favoriser la transmission des savoirs et des connaissances mais aussi faciliter cette période de transition pour le collaborateur.

Pour une meilleure anticipation de la retraite, un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été instauré au sein des filiales françaises. Le groupe encourage activement l'utilisation de ce dispositif en accordant un abondement sur les sommes issues de la participation et de l'intéressement.

Par ailleurs, des actions préventives et des ajustements des postes de travail sont mis en place en réponse aux diagnostics de pénibilité établis et aux initiatives des instances représentatives du personnel.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 10 ans. On note 63% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté. Les enjeux sur la transmission des savoirs sont forts. En ce sens, plus de 60% des formations sont des formations internes. Cet engagement fort permet de mettre en place des programmes sur mesure et favorise la transmission efficace du savoir-faire et des bonnes pratiques propres à notre organisation.

Une façon de contribuer également à renforcer les rencontres inter métiers, de renforcer la cohésion d'équipe et la culture d'entreprise.

Recrutement & maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapé

AdVini s'associe à l'Agefiph qui propose une plateforme de recrutement et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Nos offres d'emploi, d'alternances et de stages y sont systématiquement diffusées pour toutes nos maisons et pour l'ensemble de nos métiers.

L'entreprise veille également au maintien dans l'emploi en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique. Un travail qui est généralement mené conjointement avec les services de santé au travail.

Fidèle à notre raison d'être, AdVini fait de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap un enjeu majeur. Les sujets à adresser sont multiples : lutter contre les idées reçues, veiller aux bonnes pratiques de recrutement, communiquer & sensibiliser, travailler avec les services de santé pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.

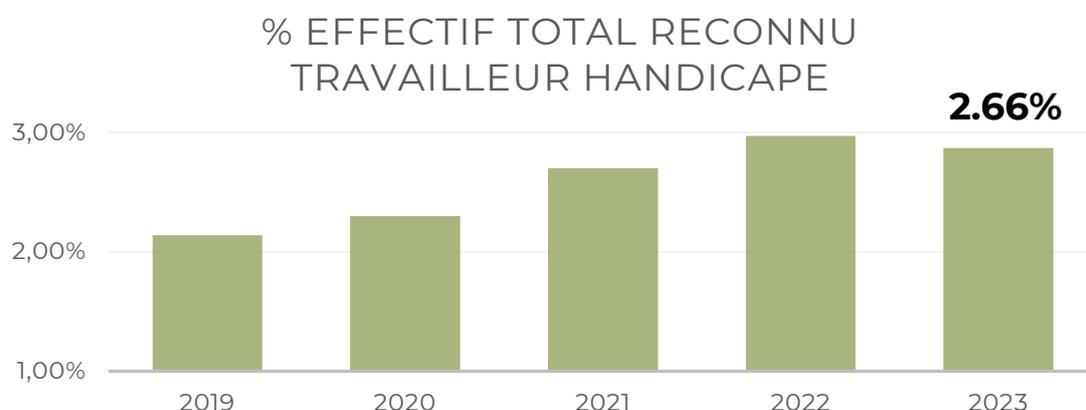
AdVini a initié un diagnostic handicap au sein du groupe avec l'appui d'un cabinet spécialisé. L'objectif de ce diagnostic est de permettre une analyse qualitative et quantitative de notre situation autour de 3 axes : l'insertion, le maintien dans l'emploi et la communication.

Il permettra dans un second temps la définition d'un plan d'actions formalisé et adapté à nos spécificités.

La phase de diagnostic a été réalisée sur la base d'une analyse documentaires et de 13 entretiens semi-directifs individuels avec des membres de la direction, des collaborateurs et des représentants du personnel.



Une première restitution intermédiaire a eu lieu fin 2023 avant l'étape de co-construction du plan d'actions autour prévue en 2024



Périmètre France - Total France des ETP (pondérés) des employés en situation de handicap / Total effectif France à la clôture

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



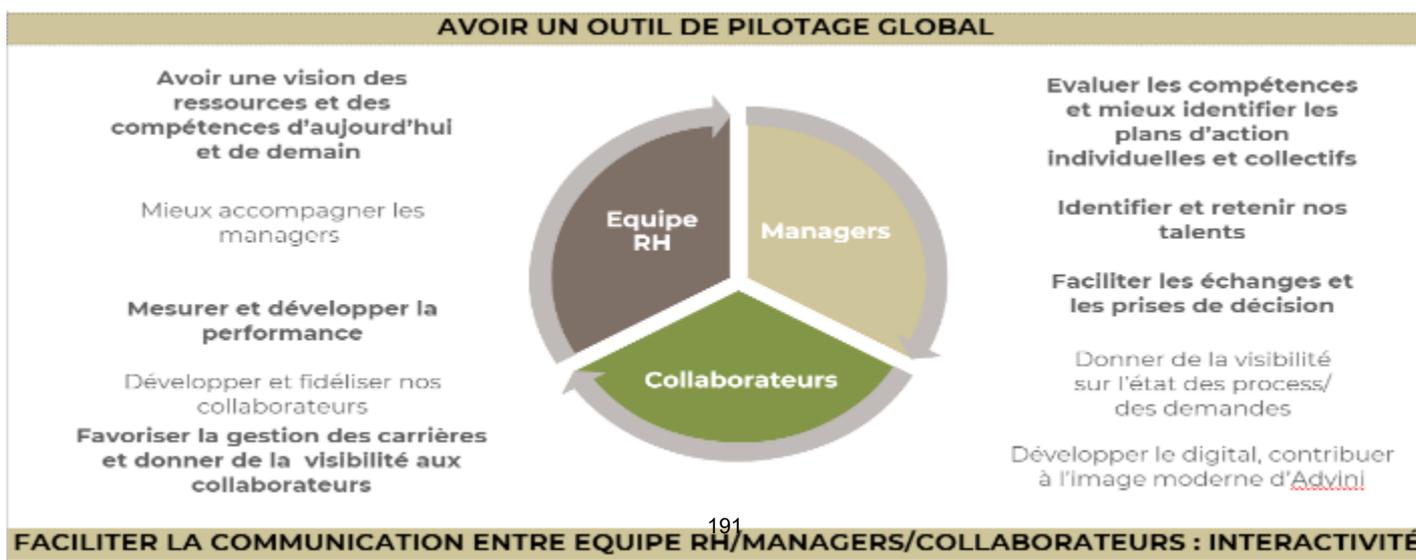
AdVini accorde une grande importance au renforcement des compétences de ses employés, principalement à travers des programmes de formation. La transmission des connaissances et des compétences est une priorité absolue au sein d'AdVini. C'est pourquoi nous devons capitaliser sur notre expertise et notre savoir-faire exceptionnels dans des domaines tels que la viticulture, l'œnologie, la production, la logistique, la commercialisation, la gestion, l'ingénierie financière, etc.

AdVini valorise le développement continu de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, favorisant la croissance par le biais de formations ciblées et de la mobilité interne. Chaque maison au sein de l'entreprise propose une gamme variée de formations, en lien direct avec les responsabilités professionnelles des collaborateurs, mais également des formations plus personnalisées.

Ces programmes de formation, souvent conçus sur mesure, visent à renforcer les compétences nécessaires à la réussite dans leurs fonctions actuelles, tout en offrant des opportunités d'acquérir de nouvelles compétences pertinentes pour leur évolution professionnelle. Une attention est également portée lors des formations pour :

- Adresser nos sujets ESG à travers des thématiques variées : le Bio, les couverts végétaux, la lutte contre la corruption, la santé & la sécurité de nos collaborateurs
- Développer l'ouverture à notre métier et nos savoir-faire pour tous nos collaborateurs via la journée d'intégration, les formations dégustation
- Poursuivre la digitalisation de nos métiers (avec des formations SAP, CRM, BI)
- Accompagner les managers dans l'exercice de leurs missions afin de leur donner les clés de la réussite.

AdVini utilise un portail RH dédié pour dynamiser et optimiser le suivi ainsi que le développement de ses collaborateurs. Cet outil constitue un moyen de pilotage efficace pour la gestion de la performance, des carrières, et du développement des talents au sein de l'entreprise.



Le portail RH doit poursuivre son déploiement pour permettre à AdVini d'animer ses enjeux :

- Fidéliser les talents et identifier les futurs leaders qui assureront la pérennité et le succès continu d'AdVini.
- Accueillir les nouveaux collaborateurs de manière à ce qu'ils démarrent leur parcours professionnel de la meilleure manière au sein de l'entreprise.
- Favoriser le développement des collaborateurs pour qu'ils puissent exprimer leur plein potentiel, s'épanouir au sein de l'organisation, et contribuer de manière active aux résultats individuels et collectifs.
- Attirer des profils de qualité, suscitant l'envie tant chez les candidats potentiels que chez les collaborateurs en poste, de rejoindre et de contribuer au succès d'AdVini.
- Réorienter les individus en cas d'échec, en leur proposant des missions ou des fonctions plus en adéquation avec leurs formations et compétences.

People Review

Après avoir finalisé en 2022, la cartographie des compétences de ses différents métiers AdVini a pu déployer en 2023 ses entretiens de compétences et People review auprès de populations prioritaires, en lien avec les évolutions de nos organisations au sein des métiers commerce et marketing.

La mise en place de la People Review au sein de notre organisation est une initiative clé visant à renforcer notre culture axée sur la performance et le développement professionnel. Cette approche structurée permet d'évaluer de manière équitable les contributions individuelles, d'aligner les objectifs des employés sur nos priorités stratégiques, et de créer des opportunités de croissance professionnelle.

La People Review joue un rôle essentiel dans la reconnaissance des talents, la rétention des collaborateurs clés, et le renforcement d'une culture d'apprentissage continu. En fournissant un cadre transparent pour évaluer les performances et discuter des plans de développement, nous visons à créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel, contribuant ainsi à la réussite durable de notre équipe.

Ainsi, la people review permet de :

- Mettre en lumière les profils à haut potentiel
- S'assurer de la fidélisation des salariés, en leur proposant des plans de carrière attractifs
- Organiser l'avenir de l'entreprise au regard de ses besoins en développements de compétences
- Diminuer les coûts de recrutements externes



Nombre d'entretiens de compétences



Taux de compléssion People Review
Sur la base de la population cible

Formation

	2023	2022	2021*
Heures de formation	18 527	20 510	15 359,5
Salariés formés	615	597	441
Nombre d'heure de formation / collaborateur formé	30.12	34.36	34,83
Montants engagés	515 490 €		



* Les données 2022 intègrent uniquement les filiales françaises.

Les données 2021 intègrent l'Afrique du sud, à hauteur de 360 heures de formation dispensées à 40 collaborateurs.

Les données 2023 intègrent l'Afrique du sud (334 heures de formation dispensées à 28 collaborateurs) – pour la première année, les données 2023 intègrent également les apprentis.

Les montants engagés correspondent aux coûts pédagogiques en cas de formation externe et à la valorisation des salaires des formateurs en cas de formation interne.

Un travail important est réalisé pour permettre de maintenir l'accompagnement et l'engagement auprès des salariés, en sollicitant tous les dispositifs de financement possibles.

INDEX D'EGALITE HOMME / FEMME



L'index égalité hommes / femmes est obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations...).



Sur son entité principale (soit 50% de l'effectif France) Advini a obtenu la note de **90 / 100** (vs. 84 / 100 en 2022)

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle = 35/40 pour Advini, (vs. 29 en 2022)
- Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = 20/20 pour Advini,
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = 15/15 pour Advini,
- Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité = 15/15 pour Advini,
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations = 5/10

REMUNERATION

Masse salariale

La masse salariale chargée s'élève pour 2023 à plus de 41 millions d'euros.

	2023	2022	2021
	<i>Données incluant AFS</i>		
Salaires bruts	29 009 K€	31 634 K€	27 764 K€
Charges sociales	12 368 K€	11 913 K€	11 044 K€
Total	41 377 K€	43 547 K€	38 809 K€

Politique salariale

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ▶ D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ▶ Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ▶ Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

En 2023, 97% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle.

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe

ECOUTER NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



La communication au cœur de nos enjeux

ENJEU

Mettre en place une communication interne efficace en associant l'ensemble des équipes au projet et à la culture du partage pour informer et valoriser

Afin de relever les défis croissants liés à la communication interne, un comité éditorial a été instauré, regroupant les fonctions Digital, Communication externe & ESG, ainsi que Communication interne. L'objectif fondamental de cette initiative est de mettre en place un plan de communication structuré, visant à assurer une diffusion continue et organisée de l'information en fonction des différentes audiences.

Ce plan s'articule autour de plusieurs axes, notamment en favorisant une communication à la fois descendante et ascendante, en s'appuyant notamment sur une communauté d'ambassadeurs, encourageant le partage d'informations et la coopération entre les différents niveaux de l'organisation.

Par ailleurs, conscient de la diversité des canaux de communication, le comité s'engage à développer par la suite une stratégie qui embrasse à la fois la communication digitale et non digitale, francophone et anglophone. Ceci afin de garantir une accessibilité optimale à l'information pour l'ensemble des collaborateurs. Cette approche inclusive vise à renforcer la cohésion au sein des équipes, à renforcer le sentiment d'appartenance et à soutenir la réalisation des objectifs communs de l'entreprise.

Dans cette lignée, le premier Intranet AdVini a été lancé début septembre 2023. Un site exclusivement réservé aux collaborateurs AdVini, pensé pour faciliter leur quotidien et les aider à mieux connaître nos vignobles, nos activités, nos vins et nos collègues. Un outil simple, collaboratif et pratique.

myADVINI



Nombre d'actualités partagées

Dialogue social & échanges

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux. La Direction et les IRP se réunissent plus de 35 fois par ans lors de réunions formelles.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes, la durée du travail

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses...

Dans un souci de favoriser la convivialité, le partage et la transparence, nous organisons chaque année des Roadshows dans toutes nos filiales. Ces réunions rassemblent l'ensemble du personnel sur chaque site, où les dirigeants présentent les résultats de l'année écoulée ainsi que les orientations pour l'année à venir. Ces événements sont également marqués par un moment d'échange où les employés peuvent poser toutes les questions qu'ils désirent, encourageant ainsi une communication ouverte et franche.

Respect des conventions internationales de l'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié Wieta (Wine and Agricultural Ethical Trade Association) et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.

METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. Pour répondre aux exigences croissantes et légitimes de nos parties prenantes, nous avons repensé notre façon d'avancer sur les sujets ESG.

DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. La démarche pour cette définition a été largement collaborative et a impliqué l'ensemble des parties prenantes d'AdVini.

1. Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance, Directoire, Comité de Direction) et de parties prenantes externes (partenaires, clients).
2. Sondage de l'ensemble des collaborateurs via un questionnaire soumis à tous. Le taux de retour a dépassé les 70%.
3. Phase d'ateliers d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise, pour construire la raison d'être et identifier les valeurs structurantes de l'entreprise.
4. Arbitrage et synthèse en Comité de Direction.
5. Partage de la raison d'être avec l'ensemble des collaborateurs à l'occasion des 150 ans d'AdVini, en juin 2022.

Cette raison d'être collectivement définie sert désormais de boussole à l'ensemble des actions et des décisions prises dans l'entreprise.

STRUCTURATION DE LA VISION ESG

La construction de la stratégie ESG pour la période 2022 – 2024 s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans, ORBIS et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement, des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités (Maisons de Vins, Transport Lodéziens et Impressions de l'Enclos) a été réalisé pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les sujets à faire avancer au regard des ambitions de la démarche ESG globale.

A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été décliné en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 106 projets à mettre en œuvre sur la période 2022 – 2024, alignés avec le plan stratégique ORBIS d'AdVini.

PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers.

Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2024 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code du commerce.

GOUVERNANCE ESG

En 2022, AdVini s'est doté d'un comité ESG issu de son Conseil d'Administration. Ce comité a défini ses missions comme suit :

- Être force de proposition et de conseils stratégiques sur tous les volets de la durabilité : biodiversité, climat, performance environnementale, développement des collaborateurs, innovation, etc.
- Formuler des avis sur la feuille de route ESG d'AdVini

Le comité ESG se réunit de façon trimestrielle pour enrichir la vision stratégique ESG et piloter l'avancée des chantiers.

SUIVI DES ENGAGEMENTS

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Les risques représentés sont intégrés dans la politique ESG du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans la déclaration de performance extra financière.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

En 2023, à la suite de réflexions qui ont émergé au sein du Comité ESG, deux nouveaux risques ont été identifiés :

- **Impact de notre activité sur la biodiversité.** L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles.
- **Impact de notre activité sur les ressources naturelles.** Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie

DECALAGE DES CERTAINES ECHEANCES

L'année 2023 ayant été dense, certains des chantiers ont pris du retard, c'est le cas notamment des sujets suivants :

- Développer la proximité avec nos partenaires amont : la quantification de ces partenariats n'a pas pu être menée sur 2023
- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs : la quantification de ces engagements n'a pas pu être menée sur 2023
- Nombre de solutions digitales complètement déployées : la quantification du déploiement de ces solutions n'a pas pu être menée sur 2023

De plus, certains chantiers de quantification ont été revu et vont être amenés à évoluer. Ainsi la politique « Encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants dans nos équipes » va se transformer pour essayer de suivre l'accompagnement des jeunes générations par AdVini dans un cadre beaucoup plus large, qui intègrera notamment : (liste non exhaustive)

- Intervention pédagogique auprès de différentes formations
- Réception de classes par nos équipes

La forme de cette nouvelle politique devra encore être établie et formalisée afin de définir des indicateurs de suivi pertinents.

EMERGENCE DE NOUVELLES POLITIQUES

Pour pallier le risque de controverse et de manque de transparence, AdVini va relancer un dispositif historique dans l'entreprise qui avait été mis en pause en 2019 : l'«Ecole des Vins AdVini». Ce projet a pour objectif de transmettre à tous, aux nouveaux venus comme aux historiques, les valeurs et la connaissance du Groupe, de la vigne et des vins.

Il reposera sur un principe simple « Dire ce qui est fait et faire se qui est dit ». Il sera hybride et combinera donc du contenu en lignes, des visites de nos sites et de temps collectifs. Les modalités de cette nouvelle Ecole des Vins Advini seront construites sur le premier semestre 2024 pour un déploiement à l'horizon du second semestre.

De plus, pour rendre compte du pilotage au plus haut niveau de ces enjeux, un suivi de la fréquence trimestrielle de réunions du Comité ESG sera également réalisé.

EXCLUSIONS

Le groupe de travail pilotant cette réflexion a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

De la même manière Advini n'a pas mis en place de mesure spécifique en matière de promotion de lien Nation – Armée. Ce sujet ne fera l'objet d'aucun commentaire dans cette DPEF.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-après permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs clés de performance retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

AXE STRATEGIQUE ESG	CHAMPS D' ACTIONS	RISQUES EXTRA-FINANCIERS RETENUS RISQUES PRIORITAIRES (EN VERT)	POLITIQUES MISES EN PLACE POUR PALLIER LES RISQUES	INDICATEURS CLES	DATE DE PREMIERE PUBLICATION
LA DURABILITE DANS TOUS NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impact de notre activité sur la biodiversité. L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles	- Accélérer la transition agroécologique et encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites	R2. Impact de notre activité sur les ressources naturelles. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie	- Améliorer notre performance énergétique - Améliorer notre empreinte « eau »	Consommation énergie / production Consommation d'eau / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos emballages au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos emballages - Développer des projets d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles Taux de valorisation de nos déchets	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences	R3. Impacts de notre activité sur les changements climatiques. Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité.	- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles - Objectiver la situation par un bilan carbone	Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	DPEF 2023 Publiée en 2024

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	R4. Une intégration territoriale déterminante pour l'activité. AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	R5. Impact de notre activité sur nos parties prenantes. En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour accompagner les changements nécessaires.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs - Poursuivre les partenariats avec la Recherche	Nombre d'instances dans lesquelles AdVini est représentée	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	R6. Risque Qualité produit. AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité Maisons	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	R7. Risque de métiers en pénurie et de perte de savoir-faire. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA	DPEF 2021 publiée en 2022

UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	R8. Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> - Culture du dialogue avec consultation régulière des partenaires sociaux - Pilotage ESG au plus haut niveau de la gouvernance 	<p>Baromètre collaborateur</p> <p>Réunions Comité ESG</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p> <p>DPEF 2023 publiée en 2024</p>
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	<p>R9. Risque Santé et Sécurité au Travail. AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs</p> <p>R10. Risque de dégradation de la marque employeur. AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST 	<p>Taux d'absentéisme</p> <p>Heure formation / collaborateur</p> <p>Index d'égalité Homme / Femme</p>	<p>DPEF 2018 publiée en 2019</p> <p>DPEF 2021 publiée en 2022</p>
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	R11. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'outils adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, PIM, Intraqual) 	<p>Nombre de solutions complètement déployées</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p>
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	R12. Risque de controverse et de manque de transparence. AdVini doit diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - Redéploiement de l'Ecole des Vins AdVini 	<p>Nombre de collaborateurs accompagnés par l'Ecole des Vins AdVini -</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p>

DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

INDICATEURS DURABILITE

AGROECOLOGIE AU VIGNOBLE : Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification

Les certifications concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclut les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud. L'indicateur correspond à la somme de nos surfaces en production engagées dans l'ensemble de ces certifications rapportée à la totalité de nos surfaces en production en France et en Afrique du Sud.

PERFORMANCE ENERGETIQUE : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

PERFORMANCE EAU : Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et à 100 unités produites, ou 100 cols, pour les Impressions de l'Enclos.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banaux (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non Halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante : $1 - (DIB / Déchets totaux)$. L'ensemble de nos sites en France et en Afrique du Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

DECARBONATION DES ACTIVITES : Bilan Carbone Scope 3

Cet indicateur a été construit grâce à un accompagnement externe de la société Greenflex, sur l'année de référence 2021. Les données physiques ont été privilégiées lorsque qu'elles étaient accessibles. Une part de nos activités n'étaient pas encore matures à la date de réalisation du premier Bilan Carbone Scope 3 (Vignobles d'Afrique du Sud, certaines Immobilisation, certains flux logistiques) ; elles ont été exclues. Le prochain Bilan Carbone sera réalisé sur l'année 2023 grâce à l'outil Greenflex IQ et visera l'exhaustivité.

INDICATEURS SOCIAUX

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2023, CDD, CDI et Apprentis.

CLIMAT INTERNE : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2023.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : Nombre d'heures de formation par collaborateurs

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateurs en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2023 sont ensuite rapportées à l'effectif présent dans l'entreprise au 31/12/2023.

En cas de formation à cheval sur 2 exercices, seules les heures réalisées sur 2023 sont prises en compte

SANTE ET SECURITE : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établit le ratio entre le nombre de jours d'absence (jours calendaires), que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année (nombre de jours ouvrés en France). Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence calendaires (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

GOVERNANCE: Nombre de réunion du Comité ESG

Cet indicateur comptabilise le nombre de réunion du Comité ESG qui se sont tenues sur l'année. Ces réunions ont vocation à être trimestrielles.

INDICATEURS ANCRAGE

QUALITE : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée sur l'année N. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux, mais exclut les Impressions de l'Enclos. Les réseaux concernés sont les suivants : GD (Grande Distribution), TRAD (Réseau traditionnel, CHR), EXPORT et HD (Hard Discount).

SAVOIR-FAIRE: Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets qui ont été accompagnés depuis la première édition du Concours en 2015. L'indicateur est donc la somme des projets lauréats, en France.

PERIMETRE DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les **enjeux environnementaux eau, énergie, déchets de** la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

**MAISON JEANJEAN | OGIER | JULES LEBEGUE | MAS LA CHEVALIERE
LAROCHE CHABLIS | STELLENBOSCH VINEYARDS**

Les Impressions de l'Enclos seront également incluses dans ce périmètre pour les volets énergie, eau et déchets. Sur les indicateurs de type « ratio » qui rapportent les consommations aux productions, les Impressions de l'Enclos seront traitées de façon indépendante et la production prise en compte sera « 100 cols ».

Le périmètre de notre **stratégie « Vignobles »** inclut l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

**ANTOINE MOUEIX PROPRIETES | CHATEAU GASSIER | CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES |
DOMAINE LAROCHE | KEN FORRESTER VINEYARDS | KLEINE ZALZE | L'AVENIR | LAROCHE
MAS LA CHEVALIERE | LE BONHEUR | MAISON CAZES | MAISON CHAMPY | MAISON OGIER |
STELLENBOSCH VINEYARDS | VIGNOBLES JEANJEAN**

Les données de la DPEF pour **la partie sociale** incluent nos françaises et filiales sud-africaines sur la majorité des indicateurs, y compris santé et sécurité. Lorsque cela n'est pas le cas, cela est précisé. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, la variation de périmètre est précisée. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

**LES PERIMETRES DE SUIVI SONT PRECISES POUR CHACUN DES INDICATEURS DU PRESENT
RAPPORT, AU FIL DES CHAPITRES.**

VI. Identification des risques

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

La présente section recense les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place.

La Société a synthétisé ses risques ci-dessous, les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants étant mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque ;
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net ;
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré et élevé.

Nature du risque (***Élevé - **Modéré - *Faible)	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés à l'activité			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
Risques financiers			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
Risques juridiques et réglementaires			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

Risques liés à l'activité

Risque lié aux matières premières

Description du risque

Les matières premières sont soit du vin, soit des matières « sèches » comme les bouteilles, cartons, capsules, etc.

Au niveau mondial, les courbes de production et de consommation du vin se rapprochent dangereusement certaines années, pouvant compliquer et fortement renchérir le *Sourcing* de certains vins. Ce phénomène peut être accentué, à l'échelle d'une appellation par la raréfaction des terres à vignes sur des zones d'appellations dont les contours sont figés.

Issu du raisin, le vin est une matière première d'origine agricole, et est donc soumis aux aléas climatiques et à « l'effet millésime » qui même en l'absence de phénomènes climatiques particuliers va conduire à des rendements fluctuants.

De même, pour les matières sèches, une pénurie empêcherait AdVini de conditionner et bloquerait donc ses sites. Cela peut être lié à une pénurie de matière première (exemple : pâte à papier) ou encore à la concentration dans certaines filières (verre, carton, bouchons, capsules à vis).

Effets potentiels sur le Groupe

Une dégradation des conditions d'achat des matières premières et/ou une capacité limitée à refléter la hausse des coûts de revient dans le prix de ses produits pourraient détériorer les marges d'AdVini.

Gestion et mesures mises en place

- Présence sur 8 bassins de production géographiques différents ;
- Contrats d'achats pluriannuels, sur une partie ou la totalité de leur production avec certains fournisseurs ;
- Contrats de partenariat avec des caves coopératives, où le Groupe assure la commercialisation et le développement de la marque partenaire ;
- Aide aux viticulteurs en transition vers l'agriculture biologique en passant des contrats avec eux dès le début de leur conversion ;
- Implantation en Afrique du Sud qui représente un *Sourcing* alternatif dans l'hémisphère Sud ;
- Pour les matières sèches sujettes à des aléas (climatiques par exemple pour le liège), pour chaque référence, 1 à 2 fournisseurs challengers capables de répondre au même cahier des charges, en plus du fournisseur privilégié ;
- L'essentiel des achats de matières sèches est contractualisé, et la répartition se fait par parts de marché. Les fournisseurs ne doivent pas dépasser 40% de parts de marché du Groupe, mais également dans l'autre sens, où le Groupe ne doit pas représenter trop d'activité pour le fournisseur ;
- Des audits fournisseurs sont réalisés tous les 3 ans pour les produits avec contact alimentaire, et tous les 5 ans pour les autres produits ;
- Un suivi mensuel des marges et des prix de vente est en place.

Risque environnemental et climatique

Description du risque

En tant que producteurs-négociants, l'activité première du Groupe est la viticulture. Comme tout secteur agricole, la viticulture est confrontée ponctuellement à des événements climatiques extrêmes (gel, sécheresse, grêle) mais également au réchauffement climatique.

Effets potentiels sur le Groupe

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse des températures et de l'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, dans les vins. Or, ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes actuelles du marché. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation des produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de l'attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de la consommation d'eau du Groupe est donc primordiale. Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable de consommer de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Sur le plan réglementaire, les enjeux environnementaux et en particulier climatiques se traduisent par un renforcement des réglementations liées aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'enjeu financier reste modeste pour Advini, il devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

Gestion et mesures mises en place

Le fait que le Groupe soit présent sur 8 bassins différents dilue le risque d'événements climatiques extrêmes. Ces bassins sont par ailleurs de taille conséquente, et Advini possède plusieurs vignobles par bassin.

Rappelons également que le *Sourcing* des maisons de vin d'Advini est diversifié en ce qu'il provient des vignobles du Groupe ainsi que d'achats de vracs et de raisins auprès de tiers.

De plus, le matériel végétal est adapté aux contraintes climatiques, notamment vis-à-vis de la sécheresse, mais également des maladies cryptogamiques. Les techniques de culture prennent en compte le changement climatique, et l'irrigation intelligente fait partie intégrante de la stratégie d'Advini.

Le Groupe a souscrit des assurances perte de récolte pour ses vignobles à la plus forte valeur ajoutée.

Enfin, Advini s'inscrit depuis longtemps dans une démarche ESG.

Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Depuis sa création, Advini a réalisé plus de 30 acquisitions

Effets potentiels sur le Groupe

Ces acquisitions induisent des investissements conséquents nécessitant une rentabilité soutenue et une adaptation des organisations et des processus.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe a développé une réelle expertise dans le domaine des due diligences d'acquisition et la génération rapide de synergies, notamment commerciales.

Risque lié à l'environnement politique et macro-économique

Description du risque

Les opérations de production du Groupe se font en France et en Afrique du Sud. La situation politico-économique de l'Afrique du Sud peut présenter des risques sur les activités du Groupe, qui peuvent être liés non seulement au cours du Rand Sud-Africain, mais également aux lois concernant l'agriculture et l'eau, qui sont en évolution constante.

Par ailleurs, AdVini réalise des ventes sur les cinq continents avec une présence plus ou moins forte dans certains pays. Son activité est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés, où la consommation a tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Trois pays concentrent les risques d'instabilité les plus conséquents, au regard de la taille des marchés qu'ils représentent : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'activité du Groupe est également exposée aux risques liés aux guerres, aux changements de politique des États ou aux mesures de rétorsions économiques (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'importation, instabilité politique) qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à certains marchés. Il est précisé que le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

Effets potentiels sur le Groupe

Ces perturbations géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur ses ventes, son résultat consolidé et ses perspectives.

Gestion et mesures mises en place

La présence long terme du Groupe en Afrique du Sud combinée à une politique de couverture de change spécifique, avec un consultant dédié au monitoring de la paire EUR/ZAR et la mise en place d'instruments de change variant selon le contexte.

Une forte mutualisation géographique des ventes AdVini sur plus de 100 pays, permet d'atténuer les potentielles difficultés rencontrées sur certains marchés.

Risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont présentés dans la note 27 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;

Risques juridiques et réglementaires

Risque réglementaire

Description du risque

Les activités d'AdVini font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays. L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux.

Effets potentiels sur le Groupe

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des dispositifs légaux et réglementaires pourraient avoir des impacts négatifs sur l'activité, en particulier dans les domaines de rappel de produits, publicité et promotion, étiquetage.

Gestion et mesures mises en place

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance du Groupe, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe. Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans les process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations du Groupe.

A la date du Document d'Information, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets défavorables significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés.

Risque lié aux droits de propriété intellectuelle

Description du risque

La reproduction non autorisée des marques du Groupe, leur imitation ou autres recours frauduleux sont des préoccupations, notamment dans les pays en voie de développement.

Effets potentiels sur le Groupe

L'usage frauduleux des marques du Groupe peut détériorer leur image et leur réputation auprès des consommateurs, et ainsi impacter les perspectives et les résultats du Groupe. Il ne peut jamais être exclu une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, ce que le Groupe est en mesure de combattre par toutes les voies de droit.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses produits.

VII. Gouvernance

1 – Organisation de la gouvernance

AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil d'administration

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Composition du Conseil d'administration à la date du rapport :

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant
Antoine LECCIA	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Président Directeur-Général	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directrice Vignobles Jeanjean	
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directeur réseau local Languedoc	
Vincent RIEU	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Christophe NAVARRE (jusqu'au 02/12/2023)	1958	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Amélie FAURE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Philippe CHAPUIS	1958	CA du 16/12/2023 (cooptation)	Clôture 2027	Membre	OUI
Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE		AGM du 16/12/2022		Censeur	

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont des membres indépendants.

Le Conseil d'administration recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil veille également, dans un esprit de collaboration, de transparence et d'exigence, aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise et de ses filiales, dans le respect de notre raison d'être.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été établi. Il définit notamment :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit et Performance, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique, Comité ESG)

1 – 2 Les Comités du Conseil d'administration

Pour mener sa mission, le Conseil s'appuie sur le travail réalisé de quatre Comités chargés d'éclairer ses décisions :

▪ **Un Comité stratégique**

Ce Comité est amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

▪ **Un Comité d'audit et performance**

Ce comité créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

▪ **Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité a pour missions :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président du Conseil d'administration
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration.

▪ **Un Comité ESG**

Ce comité, créé en 2022, a pour missions :

- de challenger la cohérence des sujets ESG au sein du plan stratégique ORBIS
- de Veiller à l'intégration et l'appropriation des sujets ESG et au partage de la vision ESG par le Conseil d'administration et le comité stratégique
- de suivre les résultats et les plans d'actions correctives avec management

Cette gouvernance est complétée d'un **Comité Exécutif** (COMEX), présidé par le Président du Conseil d'administration, qui se charge de fixer les objectifs et les budgets et de veiller à l'exécution des plans stratégiques et opérationnels dans le cadre de business revues trimestrielles. Il contribue à véhiculer les valeurs et la raison d'être d'Advini auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général :

Les limitations de pouvoir du Directeur Général ont été fixées dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 conformément aux articles 17 IV° et 18 III des statuts de la Société.

Le Conseil a décidé que le Directeur Général, ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil :

- Souscrire un emprunt au-delà d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €) ;
- Acquérir ou céder des immeubles par nature au-delà d'un montant total d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir ou céder totalement ou partiellement des participations pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir toute autre immobilisation pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) pour chaque opération.

2- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil d'administration

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président Directeur-Général du Conseil d'administration
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
SarL ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
KLEINE ZALZE	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
ARPEGE	Président
PRODEGUSTATION	Président
CLUB FRANÇAIS DU VIN	Président

MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité des Nominations et Rémunérations
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
SCI POPI	Co-gérant

MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil d'administration
CAP HOLDING	Gérante

MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIÈRE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante

MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.P.F.	Administrateur
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant

MONSIEUR OLIVIER GUIZE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI SA	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit et Performance
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
CHEVALIERS D'ARGOUGES	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
ATEKKA	Censeur au Comité stratégique

MADAME Rachel DELACOUR	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration

Madame Amélie FAURE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Présidente du Comité ESG
Launchmetrics INC	Présidente du Conseil d'administration
SCA les Feves	Comité de mission
Formality	Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Philippe CHAPUIS	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégique
Académie de l'Agriculture de France	MEMBRE

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Non applicable

3 - État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution et date de l'AG	Désignation	Type délégation	Durée	Montant Utilisé
21 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	Au CA	26 mois (16/08/2024)	Néant
22 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	Au CA	26 mois (16/08/2024)	Néant
23 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de surallocation	Au CA	26 mois (16/08/2024)	Néant
12 ^{ème} résolution AGM 16/06/2023	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	Au CA	18 mois (16/12/2024)	Néant
25 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	Au CA	26 mois (16/08/2024)	Néant
26 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital sans DPS au profit des salariés	Au CA	26 mois (16/08/2024)	Néant
27 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites, par émission ou acquisition	Au CA	36 mois (16/06/2025)	Néant
28 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions	Au CA	38 mois (16/08/2025)	Néant

4 - Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions mis en place par Advini le Conseil a fixé une obligation pour les bénéficiaires de conserver au moins 50% des actions attribuées au terme de la période de conservation et ce jusqu'à la cessation des fonctions des bénéficiaires.

5 - Capital social, actionnariat et prises de participation

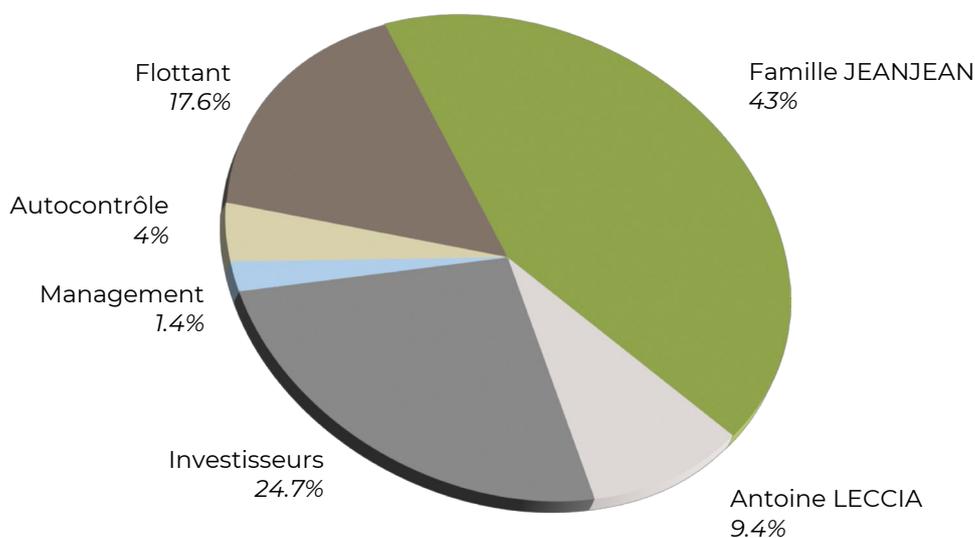
Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

Actionnariat Advini au 31/12/2023



AU 31/12/2023	ACTIONS		DROITS DE VOTE THEORIQUES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 941 835	100,0%	6 776 013	100%
Groupe familial JEANJEAN	1 693 536	42,96%	3 356 305	49,53%
Antoine LECCIA	371 210	9,42%	488 592	7,21%
Management	54 401	1,4%	108 802	1,6%
Autocontrôle	156 961	4,0%	156 961	2,3%
FIAG	567 967	14,4%	1 135 934	16,8%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	451 674	6,7%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%
Flottant	692 081	17,6%	718 061	10,6%

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2023, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 28 306 actions au cours moyen de 18.60 € et cédé 13 159 actions au cours moyen de 18,94€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2023 un total de 3 447 actions au cours moyen de 20,02€ et cédé 100 actions au cours moyen de 34,43€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2023 est de 156 961 dont 34 563 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 4.0 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 2,812 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 1.4% du capital détenus par le management au 31/12/2023.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2023.

Prise de participation (> 5% du capital)

Non applicable

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2023 était de 15,50 €, contre 18,80 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2023 a été de 21 €, le plus bas de 15 €.

Les volumes échangés ont été de 85 291 titres sur l'exercice en 255 séances, soit une moyenne de 334 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2022	1 379 642, 25 €	0
31/12/2021	1 970 917, 50 €	0
31/12/2020	0 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 22 avril 2024

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2023 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

VIII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

Conventions réglementées

Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Néant

Conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

PRESTATIONS, ACHATS ET LOCATIONS :

Prestations, achats et locations		Nature de la convention
Facturés par	Facturés à	
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE		
Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé		
Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs		
Votre société (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, gérante)	Prestations de viticulture et d'œnologie
S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, gérante)	Votre société (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	Achats de vins
Conventions avec des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote		
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Prestations de services
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Locations de bâtiments et foncier
Conventions avec des membres du conseil d'administration		
Votre société (personne concernée : M. Christophe Navarre, membre du conseil d'administration)	Votre société	- Conseil pour l'établissement du plan stratégique ORBIS 2021-2023 - Définition de la stratégie et des priorités commerciales - Organisation commerciale - Définition du profil du directeur commercial et marketing à recruter - Aide à la recherche et à la sélection des candidats
Votre société (personne concernée : M ^{me} Amélie Faure,	Votre société	- Etude de la politique digitale de votre société

membre du conseil d'administration)		<ul style="list-style-type: none"> - Participation active et recommandations auprès du groupe de travail « Digital » - Conseils pour la mise en œuvre d'une organisation et d'une stratégie « Digital » au sein de votre société - Suivi et recommandations
-------------------------------------	--	--

CONVENTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS :

Dirigeant	Nature de la convention
M. Antoine Leccia, président du conseil d'administration	Indemnités de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, sauf faute lourde du salarié, versée en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement en vigueur dans l'entreprise

Le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Il s'agit de conventions conclues par la Société et une ou plusieurs personnes intéressées dont l'objet est courant et les conditions peuvent être considérées comme normales.

IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION : Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Directeur Général

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat - L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau créditeur	442 441 €
- Résultat déficitaire de l'exercice	- 13 923 714 €

Affectation

- A la réserve légale :	0 €
qui s'élèvent ainsi à 1 084 530,48 €	
- Au compte « Report à nouveau » :	-13 923 714 €
qui s'élève ainsi à 13 481 273 €	

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2022	1 379 642,25 €	-
31/12/2021	1 970 917,50 €	-
31/12/2020	-	-

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles qui s'élèvent à 102.994 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 25.748 euros.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2024.

SEPTIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants

HUITIÈME RÉOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions.

NEUVIÈME RÉOLUTION : Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce).

DIXIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat du cabinet KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

ONZIÈME RÉOLUTION : Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe CHAPUIS, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe NAVARRE, démissionnaire.

DOUZIÈME RESOLUTION : Nomination de Madame Magdeleine ALLAUME, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Rachel DELACOUR, démissionnaire.

TREIZIÈME RESOLUTION : Nomination de Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de censeur.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

QUINZIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaire et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

SEIZIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration d'augmenter le titre à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

DIX-HUITIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

DIX-NEUVIÈME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature

VINGTIÈME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	230 461 027	240 335 830	234 939 660	230 339 926	240 251 747
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	977 738	4 198 833	2 720 421	4 945 234	2 700 538
Impôts sur les bénéfices	-972 407	-1 329 688	-2 737 934	-1 112 112	-1 870 060
Participation des salariés	-33 089	127 836	186 887	161 039	187 376
Dot. Amortissements et provisions	15 906 948	4 982 931	2 064 356	8 369 948	2 849 641
Résultat net	-13 923 714	417 754	3 207 112	-2 473 641	1 533 581
Résultat distribué		1 379 642	1 970 918		
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,5	1,37	1,34	1,5	1,11
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-3,53	0,11	0,81	-0,63	0,39
Dividende attribué	0	0,35	0,5	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	309	306	306	283	288
Masse salariale	13 598 333	13 717 900	13 241 010	12 311 115	13 005 020
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 100 454	5 890 812	6 119 227	5 477 981	6 129 711

7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

ADVINI

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

ADVINI

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée générale du groupe Advini,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société, (ci-après « entité ») et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation Cofrac validation/vérification n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre scope 3 reportés...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément au *Programme de vérification DPEF (P01.a)*, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification.

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices d'Advini France, et couvrent entre 73% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 23/04/2024

L'Organisme tiers indépendant

RSM Paris



Martine Leconte

Directrice département RSE
Associée

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
R1: Impact de notre activité sur la biodiversité	Indicateurs : -Nb de projets d'Agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de réflexion ICP : -Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification	-Mise à disposition d'une parcelle pour évaluer la diversité des microorganismes de son sol, et ainsi rendre compte de leur fonctionnement biologique
R2: Impact de notre activité sur les ressources naturelles	ICP : -Consommation énergie / production -Consommation eau / production -Taux de valorisation de nos déchets -Poids moyen des bouteilles	-Collaboration avec SOPREMA
R3: Impacts de notre activité sur les changements climatiques	ICP : -Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	-Poursuite des essais de nouveaux systèmes de protection antigel
R4: Une intégration territoriale déterminante pour l'activité	En réflexion pour la DPEF 2024	-Conditions pour toucher les bénéficiaires du programme Empowerment Trust
R5: Impact de notre activité sur nos parties prenantes	En réflexion pour la DPEF 2024	-En 2023 Advini a rejoint le Mas Numérique

R6 : Risque Qualité produit	ICP: -Nombre de réclamations commerciales	-Lancement d'une étude de caractérisation de terroir intra-parcellaire
R7: Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire	Indicateurs: -Effectif global -Taux d'emploi des personnes en situation de Handicap ICP: -Index d'égalité homme / femme -Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre du Concours VTA	-Adhésion au programme "Des Enfants et des Arbres"
R8. Risque de dégradation du climat social interne	KPI: -Nombre de réunions Comité ESG	-Réunions trimestrielles du comité ESG -Intégration de la directrice du pôle ESG au sein du COMEX d'Advini
R9: Risque Santé et Sécurité au Travail	Indicateurs: -Taux de fréquence -Taux de gravité ICP: -Taux d'absentéisme	-Rapport d'étonnement périodique pour les nouveaux employés -Mise en place d'un programme de cooptation au sein des filiales françaises
R10: Risque de dégradation de la marque employeur	ICP: -Nombre d'heures de formation / collaborateurs formés	-Amélioration continue des outils de suivi des candidatures, ATS -Sollicitation de Welcome to the Jungle afin de participer au déploiement de sa marque employeur
R11: Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information	En réflexion pour la DPEF 2024	-Lancement d'une nouvelle application de PIM -Lancement d'un COD (Comité Opérationnel et Décisionnel)
R12: Risque de controverse et de manque de transparence	En réflexion pour la DPEF 2024	-Lancement d'une nouvelle vidéo de présentation mettant les engagements du Groupe au Coeur du discours -Projet Pebbles